

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE GAZIFÈRE INC. POUR LA
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA
PÉRIODE DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014,
LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE
L'ACTIONNAIRE POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2016,
L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
POUR L'EXERCICE 2016 ET LA MODIFICATION
DES TARIFS À COMPTER DU 1er JANVIER 2016

DOSSIER : R-3924-2015 PHASE 4

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. GILLES BOULIANNE
M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 29 MARS 2016

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me LOUISE TREMBLAY
Procureur de Gazifère;

INTERVENANTES :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GAZIFÈRE - PANEL 1 (taux d'amortissement)	14
LARRY E. KENNEDY	15
JEAN-BENOÎT TRAHAN	16
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	16
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	27
INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU	34
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	47
PREUVE DE GAZIFÈRE - PANEL 2 (Adoption des principes comptables des États-Unis)	61
JASON SHEM	62
LUCIE BIGELOW	62
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	62
INTERROGÉ Me PIERRE RONDEAU	71
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	74

PREUVE DE GAZIFÈRE - PANEL 3 (Allocation des coûts pour les services rendus par les compagnies affiliées)	98
CRAIG SABINE	99
JASON HAILS	99
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	100
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	117
INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU	122
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	144
PREUVE GAZIFÈRE - PANEL 4 - (Allocation des coûts entre les activités réglementées et non réglementées)	166
MICHAEL J. ROGER	167
PAULA D. ZARNETT	168
MIREILLE BOUCHER-MARTIN	168
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	168

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (GI)	Fournir les données relativement aux retraits 2014 et 2015 en ce qui concerne les conduites principales, comprenant l'information relative au coût de retrait, le coût d'origine ainsi que la valeur nette et le pourcentage, tel que l'on retrouve à la page 4 de la partie 6 du rapport de monsieur Larry E. Kennedy (demandé par la Régie)	42
----------	---	----

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0569 :	Affidavit de monsieur Jean-Benoît Trahan 15
B-0570 :	Affidavit de monsieur Larry E. Kennedy 15
B-0571 :	(GI-18 Doc. 4) Présentation PowerPoint à la Régie de l'énergie par M. Larry Kennedy de Gannett Fleming 17
B-0572 :	Affidavit de Jason Shem 61
B-0573 :	Affidavit de Isabelle Fournier 61
B-0574 :	Affidavit de Benedict O. Ukonga 61
B-0575 :	(GI-43, Doc.3) Présentation PowerPoint 63
B-0576 :	Affidavit de Jason Hails 99
B-0577 :	Affidavit de Craig Sabine 99
B-0578 :	PowerPoint presentation 100
B-0579 :	Affidavit de Mme Paula D. Zarnett 167
B-0580 :	Affidavit de M. Michael J. Roger 167
B-0581 :	(GI-20 Doc. 2) BDR - Presentation to the Régie de l'énergie 169

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-neuvième
2 (29e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)
8 mars deux mille seize (2016), dossier R-3924-2015
9 Phase 4. Demande de Gazifère inc. pour la fermeture
10 réglementaire des livres pour la période du premier
11 (1er) janvier deux mille quatorze (2014) au trente
12 et un (31) décembre deux mille quatorze (2014), la
13 fixation du taux de rendement sur l'avoir de
14 l'actionnaire pour l'année témoin deux mille seize
15 (2016), l'approbation du plan d'approvisionnement
16 pour l'exercice deux mille seize (2016) et la
17 modification des tarifs à compter du premier (1er)
18 janvier deux mille seize (2016).

19 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
20 Lise Duquette, présidente de la Formation, monsieur
21 Gilles Boulianne et monsieur Laurent Pilotto.

22 Le procureur de la Régie est maître Pierre Rondeau.

23 Le chargé de projet de la Régie est monsieur Phi

24 Dang. Les spécialistes de la Régie sont madame

25 Odette Alarie et messieurs Gaston Bilodeau et Éric

1 Nadeau.

2 La demanderesse est Gazifère inc., représentée par
3 maître Louise Tremblay.

4 Les intervenantes sont :

5 Association des consommateurs industriels de gaz,
6 représentée par maître Guy Sarault;

7 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
8 représentée par maître Pierre-Olivier Charlebois
9 (FCEI);

10 Stratégies énergétiques et Association québécoise
11 de lutte contre la pollution atmosphérique,
12 représentées par maître Dominique Neuman.

13 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
14 qui désirent présenter une demande ou faire des
15 représentations au sujet de ce dossier? Je
16 demanderais par ailleurs aux parties de bien
17 vouloir s'identifier à chacune de leurs
18 interventions pour les fins de l'enregistrement.
19 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
20 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
21 l'audience. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup, Madame la greffière. Bonjour à tous
24 et bienvenue à cette première journée d'audience
25 qui porte sur la Phase 4 de la demande de Gazifère,

1 soit la quatrième et la dernière phase de ce
2 dossier, soit celle relative à l'étude des
3 propositions de modifications de différentes
4 méthodologies, ainsi que l'entente avec la
5 Municipalité de Gatineau.

6 Il est important de noter que c'est grâce
7 au support de notre équipe que nous sommes en
8 mesure d'absorber et de digérer toute l'information
9 soumise. Outre les régisseurs que vous avez devant
10 vous, cette équipe se compose de monsieur Phi Dang,
11 chargé de projet, madame Odette Alarie, monsieur
12 Gaston Bilodeau, monsieur Éric Nadeau (qui ne sont
13 pas présents en ce moment, messieurs Bilodeau et
14 Nadeau) et maître Pierre Rondeau, notre procureur
15 qui agira au dossier. Nous avons également le
16 plaisir de travailler avec madame Isabelle
17 Talleyssat, notre greffière audiencière, qui nous
18 aidera à rester dans le droit chemin pendant tout
19 le long de cette audience.

20 Alors petites questions d'intendance. Nous
21 prévoyons trois jours de présentation de la preuve
22 cette semaine, incluant aujourd'hui bien sûr, et
23 les plaidoiries auront lieu lundi prochain, le
24 quatre (4) avril. Veuillez noter que nous
25 commencerons, nous débiterons la journée à dix

1 heures trente (10 h 30). Alors, je ne sais pas si
2 ça permet aux gens de Gatineau de se rendre la
3 journée même ou de devoir quand même venir à
4 Montréal la veille, mais on espère que ça pourra
5 satisfaire les gens de commencer à cette heure-là.
6 Ainsi, nous nous attendons également à votre
7 collaboration habituelle pour le respect de
8 l'horaire si celui-ci devait se contracter ou
9 s'allonger.

10 Alors l'audience se déroulera selon
11 l'horaire habituel pour les trois jours de
12 présentation de la preuve, soit de neuf heures
13 (9 h) à quinze heures (15 h), avec des pauses lunch
14 d'environ une heure et évidemment des pauses santé
15 en matinée ou en après-midi selon les besoins. Les
16 sténographes et interprètes, et je fais la même
17 recommandation qu'en Phase 3, le sujet est plutôt
18 aride, sinon encore plus aride qu'il peut être en
19 sujets tarifaires, alors évidemment je vous
20 demanderais d'avoir une pensée pour nos
21 sténographes et nos interprètes. Et veuillez s'il
22 vous plaît parler lentement et distinctement.

23 La Régie a pris connaissance de l'ensemble
24 de la preuve au dossier. Alors, évidemment, vous
25 êtes invités à faire une présentation ciblée de

1 celle-ci afin de souligner les points importants
2 sur lesquels vous souhaitez attirer notre
3 attention. Toutefois, à moins d'erreur de ma part,
4 il n'y a aucun des participants qui a soumis
5 d'affidavit pour l'adoption de la preuve. Alors,
6 j'imagine que vous allez le faire. Maître Tremblay.

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Bonjour à tous. Écoutez, étant donné les délais et
9 la fin de semaine de Pâques, j'ai des affidavits
10 pour tous les témoins. Donc, la façon que je
11 voudrais procéder, si ça vous convient, je vais y
12 aller panel par panel et je vais déposer les
13 affidavits avant chacun des panels aux fins de
14 l'adoption de la preuve. Je les ai tous en main.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie beaucoup, Maître Tremblay. Maître
17 Sarault, voulez-vous venir au micro s'il vous
18 plaît?

19 Me GUY SARAULT :

20 En révisant mon dossier en préparation de
21 l'audience, j'ai constaté que j'avais un seul
22 document qui est notre mémoire. Je me demandais, il
23 est-tu vraiment nécessaire de préparer un affidavit
24 pour un document. Il va y avoir une présentation
25 PowerPoint. Ça va faire deux au total.

1 (9 h 05)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui. C'est de l'adoption de la preuve. D'habitude,
4 c'est pour épargner le petit cinq minutes. Mais si
5 vous voulez prendre le cinq minutes au lieu de...

6 Me GUY SARAULT :

7 Bien, ça ne prendra pas cinq minutes, parce que
8 j'ai juste un document.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ça devrait être plus court, effectivement.

11 Me GUY SARAULT :

12 C'était l'idée de... Quand j'ai vu que c'était
13 juste ça, j'ai jugé...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est correct, il n'y a pas de problème, Maître
16 Sarault. Je vous remercie.

17 Me GUY SARAULT :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Tremblay, ainsi que les autres intervenants,
21 on a ajouté un sujet à la dernière minute, qui se
22 trouve à être la demande de report du rapport
23 d'évaluation du mécanisme incitatif. Gazifère avait
24 fait une demande de report, notamment celui-ci
25 devait être déposé fin mars, je crois. Et il y

1 avait une demande de report préférablement décembre
2 deux mille seize (2016). On voudra entendre les
3 parties sur cette demande-là. Maître Tremblay, si
4 vous aviez l'intention de faire témoigner quelqu'un
5 chez Gazifère, monsieur Trahan ou quelqu'un
6 d'autre, à cet effet-là, en plus ou au surplus de
7 votre lettre, si vous pouviez me dire à quel panel
8 vous souhaitiez le faire entendre ou le faire
9 entendre à la fin. C'est comme...

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Madame la Présidente, je vais en discuter avec mon
12 client pour voir s'il y a lieu de... s'il souhaite
13 dans le fond rajouter quelque chose au-delà de la
14 lettre qui a été envoyée à la Régie, puis je vais
15 vous en faire part. Après l'une des pauses, je vous
16 dirai exactement. Parce que de toute façon,
17 monsieur Trahan, si je me souviens bien, il est
18 dans tous les panels, donc il aura l'occasion de
19 revenir sur ce sujet-là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Alors, à moins qu'il y ait une
22 question préliminaire qu'une partie souhaite
23 soulever, on va être prêt... Maître Charlebois.

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les

1 régisseurs. Petite précision au même titre que
2 maître Sarault. Dans mon cas, je vais prendre le
3 petit deux ou trois minutes pour faire adopter la
4 preuve considérant que j'ai également seulement un
5 document à faire adopter. Il n'y aura pas
6 d'affidavit comme tel, mais on va faire approuver
7 la preuve de départ.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie beaucoup, Maître Charlebois. Alors
10 Maître Tremblay, c'est à vous et on va commencer
11 avec le premier panel.

12

13

14 PREUVE DE GAZIFÈRE - PANEL 1 (taux d'amortissement)

15

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Merci beaucoup, Madame la Présidente. Juste en
18 guise d'introduction, je voulais juste aviser, vous
19 aviser que je suis accompagné aujourd'hui de maître
20 Adina Georgescu qui est évidemment du même cabinet
21 que moi et qui va m'assister lors de l'audience.
22 Donc, la première chose que j'aimerais faire, c'est
23 de déposer au dossier les affidavits, d'une part
24 l'affidavit de monsieur Jean-Benoît Trahan. Madame
25 la greffière, nous en sommes rendus à la pièce

1 B-568, c'est bien ça?

2 LA GREFFIÈRE :

3 C'est exact.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Ainsi que l'affidavit de monsieur Larry Kennedy,
6 comme pièce B-569.

7 M. LAURENT PILOTTO :

8 On a déjà un 568 au SDÉ. C'est la demande amendée
9 ou réamendée, je devrais dire.

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Donc, ce sera plutôt 569 et 570. Madame la
12 greffière, je vais vous demander de procéder à
13 l'assermentation des témoins.

14

15 B-0569 : Affidavit de monsieur Jean-Benoît
16 Trahan

17

18 B-0570 : Affidavit de monsieur Larry E. Kennedy

19

20 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-neuvième
21 (29e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

22

23 LARRY E. KENNEDY, vice-president of Gannett Fleming
24 Canada ULC, ayant une place d'affaires au suite
25 227, 200 Rivercrest Drive S.E., Calgary (Alberta);

1

2 JEAN-BENOÎT TRAHAN, économiste, directeur Affaires
3 réglementaires et budget Gazifère, ayant une place
4 d'affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau
5 (Québec);

6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

11 (9 h 14)

12 Q. **[1]** Mr. Kennedy, I understand that you intend to
13 refer to a PowerPoint presentation to summarise the
14 conclusions of your report?

15 Mr. LARRY E. KENNEDY:

16 A. Yes, I do.

17 Q. **[2]** Did you prepare this presentation or was it
18 prepared under your supervision or control?

19 A. It was.

20 Q. **[3]** Do you have any modifications that you want to
21 make to this presentation?

22 A. I do not.

23 Q. **[4]** Do you adopt it as your evidence in the present
24 file?

25 A. I do.

1 Q. [5] Alors, nous allons déposer la présentation
2 PowerPoint de monsieur Larry Kennedy comme pièce
3 B-0571.

4
5 B-0571 : (GI-18 Doc. 4) Présentation PowerPoint
6 à la Régie de l'énergie par M. Larry
7 Kennedy de Gannett Fleming

8
9 Mr. Kennedy, you may now proceed with your
10 presentation.

11 A. Thank you. Good morning, Madam Chair,
12 Commissioners. It's a privilege to be again before
13 you - this is, I think, my fourth time before the
14 Régie. I'm going to start with a presentation, just
15 a very quick presentation outlining generally the
16 purpose of depreciation for a regulated utility and
17 then a bit of a summary of the process we followed
18 in this application and a summary of the
19 recommendations that we are making within our
20 study.

21 But first, my corporate office requires me
22 to put the Gannett Fleming banner page in front so
23 I have now met my corporate requirement.

24 So, for regulated utilities, depreciation
25 has some very specific purposes. In essence,

1 depreciation is meant to align the consumption of
2 the service value of an asset or a group of assets
3 to the amount of recovery...

4 Q. **[6]** I'm sorry, I'm sorry Mr. Kennedy, Madame la
5 Présidente, je réalise qu'on a oublié quelque chose
6 d'important, la reconnaissance des experts. J'ai
7 comme pris pour acquis, j'ai envoyé une demande de
8 reconnaissance de statut d'expert et
9 habituellement, en début d'audience, vous nous
10 revenez un petit peu à ce sujet-là donc je suis
11 désolée, ça m'a échappé. Je voulais savoir si la
12 Régie a déjà statué sur la demande de statut
13 d'expert ou si vous entendez que, effectivement
14 pour chacun d'entre eux, on procède effectivement à
15 poser des questions à ce sujet-là. Je sais que ça
16 n'a pas été contesté par personne.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non, effectivement, on ne s'est pas prononcé pour
19 l'instant sur le statut d'expert. Normalement,
20 c'est, pour les contestations, c'est dix (10) jours
21 avant l'audience. On n'a pas reçu aucune telle
22 contestation. Dans les moyens préliminaires, ce
23 matin, personne ne l'a souligné. Je pense qu'il
24 manquait peut-être l'affidavit, c'est pour ça, pas
25 l'affidavit mais le CV. Je ne me souviens pas s'il

1 était...

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Il a été déposé en même temps.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Il a été déposé en même temps.

6 Me LOUISE TREMBLAY :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, probablement, ce qu'on va faire, Maître
10 Tremblay, c'est qu'après la pause, on reviendra et
11 puis on pourra reconnaître les experts. Je vais
12 juste avoir la discussion mais je pense qu'on peut
13 procéder, on pourra prendre...

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 Très bien, je voulais juste que vous sachiez que je
16 n'ai pas oublié que ma demande est toujours...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Elle est toujours pendante.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Il n'y a pas de problème.

23 Mr. LARRY E. KENNEDY:

24 A. Thank you. So, in the road of utility regulation,
25 depreciation is meant to align the consumption of

1 the service value of an asset or group of assets to
2 the revenue requirement inclusion and to determine
3 the appropriate rate base of the company as
4 depreciation forms a critical part of that.

5 Ultimately, toll payers should be
6 responsible for the recovery of the investment in
7 the assets for which they have the benefit of
8 having utility service, largely recognised as a
9 concept of generational equity, and inherent.

10 One of the areas that is critical to those
11 of us providing independent evidence is that
12 depreciation must recover the service value of
13 assets providing that utility service. And frankly,
14 nothing more nor nothing less than that original
15 cost, plus the estimated sales of proceeds.

16 FERC was established in the nineteen
17 thirties (1930s), FERC being the Federal Energy
18 Regulatory Commission. The service value of an
19 asset includes not only the original cost of
20 installation of an asset but also its estimated
21 cost to remove that asset upon the expiration of
22 its service. So, it's been largely accepted that
23 that service value and depreciation recover both of
24 those components of an asset over their service
25 life.

1 Just a little bit of the role of Gannett
2 Fleming in the preparation of this study. We were
3 engaged to prepare as independent expert a report
4 detailing the estimated average service life of the
5 asset groups for the assets in service as of
6 December thirty-first (31st) twenty thirteen
7 (2013).

8 Also, to estimate the salvage proceeds that
9 would be required upon the retirement of those
10 assets at some point in time in the future and to
11 provide recommendations on the appropriate
12 depreciation, calculation procedures, policies and
13 practices for the company.

14 Who's Gannett Fleming? As I mentioned, I
15 think this is my fourth appearance before this
16 board, either third or fourth. Gannett Fleming
17 celebrated our hundredth (100th) anniversary in
18 providing service in August of twenty fifteen
19 (2015).

20 (9 h 19)

21 We're a relatively large engineering firm,
22 headquartered in Harrisburg, Pennsylvania. We
23 opened up our Canadian offices in nineteen ninety-
24 nine (1999) to provide regulatory support, largely
25 in the area of depreciation. Overall, our firm has

1 had a history dating back to the nineteen thirties
2 (1930s) on providing depreciation studies for rate-
3 regulated companies, and I've prepared, our firm
4 has prepared depreciation studies and entered
5 evidence in every Canadian province and territory.
6 So we're kind of proud to have covered the nation.
7 Enough propaganda about Gannett Fleming.

8 The timeline involved in this study, we
9 were first contacted by Gazifère in March of twenty
10 fourteen (2014). Two years. Time flies when you
11 have fun, I guess. We received the plant accounting
12 data from the client in June of twenty fourteen
13 (2014), and provided preliminary statistical
14 results in December of twenty fourteen (2014).
15 Early in the year twenty fifteen (2015), we
16 undertook to phone, a series, or a couple phone
17 calls, to help us understand the operations of the
18 company in some specific transactions that we
19 reviewed, and then we delivered a final report in
20 May of twenty fifteen (2015), that is the subject
21 of this proceeding.

22 What did we consider? We looked at, in
23 particular, the prior decisions of this Régie. We
24 completed a peer analysis of similar natural gas
25 distribution companies. In that peer analysis, they

1 are all companies that I personally had prepared
2 studies, so I understood the policies and the
3 comparability of those utilities. And we reviewed
4 the plant accounting data through December thirty-
5 first (31st), twenty thirteen (2013). And by that I
6 mean the plant additions, the retirements, and then
7 the balances as they existed as at twenty thirteen
8 (2013).

9 What does the study tell us? The study told
10 us that we needed to extend the average service
11 life in two accounts. In particular, account 475
12 Mains, from seventy-five (75) to eighty (80) years.
13 Now, at eighty (80) years, the Mains account is one
14 of the longer Mains account for which we do
15 studies. The life ex, the extension was based on
16 the data and the retirement activity that we've
17 seen, that allowed me to conclude that that
18 extension was necessary. We also extended the life
19 in account 485.01, which is the heavy work
20 equipment installed after two thousand and six
21 (2006), and we extended that life from twelve (12)
22 to fifteen (15) years, again based on the
23 retirement data, and for the type of lives that
24 were seen for that kind of plant throughout the
25 country.

1 We did find it necessary to shorten the
2 average service life in the communication account,
3 account 488, from ten (10) years to eight years.
4 And that type of life shortening is again something
5 that we have seen across the country, as technology
6 is emerging into these communication-style
7 accounts.

8 The other recommendation that we made was
9 to align the amortization period of the
10 contribution accounts to the asset account to which
11 they are related. So, for example, in the Mains
12 account, we thought it was reasonable to amortize
13 the contributions associated with those Mains to
14 the assets to which they apply. So we did that in
15 three accounts.

16 The net negative salvage study, or the net
17 salvage study, showed something that is, again,
18 consistent with what I am seeing across the
19 country, and that is the need to increase the net
20 negative salvage rates, or make the rates more
21 negative. We found that need in account 473, the
22 services account, which we moved from minus one
23 hundred percent (-100%) to minus one hundred and
24 fifteen percent (-115%). We found that same need in
25 account 475 Mains, and recommended move from minus

1 seventy percent (-70%) to minus one hundred percent
2 (-100%). And again, in account 477, the regulating
3 equipment from zero percent (0%) to minus five
4 percent (-5%).

5 The net salvage recommendations were all
6 generally moderated to limit the amount of the
7 increase, based on the fact that we've seen some
8 very, very definitive trends over the last five
9 years, to much more negative salvage requirements.
10 And future studies may in fact find a need to move
11 these even more negative again. But at this point,
12 I found it reasonable and appropriate to move them
13 to this level.

14 The recommended methods and procedures. We
15 recommended the continuation of depreciating the
16 Gazifère assets on a straight line method and
17 applied that method on a remaining life basis. In
18 other words, to depreciate the net book value of
19 the assets over their estimated remaining life. And
20 that estimated remaining life takes into account
21 the changes that we made in the average service
22 life estimates.

23 The inherent true-up that's involved in a
24 remaining life calculation, we insured that concept
25 of nothing more, nothing less.

1 (9 h 24)

2 In other words, through the amortization of
3 the net book value... and the net book value is
4 adjusted for the estimated cost to remove at the
5 end of the asset. Then, take that net book value as
6 adjusted over the estimated remaining life that
7 insures that we will recover nothing more, nothing
8 less, than the original cost of investment plus the
9 estimated cost of retirement. Now, once the assets
10 are retired and that actual cost of retirement is
11 built... is known, there is a go forward adjustment
12 to true that up over the next cycle of assets. So,
13 in other words, to ensure that we don't recover any
14 more than we actually spent to install the assets,
15 plus remove them, there is an ongoing true-up
16 mechanism inherent in the remaining life
17 calculation.

18 And that would conclude my brief
19 presentation on who we are and what we do. Thank
20 you for your time.

21 Me LOUISE TREMBLAY :

22 Alors, Madame la Présidente, ça compléterait la
23 présentation pour ce qui est du premier panel.

24 Alors, les témoins seraient prêts pour les
25 questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Tremblay. Maître Neuman,
3 vous avez indiqué avoir des questions.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[7]** Oui, effectivement, il est plus haut. Bonjour,
6 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs,
7 Dominique Neuman pour Stratégies Énergétiques et
8 l'AQLPA. Bonjour, Messieurs. Ma question porte
9 sur... Well, I'll ask my question in English: the
10 average... You have proposed to extend the average
11 service life of mains that's account number 475.

12 Mr. LARRY E. KENNEDY:

13 A. That is correct.

14 Q. **[8]** Yes, from seventy-five (75) years to eighty
15 (80) years. And I don't know if you remember when
16 you came here in two thousand ten (2010) we asked
17 you a question and we expressed a concern when the
18 service life of the mains had already been
19 increased. So, the seventy-five (75) years was
20 already an increase back in two thousand ten
21 (2010). And our concern is that... well, you're
22 telling us that you've examined the industry, what
23 can be seen in the industry, is there an issue in
24 other companies about the service life of mains
25 being considered too long? Has there been an issue

1 in other jurisdictions about either the regulators
2 or intervenors complaining that maybe we are over
3 optimistic in extending continuously the life
4 duration of mains?

5 A. Thank you. I would suggest that we're seeing life
6 extensions or the indications that the mains will
7 be lasting longer; in particular the protection
8 methods on steel type of mains and the emergence of
9 newer generation plastic pipes. I have allowed for
10 indications of longer lives. Now, the... quite
11 honestly, I usually get accused of being too short
12 on my average service life with regard to mains. We
13 have seen, and this company has been in operation
14 since the mid-nineteen fifties (mid-1950's), which
15 gives us sixty (60) years old. My understanding is
16 the pipe is in good condition. The amount of
17 retirements that we see on an annual basis to the
18 mains are more reflective of capital maintenance or
19 maintenance type of activities, rather than large-
20 scale replacement activities, at least at this
21 time. So, no, I'm very comfortable in extending the
22 life of this organization. And most organizations
23 we now see in mains... five years ago I probably
24 told you they were in the fifties.... high fifties
25 to the low sixties range. Now, we've seen them in

1 the high sixties to seventies range. And I'm very
2 comfortable, given the circumstances of this
3 company, of eighty (80) being a good average. Now,
4 remember, the eighty (80) years is an average. That
5 doesn't mean that all the plastic or all the mains
6 are going to last eighty (80) years. Some are going
7 to expire as early as thirty (30) and forty (40)
8 years, and have. There will be needs for capital
9 repairs and capital maintenance that will require
10 some retirement activity earlier than that eighty
11 (80) year average service life. That also means
12 that there's going to be some mains that are
13 expected to last out beyond a hundred (100) years.
14 If eighty (80) is the average, then some retire
15 earlier; that means some have got to last longer.
16 And that is the case. We had the benefit of seeing
17 with each year another year of experience in this
18 country. And we are seeing mains that kind of last
19 this long and do last this long. And then, I want
20 to say, I'm quite comfortable with that. So, this
21 is a trend we are seeing. I will note that the...
22 the life that we now have for these means, they are
23 at the long end of the range of our recommendations
24 for Canadian utilities. And quite honestly, the
25 lives of Gazifère's means have traditionally been

1 at the longer end, since at least I've been
2 involved in the late two thousands (2000s). We
3 haven't seen anything that would change our mind on
4 that in the period of the last six (6) years. So...
5 so, yes, I'm comfortable with that, and it is a
6 trend, yes.

7 Q. **[9]** And we're talking about, well, eighty (80)
8 years now as you are proposing without any leakage
9 that would go beyond normal operation costs for
10 repairs, that's what we're talking about?

11 A. Yes. So, I'm not familiar with any abnormally large
12 amount of leakage on the main system that would be
13 inconsistent with what we would expect for a pipe
14 of the ages that we have, and for a pipe that we
15 would expect to have an average of eighty (80)-year
16 life.

17 Q. **[10]** Okay. And since you're mentioning it's a
18 trend, does it mean that we can expect that the
19 next time you'll be asked to conduct a service life
20 study that we could even reach something closer to
21 one hundred (100) years, as to the older pipes are
22 getting retired, is that what we could expect from
23 the current tendency?

24 A. I don't know if I could have a crystal ball enough
25 to determine that, Sir. It's... it's got some

1 probability that that would occur over the next
2 four (4) or five (5) years, we'll have the benefit
3 of those next four (4) or five (5) years of
4 experience, and the operations management of the
5 company would have some maybe different indications
6 at that time. I would not be largely surprised if
7 it stayed at eighty (80) years, given that it is at
8 the longer end of our recommendations, but
9 likewise, I don't know what our review would
10 indicate at that time. So it is possible it could
11 extend beyond that, although I do note that this is
12 at the longer end, and that did give me some pause
13 to really think about it to make sure my
14 recommendations are appropriate.

15 Q. **[11]** My other question concerns page 3 of your
16 presentation. Okay, the last item concerning the
17 definition of service value, I just want to know if
18 what you're proposing here is consistent with the
19 current trend in other... other companies, or other
20 jurisdictions?

21 A. This is an area of controversy, quite frankly.
22 Since about the nineteen thirties (1930s) and
23 forties ('40s), the concept of including negative
24 salvage in the depreciation rates has been widely
25 held. The emergence of the international financial

1 reporting standards dictated that the cost of
2 removal should be expensed at the time of
3 occurrence, so that's caused a lot of utilities to
4 review that concept. Most utilities still would
5 include a negative salvage as part of the rates.
6 There is a few utilities that have chosen to follow
7 that IFRS guideline more strictly, and either
8 expense the cost of removal upon occurrence, or to
9 capitalize the cost of removal of an old asset into
10 the cost of the new. In my view, that simply
11 perpetuates inter-generational inequities. It puts
12 on today a full burden, if you expense it at the
13 time of occurrence, today's toll payers would be
14 responsible for the removal of that asset that's
15 had the benefit of service for the last many
16 decades, and if in fact we include cost of removal
17 and the capitalized cost of the new assets, it
18 simply transfers the burden to tomorrow's toll
19 payers. So, I do agree with the long-held
20 construct, one that FERC debated at great length
21 when it was put it, and it has been the subject of
22 many hearings, that the most fair and equitable way
23 for all parties, the toll payers and the
24 shareholders of organizations is to include it in
25 the depreciation expense. And true-up the

1 difference, as I suggested in this remaining life
2 calculation, at the time that we know the actual
3 cost of removal. And in such a manner everybody is
4 kept all. To answer your question very directly,
5 Sir, it's not all utilities we've incorporated, I
6 would say probably two-thirds (2/3) to three-
7 quarters (3/4) of the utilities would include net
8 negative salvage in their depreciation rates.

9 Q. **[12]** Okay. The fact that Gazifère maybe will
10 convert to US GAAP, does it make it easier for that
11 solution, as far as you know?

12 A. Yes. In fact, US GAAP is very specific that, if the
13 regulatory treatment would allow the inclusion of
14 negative salvage in the rates, it specifically
15 would allow that inclusion for financial disclosure
16 purposes.

17 Q. **[13]** Okay.

18 (9 h 35)

19 So, it would be a regulatory asset.

20 A. It would be, I'm not sure, I want to be careful.

21 The term "regulatory asset" sometimes has a
22 different connotation. It would be included in the
23 depreciation expense of the asset.

24 Q. **[14]** Okay, thanks a lot.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Neuman. Maître Rondeau?

3 INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU :

4 Q. **[15]** Bonjour. Good morning, Mr. Kennedy.

5 A. Good morning.

6 Q. **[16]** The first question we put to monsieur Trahan.

7 Je vous réfère, Monsieur Trahan, à la réponse à la
8 question 3.5 de la demande de renseignements numéro
9 8.

10 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

11 R. Oui.

12 Q. **[17]** Où vous indiquez que Gazifère a encouru des
13 coûts exceptionnels de quatre-vingt-quatre mille
14 dollars (84 000 \$) en deux mille douze (2012) liés
15 à un projet de remplacement d'une conduite à haute
16 pression.

17 R. Oui.

18 Q. **[18]** La Régie voudrait comprendre le lien entre ce
19 projet de remplacement de conduite à haute pression
20 et les branchements d'immeuble. Est-ce qu'il vous
21 serait possible d'expliquer le projet en soi, ainsi
22 que les anomalies qui ont été détectées auxquelles
23 vous faites référence dans votre réponse qui
24 expliquerait, en somme, les augmentations
25 substantielles.

1 R. Bien, il se trouve à être, en réalité, un
2 branchement donc ce n'est pas simplement un tuyau
3 qui a été remplacé, c'est un branchement sur le
4 tuyau et donc, ce branchement-là, lorsqu'il a été
5 nécessaire d'aller le réparer ou de le changer,
6 bien, ils ont trouvé des anomalies donc d'emblée,
7 c'est un coût plus cher que lorsque c'est fait sur
8 la basse pression, c'était fait sur une haute
9 pression.

10 Mais lorsqu'ils ont ouvert, il se sont
11 aperçus qu'il y avait des problèmes avec des
12 valves, il a fallu qu'ils fassent venir des valves
13 particulières, réinstaller le tout donc c'est en
14 travaillant, ils ont découvert des anomalies dans
15 ce branchement-là sur cette conduite à haute
16 pression. Donc, ce n'est pas la conduite en tant
17 que telle, c'est dans le branchement de la conduite
18 avec le client où il y a eu cette problématique-là.

19 Donc, c'est un projet qui était d'emblée
20 initialement prévu relativement mineur mais, en
21 cours de route, bien, ils se sont aperçus de la
22 problématique qu'ils ont dû réparer voyant ces
23 éléments problématiques là à ce moment-là.

24 Q. **[19]** O.K. Merci. The second question will be put to
25 Mr. Kennedy and pertaining to the net salvage rates

1 of mains. You indicate at page 6 of part 2 of your
2 study that you're proposing a change in the net
3 salvage rate of negative minus one hundred (-100),
4 rather than negative minus seventy (-70) and that
5 this change in your proposed nets, that rate of
6 negative flows from a significant increase in the
7 cost of removal for the years two thousand nine
8 (2009) to two thousand thirteen (2013), as
9 illustrated by the net salvage percentage found at
10 page 4 of part 6 of your study.

11 So, basically, the Régie understands that
12 your proposal to change the net rate for mains
13 stems from an increase in the cost of removal of
14 the assets.

15 Mr. LARRY E. KENNEDY:

16 A. That's correct.

17 Q. **[20]** That's correct? And if it hadn't been of the
18 extension of the service life of the mains from
19 seventy-five (75) to eighty (80) years, the
20 amortisation rate would have been higher.

21 A. That's correct.

22 Q. **[21]** That's correct? I have a good understanding of
23 your proposal.

24 A. That's correct, Sir, fine.

25 Q. **[22]** Now, maybe, I don't know, probably if you've

1 studied the data, I'll put the question to Mr.
2 Trahan, comment Gazifère explique-t-elle
3 l'augmentation du coût des retraits,
4 particulièrement pour les périodes de deux mille
5 neuf (2009) à deux mille treize (2013).

6 (9 h 40)

7 R. Ultimement, je pense qu'on revient à la question de
8 deux mille onze (2011) à deux mille treize (2013).
9 C'est vraiment, c'est une multitude de choses, les
10 retraits, c'est, chaque travail est... chaque
11 retrait est un cas spécifique. Donc, si vous voulez
12 avoir une réponse précise, c'est à peu près
13 impossible parce qu'il faut vraiment reprendre.
14 S'il y en a eu cent vingt-deux (122) une année,
15 c'est quoi ces cent vingt-deux (122) là. Est-ce
16 qu'il y avait de la roche? Est-ce qu'il y avait...
17 Est-ce que c'est un endroit où c'était un endroit
18 passant? Est-ce que... et caetera, et caetera.
19 Donc, il y a un ensemble de coûts.

20 Comme on dit dans cette réponse-là, deux
21 mille dix (2010)... deux mille onze (2011) à deux
22 mille treize (2013), on voit une variation de mille
23 (1000 \$) à dix mille dollars (10 000 \$) par type de
24 retrait, de manière générale. Donc, il y a bien
25 entendu des exceptions dans tout ça. Mais de

1 manière générale, il y a une certaine fluctuation
2 des coûts. Et cette fluctuation-là des coûts, au
3 cours d'une année, je ne parle pas ici d'année en
4 année, je parle autour d'une année, démontre la...
5 je dirais l'évolution des coûts dans les différents
6 types de retrait. Ce n'est pas un élément qui est
7 spécifique. Faire un retrait sur une résidence, ce
8 n'est pas la même chose que le faire devant un
9 immeuble à condos avec de l'asphalte, du ciment, et
10 caetera.

11 Donc, il y a vraiment une situation
12 particulière pour chacun des cas. Est-ce que c'est
13 des cas où est-ce qu'il y a plus de haute pression,
14 moins de haute pression, et caetera? Donc, il y a
15 vraiment une multitude d'éléments où chaque cas
16 individuel amène une certaine volatilité. En même
17 temps, à partir de deux mille onze (2011), comme on
18 l'a mentionné ici et on l'avait mentionné également
19 dans le cadre de la Phase 3, il y a également
20 l'évolution des techniques. L'évolution des
21 techniques amène notamment l'utilisation
22 additionnelle de l'hydro-excavation qui inclut
23 également une certaine hausse de coûts qu'on voit
24 apparaître qu'on n'avait pas auparavant. Donc,
25 l'évolution des techniques fait également une

1 explication de cette évolution-là.

2 Ensuite de ça, bien entendu sur la période,
3 bien, il y a l'évolution des coûts, les salaires,
4 les matériaux qui viennent compléter l'ensemble de
5 la chose. Donc, on ne peut pas y aller sur des
6 éléments spécifiques, parce que ce n'est pas un
7 coût qui est spécifique. Chaque travail individuel
8 dans chacune des années a ses propres coûts, ses
9 propres conditions spécifiques de coût de retrait.

10 Q. **[23]** Alors, si je résume un peu votre position, ça
11 va être fonction d'abord probablement du nombre de
12 retraits que vous effectuez dans une année?

13 R. C'est une des composantes, mais ce n'est pas un
14 inducteur de coût direct. Parce que, dépendamment,
15 ensuite du type de retrait également.

16 Q. **[24]** Ensuite, vous avez le type de retrait auquel
17 vous référiez, dépendant, c'était individuellement,
18 c'est un autre facteur qui explique un peu
19 l'augmentation?

20 R. Oui, tout à fait.

21 Q. **[25]** Et le troisième élément serait les techniques
22 utilisées. Comme l'hydro-excavation, par exemple,
23 serait un autre facteur qui pourrait...

24 R. L'évolution technologique, c'est un troisième
25 facteur. Et le quatrième va être les éléments

1 d'inflation sur les différents coûts sur la
2 période.

3 Q. **[26]** D'accord. Je vous remercie. Toujours, Monsieur
4 Trahan, suivant les données que vous avez...
5 L'étude de monsieur Kennedy s'arrête à deux mille
6 treize (2013). Vous avez peut-être déjà les données
7 pour les années deux mille quatorze (2014), deux
8 mille quinze (2015), en ce qui trait aux retraits.
9 Est-ce que vous pourriez commenter, nous dire si le
10 niveau du coût de retrait observé au cours de la
11 période particulièrement deux mille onze (2011) à
12 deux mille treize (2013) est représentatif de ce
13 qui s'en vient en deux mille quatorze (2014) et
14 deux mille quinze (2015)?

15 R. Personnellement comme ça, je n'ai pas cette
16 information.

17 Q. **[27]** Est-ce qu'il vous serait possible de prendre
18 un engagement et de fournir l'information, dans le
19 même format que l'on retrouve au rapport de
20 monsieur Kennedy, pour illustrer les augmentations
21 ou les diminutions du coût des retraits pour les
22 années deux mille quatorze (2014), deux mille
23 quinze (2015), ce qui inclurait le coût, également
24 l'autre élément qui est le pourcentage
25 d'augmentation?

1 R. La question : Est-ce que c'est possible? La réponse
2 est oui.

3 Q. **[28]** C'est possible. Alors, est-ce que vous vous
4 engagez maintenant à produire les données pour les
5 années quatorze (2014), quinze (2015)?

6 R. Bien entendu.

7 Q. **[29]** Merci. Fournir les données relativement aux
8 retraits pour les années deux mille quinze (2015),
9 deux mille quatorze (2014) en ce qui concerne les
10 conduites principales, comprenant l'information
11 relative au coût de retrait, le coût d'origine
12 ainsi que la valeur nette et le pourcentage, tel
13 que l'on retrouve à la page 4 de la partie 6 du
14 rapport de monsieur Kennedy.

15

16 E-1 (GI) Fournir les données relativement aux
17 retraits 2014 et 2015 en ce qui
18 concerne les conduites principales,
19 comprenant l'information relative au
20 coût de retrait, le coût d'origine
21 ainsi que la valeur nette et le
22 pourcentage, tel que l'on retrouve à
23 la page 4 de la partie 6 du rapport de
24 monsieur Larry E. Kennedy (demandé par
25 la Régie)

1 Q. [30] Last question Mr. Kennedy, if the Régie was to
2 consider the net salvage rate of minus one hundred
3 (-100) be too high, what would be your opinion as
4 to a reduced rate, let's say minus eighty-five (-
5 85) or minus ninety (-90) in the current context?

6 A. Given that, over the period of the last number of
7 years, we've seen net negative salvage percentages
8 as indicated at page vi-4 in my study, ranging from
9 minus three hundred and forty-seven percent (-347%)
10 to a low, quite frankly, in twenty thirteen (2013)
11 of minus a hundred and twenty (-120), I'm not sure
12 that I would view any rate less than the minus
13 hundred (-100) as being really appropriate. Now, I
14 do recognize these are estimates, and we're trying
15 to estimate a future cost. I would caution the
16 Commission, or the Régie -- I apologize -- for...
17 I'm getting carried away to say, well, it's a long
18 period of time, and if it's too low, we can recover
19 that in the future because then we simply transfer
20 our burden to tomorrow's toll payers. So, sir, I'm
21 not sure I could give you a number I would view as
22 appropriate. I view the appropriate number to be,
23 obviously, minus one hundred percent (-100%). I
24 think the goalposts, if you will, would be
25 somewhere between minus seventy (-70) and minus a

1 hundred (-100). Obviously I would view anything
2 closer to minus a hundred (-100) as being more
3 appropriate than less than that. I will say that
4 the... sometimes commissions have a... regulators
5 have a habit of kind of slicing down the middle;
6 well, that's I suppose an option that the Régie's
7 in control of its own destiny, if you will. So, I
8 guess I have a hard time answering the question
9 because I view a hundred (100) as the most
10 appropriate number, sir.

11 Q. **[31]** Thank you. Now, Mr. Kennedy, I would turn to
12 your response to question 5.1 of the Régie demand
13 for information number 8, at page 11, where you're
14 stating that, in the current depreciation study,
15 you're recommending the amortization period for the
16 contribution be aligned to the average service life
17 estimates of the assets to which contributions are
18 related to, that is for account 473, eighty (80)
19 years; accounts 475 mains thirty (30) years; and
20 account 477... you're the... also, the depreciation
21 study in two thousand nine (2009), the previous
22 depreciation study?

23 A. That's correct, sir.

24 Q. **[32]** That's correct? And in that depreciation study
25 of two thousand nine (2009), you maintain the

1 amortization rate at five percent (5%), is that
2 correct?

3 A. That's correct. And I think, over the period since,
4 or between two thousand nine (2009), when we
5 started that last study, to current, this has
6 become more of a trend, if you will, in terms of
7 aligning these accounts like amortization of
8 contribution accounts. In part, because of the
9 organization's changing accounting standards, these
10 accounts have often become more visible in the
11 financial disclosure of organizations than they
12 were in the past. Now, in this organization, or
13 this company, they always were this visible, but I
14 guess we've placed an additional focus -- "we"
15 being the depreciation consulting industry -- as
16 we've worked with companies, and it's become a
17 little bit more of a focus for us. And in
18 particular, for firms going through the transition
19 to the IFRS, or the International Financial
20 Reporting Standards, we've had a very specific
21 focus on accounts such as this. So, I think to
22 answer the question directly, it's probably because
23 it's become a little bit more of a focus of our
24 review in studies than it was back in two thousand
25 nine (2009). And in my view, it make sense, as we

1 started to put more focus on it, and look at it
2 from a theoretical level, it made sense, it makes
3 sense to me to align that amortization of those
4 contributions to the life of the assets to which
5 these contributions relate. And I think, quite
6 frankly, we were... it wasn't an area that we
7 looked at with enough rigour in days gone by, and
8 I'll admit that myself, among most of us in the
9 depreciation industry, we're maybe a bit guilty of
10 that.

11 (9 h 51)

12 Q. **[33]** I'm simply trying to understand what it was in
13 two thousand nine (2009), by opposition to this
14 year, two thousand... Is it possible that the
15 amortization period, which was twenty (20) years
16 all across of the accounts, was it tied, basically,
17 to the tariff impact in the context of an
18 investment project or capital program, whatever? Is
19 that...

20 A. It's possible, but...

21 Q. **[34]** Is there a link between the...

22 A. It's interesting, in that when we look at accounts
23 like these amortization of contribution accounts,
24 and there is a few other accounts that we see in
25 the road of regulatory, regulated assets and that

1 type of account. They often have an amortization
2 period of twenty (20) or twenty-five (25) years.
3 I'm not sure if that's just a nice, even, round
4 number that somebody thought of at some point in
5 time, and like anything, once you do something, you
6 keep doing it and keep recommending the same thing.
7 I'm not... I have not been able to really
8 ascertain, particularly with this company
9 specifically, but in the industry as a whole, why
10 we see these amortization periods of twenty-five
11 (25) years, or twenty (20) years, very frequently.
12 People just kind of always give me the answer,
13 that's how we've always done it. And that's been
14 our practice and our policy, as written in our
15 policy manuals. I'm not sure that's a good answer,
16 but that's the answer that we've typically seen.

17 So, in part, and I say this... this really
18 became a focus as organizations started looking at
19 moving accounting standards. Be it from Canadian
20 GAAP to the U.S. GAAP, or be it from Canadian or
21 U.S. GAAP to IFRS, where we've had the external
22 audit committee focussing on all the accounts and
23 all the depreciation practices, that some of these
24 more fine areas are being finetuned more. And this
25 is definitely one of them. But I'm not sure, Sir,

1 if I could tell you that it was tied to anything in
2 specific with this organization.

3 Q. **[35]** Thank you. Thank you, Gentlemen. Be all.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Rondeau. Questions? Monsieur Pilotto.

6 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

7 M. LAURENT PILOTTO :

8 Q. **[36]** Bonjour. Laurent Pilotto pour la formation.

9 J'aimerais continuer...

10 A. I made the mistake of turning my headphones on.

11 Q. **[37]** Yes. Well, go on.

12 A. Okay.

13 Q. **[38]** Is it okay now?

14 A. Yes. Yes, thank you.

15 Q. **[39]** Donc, j'aimerais continuer sur cette... la
16 dernière question de maître Rondeau. Êtes-vous
17 d'accord avec moi que lorsque Gazifère demande une
18 contribution à ses clients, à un client, la
19 contribution est reliée à un raccordement, à un
20 projet, et ce projet-là inclut plusieurs types de
21 coûts : le branchement, le compteur, le « main
22 line ». Pourquoi changer la période d'amortissement
23 qui est liée à un projet et à un client, et la
24 rapprocher de, par exemple, la durée de vie de la
25 conduite? Je ne sais pas, je... Mis à part le fait

1 que vingt (20) ans c'est un beau chiffre rond,
2 là... Mais j'aimerais comprendre. Pour moi il y
3 avait comme une logique de garder ça sous vingt
4 (20) ans, qui était plus lié au raccordement d'un
5 client, ou à un projet commercial, qu'à une
6 conduite en particulier. Là vous semblez vouloir
7 dire associations les contributions aux conduites
8 auxquelles elles se rapportent.

9 A. So, I think... So we need to be aware that there is
10 really two components to a contribution.

11 Q. **[40]** Hum hum?

12 A. One is when the contribution is initially dealt
13 with in terms of the negotiation, if you will, to
14 provide service, or to provide a connection point.
15 And the customer says: "I will contribute a certain
16 amount", or be it a highway move, if you will,
17 for... to have to move a main for a highway, and
18 the Department of Highways makes a contribution.
19 That's one aspect. And that's really more of a
20 contractual agreement to be able to provide service
21 to a specific customer, or group of customers, and
22 there is some kind of repayment, if you will, on
23 that contribution schedule.

24 The other is the amortization of such
25 contribution and the revenue requirement. And I

1 think they don't have to match. In that I think,
2 ultimately, the customer is paying, or subsidizing
3 for a main, or a service, or a meter installation
4 to incent the company, I hope the company provide
5 that service or make that addition in the capital
6 expenditure. Ultimately, though, what gets
7 installed is a group of assets for which the
8 customer has aligned or paid in part for. And so,
9 when we look at how we should advertise or how we
10 should depreciate that contribution, there's a few
11 methods. It's becoming more and more common to, in
12 essence, just reduce the cost of the asset by that
13 contribution. And if we did that, what you would do
14 is you would be depreciating that reduced asset
15 cost over that eighty (80) years or sixty (60)
16 years or whatever that asset was going to live. So,
17 in essence, in that manner, the contribution would
18 be amortized over the length of the asset.

19 In circumstances like we have here, where
20 the contribution is taken and charged to a
21 contribution account, you know, specifically for
22 mains, and meters, and services, the fact that that
23 contribution is still to a specific asset doesn't
24 change. It's just accounted for in a different
25 account. So, if we say really the customer has

1 contributed to the reduced cost of installing an
2 asset, that asset is still being depreciated over,
3 perhaps, eighty (80) years or sixty (60) years,
4 depending on the account it relates to. And in that
5 manner, it makes some sense to try to match that
6 together.

7 Now, your point in... I think is that, when
8 you actually go out and negotiate with whoever is
9 making the contribution, they may have a payment
10 schedule or benefit schedule. And I'm not... quite
11 honestly, I'm not... that's kind of one of the
12 privy of the depreciation study, if you want. I'm
13 not certain what those contracts look like. They
14 may have been... they maybe when the twenty (20)
15 year life has come from historic, or I'm not sure.
16 I'm not sure if they are or not. Maybe my
17 counterpart can help me with that but I'm not sure
18 that it matters. I really think it's the fact that,
19 ultimately, you're paying for a reduced cost of an
20 asset. And so, if you amortize the cost of the
21 asset over eighty (80) and then, the reduction in
22 that cost, to me, it makes sense. Because,
23 ultimately, when that asset retires, it has had an
24 average life. And we're trying to determine that
25 going forward as well. So, I mean...

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Peut-être simplement expliquer... on a posé la
3 question durant l'étude : pourquoi le fameux cinq
4 pour cent (5 %) ? Donc, pourquoi vingt (20) ans ? Et
5 on a eu la même réponse que tout le monde. On ne
6 savait pas pourquoi. Puis, il ne savait pas non
7 plus pour quelle raison c'était là, donc via son
8 expérience passé, on a dit : « Bien, qu'est-ce qui
9 est le mieux à faire ? » Et puis, il est arrivé avec
10 cette option-là qui était plutôt de relier.

11 Donc, maintenant, si on regarde les deux
12 types de contribution, bien, on a, par exemple...
13 vous avez un projet actuellement à la Régie, sous
14 les yeux, qui est le projet Pont Fournier qui va
15 avoir une contribution du MTQ sur un projet de
16 traverse. Bien, ce projet-là va se retrouver dans
17 les mains et c'est une contribution qui va être
18 utile tout le temps que la durée de vie va être.
19 Donc, il y a une certaine logique de l'associer de
20 cette manière-là.

21 Pour ce qui est des autres projets, bien,
22 après, c'est, je vous dirais, il n'y a...
23 probablement, il y a deux types de projet là-
24 dedans. Il y a des projets où on peut retrouver
25 plus des clients uniques, par exemple, et donc, à

1 ce moment-là, c'est beaucoup plus lié à un individu
2 ou à une entreprise ou quelque chose comme ça. Le
3 projet où on veut amener le main, quand bien même
4 qu'au départ, ça vient pour une usine ou un client
5 en particulier, on l'amène malgré tout dans une
6 région. Puis, une fois que le main est rendu-là,
7 bien, il va rester dans le système, puisqu'il y a
8 d'autres clients qui vont se brancher et... dans le
9 parc industriel, ou dans la ville, ou dans le
10 quartier, ou et caetera. Donc, il y a beaucoup de
11 ces contributions-là qui, par incidence, ont...
12 lorsqu'on le regarde d'une certaine manière, ont
13 une durée de vie similaire à, finalement, l'actif
14 initial. Est-ce qu'il y a des cas spécifiques où ça
15 ne sera pas le cas? Bien entendu. Maintenant est-ce
16 que l'utilisation, la même durée de vie,
17 ultimement, comme monsieur Kennedy vient de dire,
18 avec les retraits qui se font sur un bord, et de
19 l'autre côté les contributions qui suivent le même
20 rythme, après, à partir de là, bon, c'est une
21 réflexion que... Nous, on a laissé à l'expert le
22 soin de déterminer quelle était la meilleure
23 méthodologie mais, pour nous, ça tenait le sens.

24 Q. [41] Merci, ça répond à ma question.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[42]** Lise Duquette pour la Formation. Première
3 question d'intendance, en fait, l'engagement, le
4 délai pour le produire serait environ, on parle de
5 jours? De semaines?

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 R. Je vois des doigts et je ne sais pas si c'est un
8 jour ou un mois.

9 Q. **[43]** Je comprends que, après la pause, peut-être
10 que vous pourriez nous revenir.

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[44]** Maître Tremblay pourra nous informer du délai
13 à ce moment-là. Je vous remercie.

14 R. Madame Bigelow va être avec moi également sur le
15 prochain panel. Donc, elle pourra vous expliquer
16 davantage.

17 (10 h 2)

18 Q. **[45]** Je vous remercie. The other question is for
19 Mr. Kennedy. You said it is a trend to go from, I
20 don't have the numbers now but it's two point two
21 two five percent (2.225%). How big is that trend?
22 Do we talk about twenty percent (20%) in the
23 industry, thirty percent (30%), forty (40), eighty
24 (80)%.

25

1 Mr. LARRY E. KENNEDY:

2 A. And you are referring to account 475, is that
3 correct? The mains account?

4 Q. [46] Well, the fact that the contribution... You
5 say the trend for the contribution in the industry
6 is to put that to the life of the equipment, if the
7 equipment is to go to the mains instead of that
8 twenty (20) years that nobody seems to know where
9 it came from originally so... But trend can be a
10 new thing, it could be a new trend which is twenty
11 percent (20%) of the industry has adapted it or is
12 it a really strong trend and we're talking about
13 seventy-five percent (75%) of the industry?

14 A. I would suggest it's definitely more than half. I
15 don't know if I've actually done that on a ledger
16 sheet and noted, I would say it's probably closer
17 to two thirds or three quarters or sixty seven (67)
18 or seventy-five percent (75%). It definitely has
19 become something that's looked at as any company
20 changes accounting standards. As you change the
21 standards, the external audit community, that's one
22 of the areas of focus for them, and particularly
23 those that have considered the IFRS.

24 IFRS doesn't like amortisation of anything
25 necessarily. And I say that only partly in jest

1 because they tend to like very specific, I used
2 very specific assets and so, those companies have
3 definitely aligned those accounts. Companies
4 remaining on or going to US GAAP are probably,
5 because they've looked at it, we start asking the
6 same question we have here, like why did we do
7 that? And so, I would say it's probably in that
8 seventy-five percent (75%) range.

9 Q. [47] And, just to make sure I understood correctly
10 what you said to Mr. Pilotto, if we were to suggest
11 to you that we think it's our link to a contractual
12 demand made for an investment and that was
13 calculated on a twenty (20) year period, which is
14 why a twenty (20) year - well, the contract was
15 usually twenty (20) years - would that make sense
16 to you?

17 A. In part, yes. That would make more sense than
18 reducing the net negative salvage rate that we
19 talked about before. It makes sense because it
20 would have some basis and, if we have that as our
21 basis and that's the logic behind it, yes, that
22 would make it at least more appropriate to me. So,
23 yes, I'd be more willing, likely - I'm not sure
24 I've got the right word - to accept that as being
25 reasonable because it does have a basis and that

1 basis is defendable and logical.

2 Q. [48] Okay. So, either method, if there is a
3 substance to that twenty (20) years, either one
4 would be suitable for you.

5 A. So long as I can understand the basis to it, yes.

6 Q. [49] Thank you very much. I don't have any further
7 questions so any redirect?

8 (10 h 06)

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Non, Madame la Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie. Alors, monsieur Trahan, je ne
13 vous libère pas puisque vous êtes à peu près sur
14 tous les panels. Mr. Kennedy, thank you very much
15 to have enlightened us today.

16 Mr. LARRY E. KENNEDY:

17 A. Thank you, it's always a privilege.

18 THE PRESIDENT:

19 Thank you. Vous êtes maintenant libéré alors on va
20 pouvoir passer au panel 2. Peut-être, Maître
21 Tremblay, peut-être prendre une pause de quinze
22 (15) minutes à ce moment-ci? Ça permettra
23 d'installer le deuxième panel puis je pense que ça
24 va être pertinent. Les horloges ici ne sont pas
25 nécessairement à la bonne heure. Alors, j'ai dix

1 heures six (10 h 06) sur mon écran, alors regardez
2 vos montres. Alors, on va prendre une pause de
3 quinze (15) minutes puis on va revenir pour dix
4 heures vingt (10 h 20). Je vous remercie.

5 PAUSE

6 (10 h 24)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour. Maître Tremblay, avant de commencer, je
9 pense que je vais... en fait, avant que vous
10 commenciez, je vais commencer avec ce que vous
11 m'avez demandé un petit peu plus tôt, soit la
12 reconnaissance des témoins experts. Je vais vous
13 mentionner immédiatement que, tel que prévu aux
14 articles 30 et 31 du Règlement sur la procédure de
15 la Régie de l'énergie, la Régie dispose des
16 demandes de reconnaissance du statut de témoin
17 expert à l'audience.

18 Dans le présent dossier, la Régie a reçu
19 une demande de reconnaissance du statut de témoin
20 expert pour les personnes suivantes : monsieur
21 Larry Kennedy de Gannett Flemming, un témoin expert
22 en matière d'amortissement des actifs de compagnies
23 de service public; de monsieur Jason Hails de MNP,
24 qui sera un témoin expert pour Gazifère en
25 allocation de coûts d'entreprises de service public

1 réglementées; monsieur Craig Sabine de Navigant,
2 qui sera un témoin expert pour Gazifère en
3 allocation de coûts d'entreprises de service public
4 réglementées; également madame Paula D. Zarnett de
5 BDR North America, qui sera un témoin expert pour
6 Gazifère en allocation de coûts d'entreprises de
7 service public réglementées, incluant l'allocation
8 des coûts entre les activités réglementées et non
9 réglementées de ces entreprises; ainsi que monsieur
10 Michael J. Roger de Elenchus, un témoin expert pour
11 Gazifère en allocation de coûts d'entreprises
12 d'utilité publique réglementées, ou de service
13 public réglementées, excusez-moi, incluant
14 l'allocation des coûts entre les activités
15 réglementées et non réglementées de ces
16 entreprises.

17 Alors, la Régie juge que cette demande a
18 été formulée conformément aux dispositions de son
19 règlement sur la procédure. Elle constate que cette
20 demande n'est pas contestée. Elle a pris
21 connaissance de la demande de reconnaissance et des
22 curriculum vitae de ces personnes et s'en déclare
23 satisfaite. La Régie accorde donc le statut de
24 témoin expert tel que demandé à l'ensemble de ces
25 personnes.

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Merci beaucoup, Madame la Présidente. Avant de
3 débiter avec les témoignages pour le second panel,
4 j'aimerais céder la parole à monsieur Trahan ou à
5 madame Bigelow, je ne sais pas lequel des deux, au
6 sujet d'une petite clarification quant à
7 l'engagement numéro 1, juste pour s'assurer que
8 tout le monde se comprend bien et également pour
9 vous dire dans quel délai, la cliente pourrait
10 répondre à cet engagement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie.

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 R. Rebonjour. Simplement pour s'assurer qu'on a bien
15 compris la demande. Donc, la demande est concernant
16 la page VI (en chiffres romains) 2, pour ce qui
17 concerne les retraits des services et non pas en ce
18 qui concerne les « mains » qui se trouvaient à la
19 page exhibit 4. C'est bien ce que je comprends? La
20 réponse qu'on vous avait donnée pour nous au niveau
21 des retraits, c'était bien au niveau des services,
22 ce n'était pas au niveau des « mains »? Donc, je
23 comprends que c'est bien la demande de
24 l'engagement?

25

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 Oui, c'était concernant les conduites principales.

3 R. Quand vous parlez des conduites principales, vous
4 faites référence à la page?

5 Q. **[50]** 475, à la page... dans la partie VI page 4.

6 R. C'est les « mains » que vous voulez et non pas les
7 services?

8 Q. **[51]** C'est ça, les « mains ».

9 R. O.K. Donc on va amener les « mains ». Et puis peut-
10 être demain mais probablement jeudi. Il faut
11 envoyer les chiffres à Calgary. Avec le décalage
12 horaire, et caetera. On peut peut-être y arriver en
13 fin de journée, sinon, bien, ce sera pour jeudi.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excellent! Je vous remercie.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Ensuite, Madame la Présidente, en ce qui a trait à
18 votre demande un peu plus tôt de possiblement
19 revenir sur la question de la demande de report
20 pour le mécanisme incitatif. Alors, ce que nous
21 avons décidé de faire, nous allons en traiter dans
22 le cadre du panel numéro 3.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 D'accord. Excellent! Je vous remercie beaucoup.

25

1 PREUVE DE GAZIFÈRE - PANEL 2 (Adoption des
2 principes comptables des États-Unis)

3

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Donc, avant de procéder avec le panel numéro 2
6 (sic), je voudrais produire les affidavits ou
7 déposer les affidavits des personnes qui font
8 partie du panel. Donc, monsieur Trahan, c'est déjà
9 fait. Jason Shem, alors on est rendu à B-572,
10 affidavit de Jason Shem. Je vais également déposer
11 les deux affidavits des actuaires qui ne seront pas
12 parmi nous au cours de l'audience, mais qui ont bel
13 et bien adopté leur preuve. Alors, madame Isabelle
14 Fournier de chez Mercer, B-573; et monsieur
15 Benedict Ukonga de Mercer également, B-574. Madame
16 Bigelow n'a pas d'affidavit à adopter.

17

18 B-0572 : Affidavit de Jason Shem

19

20 B-0573 : Affidavit de Isabelle Fournier

21

22 B-0574 : Affidavit de Benedict O. Ukonga

23 (10 h 29)

24 Me LOUISE TREMBLAY :

25 Madame la greffière, je vais vous demander de

1 procéder à l'assermentation. Monsieur Trahan est
2 toujours sous le même serment, mais procédez à
3 l'assermentation des deux autres membres du panel
4 s'il vous plaît.

5
6 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-neuvième
7 (29e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

8
9 JASON SHEM, supervisor Financial Reporting,
10 Enbridge Gas Distribution, ayant une place
11 d'affaires au 500, Consumer Road, North York
12 (Ontario);

13
14 LUCIE BIGELOW, directrice à la comptabilité
15 Gazifère, ayant une place d'affaires au 706,
16 boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

17
18 JEAN-BENOÎT TRAHAN (sous la même affirmation
19 solennelle);

20
21 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, déposent et disent :

23
24 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

25 Q. [52] Monsieur Trahan, Gazifère a soumis une demande

1 à la Régie portant sur l'adoption des principes
2 comptables des États-Unis. Je comprends que vous
3 allez utiliser une présentation PowerPoint au
4 soutien de votre témoignage. Avez-vous préparé
5 cette présentation?

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 R. Oui.

8 Q. **[53]** Avez-vous des modifications à y apporter?

9 R. Non.

10 Q. **[54]** L'adoptez-vous comme étant votre preuve dans
11 le présent dossier?

12 R. Oui.

13 Q. **[55]** Nous allons déposer la présentation au dossier
14 comme pièce GI-43, Document 3 (B-0575).

15

16 B-0575 : (GI-43, Doc.3) Présentation PowerPoint

17

18 Je vous laisse procéder à votre présentation,
19 Monsieur Trahan.

20 R. Merci. Donc, c'est une courte présentation
21 simplement pour rappeler un peu la nature du sujet.
22 Donc, on vous demande cette année de changer de
23 registre comptable, donc d'utiliser les
24 référentiels comptables américains.
25 Fondamentalement, Gazifère n'est pas une entreprise

1 cotée en bourse. Donc, on aurait encore l'occasion
2 de pouvoir continuer sous les « Canadian GAAP »
3 s'ils étaient notre désir, l'IFRS et les US GAAP.

4 Comme entreprise, on préfère passer aux US
5 GAAP. Il y a des éléments positifs à cette
6 transition-là. Donc, ce serait les mêmes règles
7 comptables qu'on aurait pour toutes les entités
8 réglementées qui seraient au Québec, donc
9 maintenant Hydro-Québec est sous US GAAP, Gaz Métro
10 aussi. Donc Gazifère ferait le pas. On aurait les
11 mêmes règles comptables avec toute l'entreprise
12 d'Enbridge également. Donc, tout le reste de
13 l'entreprise Enbridge est sous les US GAAP. Donc,
14 ça crée bien entendu une certaine difficulté
15 administrative de ne pas être sous les US GAAP au
16 niveau de la gestion des états financiers et
17 autres.

18 Ça n'a aucun impact sur la comptabilité
19 actuelle sauf sur les bénéfices postérieurs à
20 l'emploi, le fonds de pension et le compte de
21 nivellement de la température qu'on a traité.
22 Maintenant, ce qu'on vous demande, c'est
23 l'intégration du fonds de pension des bénéfices
24 postérieurs selon la méthode actuelle plutôt que
25 sur la base des déboursés dès deux mille dix-sept

1 (2017), et d'ajuster la méthode de normalisation de
2 la température.

3 Au niveau de la méthode d'amortissement de
4 la température, on vous propose de l'amortir sur
5 une période de deux ans. C'est une méthodologie qui
6 est la même que celle utilisée par Gaz Métro. Donc,
7 ultimement, ça a l'occasion d'aller le plus
8 rapidement possible, d'utiliser le plus possible la
9 période d'amortissement sur deux ans. Les quatre
10 premiers mois de l'année de Gazifère, c'est
11 janvier, février, mars et avril. Donc, on a quand
12 même un bon... Ce sont des bons mois, si on veut,
13 pour déjà passer à l'amortissement immédiatement.
14 Et bien, par la suite, bien entendu, de prendre le
15 résiduel et de l'amortir sur l'année restante. Ce
16 qui nous permet de respecter la période maximale de
17 deux ans selon les US GAAP.

18 En ce qui concerne la période de
19 transition, ce qu'on vous demande, c'est de tout
20 faire sur une année. Donc, on a le compte de
21 nivellement de la température qui est excessivement
22 négatif; le compte associé au fonds de pension,
23 bénéfiques postérieurs à l'emploi qui, lui, est
24 positif, ou enfin vice et versa. Donc, ultimement,
25 ça a quand même un impact d'environ moins un

1 million de dollars sur les tarifs, ce qui aurait
2 une baisse tarifaire temporaire de quatre pour cent
3 (4 %) associée à ces éléments-là.

4 Donc, la transition se ferait et tout
5 serait nettoyé à l'intérieur d'une année. Et par la
6 suite, bien, on appliquerait les référentiels
7 comptables américains sans période de transition
8 additionnelle. Donc, comparativement ce qu'on voit
9 dans les autres, chez d'autres distributeurs, on
10 voit beaucoup de longues périodes. Chez EGD,
11 l'amortissement est de vingt (20) ans pour amortir
12 la période de transition. Donc, nous, on serait
13 capable étant donné la situation d'être capable
14 d'amortir le tout très rapidement, et donc d'avoir
15 des livres nettoyés, si on veut, dès deux mille
16 dix-huit (2018). Voilà.

17 Q. **[56]** Je comprends que ça complète votre témoignage,
18 Monsieur Trahan?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[57]** Madame la Présidente, c'est tout pour ce
21 panel-ci. Les témoins sont prêts à être interrogés.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie beaucoup.

24 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

25 R. Je proposerais à maître Tremblay de me poser une

1 question.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Monsieur Trahan, si vous voulez dire quelque chose,
4 allez-y. Ça va faire partie de votre témoignage.

5 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

6 R. C'est gentil.

7 (10 h 34)

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 Je suis désolée, effectivement. Alors, merci de
10 m'avoir proposé de vous poser une question. Alors,
11 dans son mémoire, Stratégies Énergétiques AQLPA
12 recommande que le solde du compte de stabilisation
13 de la température de Gazifère soit récupéré et je
14 cite :

15 Selon la période la plus rapide
16 possible, soit en temps réel d'un ou
17 de deux mois, au moyen d'un ajustement
18 tarifaire après la constatation des
19 écarts.

20 Quelle est la position de Gazifère à l'égard de
21 cette recommandation? Et veuillez exposer les
22 motifs qui sous-tendent votre position.

23 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

24 R. Merci, Maître Tremblay. Donc, fondamentalement,
25 Gazifère s'oppose à cette proposition-là ou à cette

1 alternative. Principalement, ici, on joue entre
2 deux concepts ou deux éléments, soit la stabilité
3 tarifaire et l'équité intergénérationnelle. Donc,
4 c'est sûr que l'équité intergénérationnelle nous
5 amène à être le plus rapidement possible près de
6 nos gens... pas de nos gens, mais c'est-à-dire de
7 la période à laquelle on veut reporter des coûts.
8 Actuellement, ça prend environ six ans lorsqu'on
9 décide... selon la méthode actuelle. On a une année
10 qu'on est dans le limbo, après ça, on est cinq ans
11 à amortir. Donc, ça prend cinq ans pour nettoyer
12 une année de nivellement de la température. Avec la
13 proposition qu'on a, on fait tout en deux ans.
14 Donc, c'est quand même un avantage important au
15 niveau de l'équité intergénérationnelle.

16 Quant à la volatilité tarifaire, bien,
17 c'est une volatilité qui serait quand même
18 relativement importante, dans le sens que,
19 lorsqu'on regarde sur une période d'une année,
20 souvent les mois se contrebalancent. Et donc, si on
21 ne fait pas ça, on va se retrouver vraiment avec
22 des éléments où on va augmenter les tarifs, baisser
23 les tarifs, augmenter les tarifs. À titre
24 d'exemple, janvier cette année a été très froid...
25 bien, très froid... a été froid à tout événement.

1 Donc, on devait redonner des sous aux clients.
2 Donc, c'est suivant, par exemple, une méthode d'un
3 mois. On aurait redonné des sous, par exemple, en
4 mars de manière importante aux clients. Et en
5 avril... parce que le mois de février, lui, il a
6 été chaud, et au net, ça donne à peu près zéro.
7 Donc, il aurait fallu reprendre des sous dans le
8 mois qui aurait suivi. Donc, je pense que c'est...
9 au niveau de la stabilité, ce n'est pas
10 nécessairement ce qui est idéal. Donc, notre
11 proposition, pour nous, sur deux ans, on trouve
12 que, au bout de ligne, ça finit par bien gérer la
13 situation entre les besoins de l'équité
14 intergénérationnelle et la stabilité tarifaire. Et
15 c'est une proposition qui a été... qui n'est pas...
16 qui n'émane pas de Gazifère. On a, là-dessus, fait
17 un peu de suivi sur d'autres. Et puis, c'est une
18 proposition qui a été également acceptée par la
19 Régie déjà. Ça complète.

20 Q. [58] Maintenant, je peux dire que la preuve est
21 complétée.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie beaucoup. Je vais me... Maître
24 Neuman?

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les

3 Régisseurs. Alors, monsieur Trahan avait anticipé

4 sur mes questions. Donc, ça complète pour nous

5 aussi. C'était à peu près le genre de questions...

6 les mêmes questions que j'allais poser. Et j'en

7 profite pour mentionner au tribunal que pour le

8 Panel 3, nous n'avons pas des questions. C'est une

9 erreur dans la grille puisque dans notre lettre de

10 planification d'audience, nous n'avions pas prévu

11 de questions pour ce Panel 3. Et j'en profite

12 également pour demander la permission à la Régie,

13 comme pour les deux autres intervenants, de pouvoir

14 identifier notre preuve nous-mêmes, sans besoin

15 d'un affidavit.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Pas de problème...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... vous pourrez adopter votre preuve...

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 O.K., je vous remercie bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Maître Rondeau.

1 INTERROGÉ Me PIERRE RONDEAU :

2 Q. **[59]** Bonjour. Good morning. I'll address my
3 question to Mr. Shem since you're a representative
4 of Enbridge. So I understand that the Enbridge
5 consolidated financial statements are prepared in
6 accordance with U.S. GAAP. Is this correct?

7 (10 h 39)

8 Mr. JASON SHEM:

9 A. That is correct.

10 Q. **[60]** While Gazifère are prepared according to
11 Canadian GAAP.

12 A. Currently, that is correct.

13 Q. **[61]** That's correct. Am I to understand that there
14 has to be adjustments made to Enbridge's
15 consolidated, or adjustments made to integrate
16 Gazifère's financial data to Enbridge's?

17 A. Correct. Currently, what...

18 Q. **[62]** So... So...

19 A. Sorry. Correct. Currently, what happens is
20 adjustments are made at the consolidated level, so
21 that when Enbridge consolidates Gazifère, they are
22 under U.S. GAAP.

23 Q. **[63]** And should the Régie approve the Gazifère
24 demands to go to U.S. GAAPs, and align its position
25 to that of Enbridge, that would reduce the need for

1 adjustment, eliminate the need for adjustment to
2 integrate Gazifère's financial data to
3 consolidated... Enbridge's consolidated financial
4 statements?

5 A. Correct. That would reduce the amount of
6 administrative work that is currently being done,
7 to ensure that when, upon consolidation, Gazifère
8 is under U.S. GAAP.

9 Q. **[64]** And could we expect a reduction in costs of
10 services provided by Enbridge as a result from a
11 change from Canadian GAAP to U.S. GAAP, since there
12 is no adjustment, or elimination or reduction in
13 adjustments, should that, the need to adjust the
14 data being set aside, would that result in a
15 reduction in costs of the services provided?

16 A. Currently, that would reduce... Currently, what
17 happens is I, myself, and my team, assist in the
18 process of preparing, or providing information with
19 respect to how the conversion from Canadian GAAP to
20 U.S. GAAP on a monthly and quarterly basis, so that
21 would reduce the amount of time that I spend and
22 charge back to Gazifère. I cannot comment
23 necessarily on the charges that EI would... whether
24 or not this would have an impact between EI and
25 Gazifère.

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Donc, comme on le voit dans le cadre de
3 l'allocation des coûts des activités
4 réglementées... pas activités réglementées, plutôt
5 de EI et EGD, donc les frais de EGD sont chargés à
6 l'heure, donc, conséquemment, le travail associé à
7 ce temps-là, qui ne sera plus fait, normalement, va
8 aller en réduction. Je n'ai aucune idée, par
9 ailleurs, là, quelle est la réduction de temps
10 associée.

11 Bien sûr, de l'autre côté, et là c'est
12 beaucoup plus diffus parce que dans le cas de EI,
13 les coûts sont alloués par des clés de répartition,
14 donc, s'il y a moins de travail, est-ce qu'il va y
15 avoir quelqu'un qui va moins travailler qui,
16 ultimement, n'aura plus son emploi chez EI, qu'il
17 va y avoir une réduction de coûts? Donc, là
18 c'est... Fondamentalement, théoriquement, la
19 réponse est oui, là, mais est-ce que le niveau de
20 travail en réduction sera suffisant pour avoir un
21 impact fondamentalement en arrière, là, et... Et
22 les lignes, là, elles ne se tracent pas aussi
23 clairement que dans le cas de EGD.

24 Q. [65] D'accord, je vous remercie. Ce serait tout. Je
25 vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Rondeau. Monsieur Pilotto?

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

4 M. LAURENT PILOTTO :

5 Q. [66] Oui, merci. Laurent Pilotto pour la formation.
6 Alors, on s'entend que la Régie approuve des
7 méthodes comptables en vertu de l'article 32. La
8 comptabilité réglementaire, c'est un set de livres
9 en soi. On souhaite toujours, puis je pense que
10 c'est le cas, la Régie l'a annoncé à plusieurs
11 reprises dans des décisions, qu'on souhaite avoir
12 un appariement le plus parfait possible entre les
13 méthodes comptables utilisées par les compagnies
14 publiques par rapport aux méthodes comptables
15 utilisées en réglementation. Cependant, ce n'est
16 pas une religion, puis on le sait, pour toutes
17 sortes de raisons, la comptabilité réglementaire
18 s'écarte de temps en temps de la comptabilité
19 d'entreprises publiques. Dans votre témoignage
20 tantôt, Monsieur Trahan, vous avez mentionné que
21 les périodes de transition dans d'autres
22 entreprises, puis entre autres chez EGD, période de
23 transition pour l'amortissement des comptes de
24 stabilisation de température, ou pour d'autres
25 comptes...

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. C'était pour les fonds de pension et...

3 Q. **[67]** Pour les fonds de pension, s'étalerait sur
4 vingt (20) ans. Donc, je comprends que même si EGD
5 ou EI a transféré au US GAAP. Ils sont obligés
6 d'avoir certains artifices réglementaires ou des
7 comptes de transition.

8 R. C'est un compte de transition mais c'est un compte
9 qui est à ma gouverne et, je pourrais faire
10 préciser mais qui est accepté selon...

11 Q. **[68]** Qui est US...

12 R. Exactement, qui est US GAAP approved.

13 Q. **[69]** Approved, oui. Puis on a eu votre preuve, je
14 comprends très bien l'objectif recherché. En même
15 temps, j'ai de la difficulté lorsqu'on met beaucoup
16 d'emphase sur l'équité intergénérationnelle
17 associée à un compte de stabilisation de la
18 température. Ça m'apparaît antinomique.

19 Les comptes de stabilisation de
20 température, c'est une spécialité canadienne je
21 dirais, on a été fort là-dessus longtemps, bien
22 avant les Américains. Ça fait partie de notre
23 culture, je dirais. Au Canada, on aime bien lisser
24 les choses, éviter - probablement parce que la
25 température ça joue beaucoup dans nos vies, dans

1 les vies de nos entreprises aussi - donc, par
2 définition, un compte de stabilisation de la
3 température, c'est là pour étaler dans le temps les
4 aléas climatiques qui empoisonneraient la vie des
5 utilités autant que de leurs clients.

6 On a mis ça en place puis, au cours du
7 temps, même dans les premiers temps, ces comptes de
8 stabilisation là n'étaient même pas amortis parce
9 qu'on partait du principe qu'un compte de
10 stabilisation de la température, par définition, ça
11 s'amortit tout seul parce que, à long terme, la
12 température est normale.

13 Et là, bien sûr, on a décollé de ce
14 concept-là parce que, au fil du temps avec les
15 changements climatiques puis toutes sortes de
16 bonnes raisons où on pensait que les ballounes
17 gonflaient trop, on s'est dit « Non, on va plutôt
18 amortir ça sur cinq ans » puis là, on est rendus à
19 proposer d'amortir ça sur deux ans puis, même
20 encore plus rapide que ça.

21 Je vous avoue que moi, ça dépasse mon
22 entendement. Je ne comprends pas pourquoi on veut
23 retourner rapidement l'effet des aléas climatiques,
24 en plus ou en moins, on s'entend, rapidement on
25 veut retourner ça dans les tarifs. Ça m'apparaît

1 l'inverse de ce qu'un compte de stabilisation de la
2 température doit faire. Excusez pour le long
3 préambule mais...

4 R. Mais je suis en train de faire une courte réponse.
5 Non, fondamentalement, je veux dire, Gazifère n'est
6 pas arrivée en disant « Tiens, je veux réduire ma
7 durée de compte de nivellement de la
8 température. ». Il y a une règle au US GAAP dont on
9 s'est aperçus en cours de route qui nous oblige à
10 faire cette transition-là et donc, à partir de là,
11 on a regardé la période maximale et la période est
12 de deux ans.

13 Donc, ultimement, lorsqu'on parle de
14 volonté d'essayer de maintenir une certaine
15 stabilité tarifaire, bien, on va chercher le
16 maximum. Si vraiment on avait décidé de laisser
17 tomber tout ce concept-là, bien, on aurait proposé
18 quelque chose comme SÉ-AQLPA avec un mois ou deux
19 mois ou peu importe, une période très, très courte.

20 Donc, on va chercher le maximum là-dedans
21 et, de l'autre côté, lorsqu'on regarde l'autre
22 principe qui est le principe intergénérationnel, ce
23 qui est demandé de manière générale, c'est que le
24 client qui occasionne le coût le paie le plus
25 rapidement possible. Donc, après ça, on peut

1 discuter : est-ce que la température c'est quelque
2 chose qui est occasionné par l'individu ou est-ce
3 que c'est l'individu qui est présent au moment où
4 est-ce qu'il fait froid, est-ce que c'est lui qui
5 doit payer pour ou est-ce que c'est ces personnes
6 futures. On tombe dans un autre type de réflexion
7 dans le concept.

8 Mais fondamentalement, ce qu'on a fait
9 nous, c'est qu'on a pris la règle qui dit « On a un
10 maximum de deux ans. ». On a regardé, on a deux
11 éléments de principe : un, c'est la stabilité
12 tarifaire, le deuxième c'est l'équité
13 intergénérationnelle.

14 Dans les deux cas, cette proposition-là est
15 meilleure du côté équité intergénérationnelle. De
16 l'autre côté, elle est, en mettant au maximum, on
17 tente de maintenir le plus possible la stabilité
18 tarifaire en faisant en sorte qu'on vient plus
19 rapidement puis, bon, on n'a pas été très
20 imaginatifs, on a fait beaucoup de copiage là-
21 dedans.

22 Mais, ultimement, ce que ça permet de faire
23 - puis ça s'appliquait chez nous parce que nos
24 quatre premiers mois sont les quatre premiers mois
25 de l'année, donc les quatre premiers mois qui sont

1 les plus froids - ça nous permet d'amortir sur une
2 plus longue période, la période maximale de deux
3 ans à ce moment-là, plutôt que de simplement
4 attendre et de l'amortir, par exemple, juste sur
5 une année qui serait, si on avait continué comme la
6 méthode actuelle, on aurait eu une année de limbo
7 puis on aurait amorti juste sur une année. Là, on a
8 eu des impacts un peu plus importants.

9 Au total, on a essayé de réfléchir à ça à
10 l'intérieur de la balise du US GAAP. Maintenant, si
11 vous me dites « Est-ce qu'on devrait s'éloigner des
12 US GAAP? » bien, ultimement, après on tombe dans un
13 autre niveau de complication pour nous qui est un
14 niveau de gestion puis des travaux qui sont
15 encourus en arrière puis des explications. Une
16 demande comme on a faite l'année dernière, en vous
17 demandant de nous demander précisément de mettre ça
18 sur le Canadian GAAP.

19 Ce sont des petites choses, c'est des
20 petits inconvénients en cours de route. C'est ce
21 que je peux vous dire, je n'ai pas... Ultimement, à
22 partir de là, c'est une réflexion que je pense que
23 chaque individu doit avoir puis est-ce que le
24 compte de nivellement de la température sur une
25 base de deux ans ne répond pas au critère qui est

1 de réduire l'impact positif ou négatif chez
2 l'entreprise réglementée et de ne pas non plus
3 surcharger un client l'année où est-ce qu'il fait
4 très froid pour après ça aller, finalement, le
5 sous-charger l'année où il fait très chaud.

6 (10 h 49)

7 Donc, et ce qu'on disait dans une des
8 réponses, c'est s'il advenait, ultimement, qu'on se
9 retrouve avec vraiment une espèce de grosse
10 balloune en peu de temps, là, bien, sans prendre la
11 voie que Gaz Métro a proposée, qui nous semble
12 relativement complexe dans l'application, parce que
13 pour faire cette chose-là il faut diviser la
14 portion du compte de nivellement de la température
15 qui est associée au rendement de la portion qui
16 n'est pas associée au rendement, parce que la
17 portion rendement ne peut pas s'étaler sur plus que
18 deux ans. Ce qu'on dit, c'est qu'il y a toujours
19 moyen, au niveau des U.S. GAAP, de respecter ces
20 éléments-là pour faire un nivellement temporaire,
21 une situation particulière où on déplacera des sous
22 d'une année à l'autre pour réduire cette
23 volatilité-là.

24 Donc, s'il advient qu'à un moment donné on
25 se retrouve dans une situation où il y a vraiment

1 un impact majeur, bien, on pourra trouver une
2 solution ensemble qui va respecter les U.S. GAAP,
3 qui ne sera pas trop complexe à gérer, et qui
4 permettra de passer cette courte période.

5 Généralement, on pense que ça va être correct, mais
6 si ça advient, bien, il y aura toujours moyen de se
7 parler et de trouver une solution.

8 Q. [70] Oui bien effectivement, je vous confirme de
9 toute façon que la Régie établit des méthodes
10 comptables pour, je dirais, pour le « ongoing »,
11 mais ça se peut qu'on fasse face, de temps en
12 temps, à des situations exceptionnelles, puis là,
13 bien, il faut adopter un traitement particulier. Et
14 le fait que, quand on fait ça, on s'éloigne ou pas
15 du référentiel comptable, c'est un considérant,
16 mais ce n'est pas le seul, hein, on a bien d'autres
17 considérants en matière de réglementation, et donc
18 c'est fort probable que même si on allait de
19 l'avant et qu'on vous donnait ce que vous
20 souhaitez, c'est-à-dire d'être, pur et dur U.S.
21 GAAP là, ça se pourrait que dans deux ans, pour
22 d'autres considérations, on décroche du U.S. GAAP
23 pur et dur, pour toutes sortes de raisons, là, puis
24 je ne veux pas me mettre à faire de la fiction, là.
25 Mais ça fait assez longtemps que vous êtes dans le

1 respecter les U.S. GAAP, de répondre aux autres
2 critères. Peut-être pas de la manière, disons
3 traditionnelle, par exemple, d'un compte de
4 nivellement sur cinq ans ou sur dix (10) ans, mais
5 il pourrait arriver qu'on prenne un autre coût
6 quelconque, qu'on décide d'amortir différemment
7 pendant une certaine période, simplement pour faire
8 une équivalence qui respecterait les U.S. GAAP et
9 qui permettrait de régler un problème sporadique
10 dans le cours des événements.

11 Donc, sans nécessairement décrocher, là, il
12 y aurait moyen de travailler à l'intérieur des U.S.
13 GAAP pour répondre aux besoins.

14 Q. [71] Merci. Bon, ça va pour la question des comptes
15 de stabilisation de la température.

16 À la fin de votre présentation vous parlez
17 d'impact sur les tarifs de un million de dollars
18 (1 M\$) moins quatre pour cent (4 %), toutes choses
19 étant égales par ailleurs, bien sûr, et ça, on
20 comprend, c'était dans votre témoignage, c'est sur
21 la base du fait que la Régie accepterait de
22 nettoyer les comptes de stabilisation de la
23 température accumulés du passé, et de
24 contrebalancer ça aussi par des coûts additionnels
25 de coûts de retraite puis de... j'oublie, en tout

1 cas, OPEB en anglais, là, puis...

2 R. Coûts de retraite et les bénéfices postérieurs à
3 l'emploi.

4 Q. **[72]** Oui. C'est ça. Et là, je vais faire référence
5 à votre... je crois, à la dernière version de votre
6 témoignage. GI-43, document 1, page 5 de 7, révisé
7 le dix-neuf (19) février. Est-ce que vous en avez
8 révisé un autre... Non, je ne pense pas.

9 R. Non.

10 Q. **[73]** Je ne pense pas.

11 R. Je pense que c'était suffisant.

12 Q. **[74]** C'est la couleur saumon. Hein?

13 R. C'est la journée de pêche.

14 Q. **[75]** Oui, c'est ça. Alors dans l'exercice, là, qui
15 permet d'arriver à quatre pour cent (4 %), là,
16 c'est-à-dire à un impact tarifaire, en deux mille
17 dix-sept (2017), de un million quatre-douze mille
18 (1 092 000), pour arriver à ce chiffre-là, il faut
19 prendre en considération des bénéfices postérieurs
20 à l'emploi et fonds de pension pour deux mille
21 seize (2016), de un million trois cent cinquante-
22 six mille huit cents (1 356 800).

23 (10 h 55)

24 Là, vous savez sans doute que j'ai présidé
25 une formation qui traitait des US GAAP avec Hydro-

1 Québec où on a parlé abondamment de la
2 rétroactivité. Les tarifs de deux mille seize
3 (2016) de Gazifère, ils ont été fixés. Est-ce qu'on
4 n'est pas en train de nager dans des eaux troubles
5 de rétroactivité, là?

6 R. Non.

7 Q. [76] Non? Mais je... Rassurez-moi.

8 R. Et Lucie pourra me corriger si je dis une bêtise
9 mais, ultimement, ce sont... ça nous permet de nous
10 ramener au premier (1er) janvier deux mille dix-
11 sept (2017). Donc, c'est... ultimement, si on avait
12 fait le même exercice au premier (1er) janvier deux
13 mille dix-sept (2017), on n'aurait pas vu des
14 lignes. On aurait vu juste un montant de deux
15 millions je ne sais pas trop combien. Donc,
16 c'est... l'aspect rétroactif, ici, ça serait de
17 dire « Je n'ai pas... je veux aller intégrer dans
18 des tarifs postérieurs à ce qui s'est passé. » Ici,
19 c'est-à-dire le « snapshot » quand on va regarder
20 ce qui se passe à la transition au premier (1er)
21 janvier, bien, cet élément-là va devoir être pris
22 en compte. Donc, c'est une évaluation du premier
23 (1er) janvier deux mille dix-sept (2017) et non pas
24 un élément de rétroactivité. C'est vraiment le
25 passage entre les deux. Comme en deux mille seize

1 (2016), cette année, ce qu'on a sur la méthode des
2 courus, on a zéro dans nos tarifs. On n'a pas... Ce
3 n'est pas comme si on disait : « Ah! On reste...
4 Ah! Bien, finalement, la méthode des courus, ce
5 n'était pas zéro, c'était un million trois cent
6 cinquante quelques. » Et là, on est en train de
7 dire : « Ah! Ça a changé, » et tout. Ce n'est pas
8 ça. La situation, c'est on est sur la méthode
9 actuelle. Au premier (1er) janvier, la méthode
10 change. Quel sera l'état de la situation au premier
11 (1er) janvier deux mille dix-sept (2017)? Ça inclut
12 l'ensemble de ces composantes-là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [77] Bon, je m'excuse de vous interrompre. Lise
15 Duquette pour la formation. C'est juste sur cette
16 question, premièrement plus technique, en termes de
17 comptabilité : ce que la décision dans le dossier
18 3927 qui était sur les US GAAP mais pour Hydro-
19 Québec, sur la rétroactivité, mentionnait c'était
20 que si on voulait aller rechercher des sommes qui
21 auraient... je vais dire ça simplement mais, pour
22 moi, être collectées auparavant, donc si Hydro...
23 pas Hydro mais Gazifère cherche des sommes qui
24 auraient dû être collectées auparavant, là, ça
25 devient de la rétroactivité. Alors, je voudrais

1 juste que vous me donniez une explication, parce
2 que quand je la lis, votre preuve, c'est peut-être
3 juste une question de compréhension de ma part qui
4 n'est pas bonne, mais ce que je comprends, pour ce
5 un million trois cent cinquante-six mille
6 (1 356 000) et quelques, c'est que c'est les sommes
7 entre la méthode actuarielle et la méthode des
8 déboursés. Si vous aviez été en méthode actuarielle
9 précédemment au trente et un (31) décembre deux
10 mille seize (2016), vous auriez recherché auprès de
11 la Régie, le un million trois cent cinquante-six
12 mille (1 356 000). Et là, parce que la méthode des
13 déboursés demandait moins de sous, vous ne les avez
14 pas, et là, vous recherchez cette somme-là de un
15 million trois cent cinquante-six (1 356 000) à
16 partir de maintenant pour combler la distinction,
17 la différence, entre la méthode actuarielle et la
18 méthode des déboursés.

19 Alors, est-ce que je comprends bien que
20 c'est des sommes que, si vous aviez été en méthode
21 actuarielle précédemment, vous auriez réclamées
22 dans les tarifs? Ou c'est des sommes... Je cherche
23 à comprendre comment ce un million trois (1,3 M) a
24 été établi.

25 (11h00)

1 A. Just to clarify, we're talking about evidence G-45,
2 document 2.1.

3 Q. [78] Let me check.

4 A. Sure.

5 Q. [79] Yes, G-45, document 2.1.

6 A. Thank you. Yes, so what this represents is the
7 cumulative difference between the cash
8 contribution, or the cash expense and the actuarial
9 referral costs to date. This represents a real cost
10 that Gazifère has incurred or will be incurring in
11 the future. Without this recovery, in the future,
12 in the long term, Gazifère would actually be out of
13 pocket of these dollar amounts. So, over the life
14 of a pension plan, OPEP plan cash and accrual
15 would be one and the same. It's a matter of timing.
16 So, as of now, what this represents is that
17 Gazifère has not recovered these dollars because of
18 the fact that it's been on their cash method.

19 Q. [80] But the question is those dollars that... is
20 it a calculation in the future that you've... you
21 know, because we are changing from cash to
22 compenser en anglais? En tout cas... accrual method
23 -- sorry...

24 A. That's okay.

25 Q. [81] ... my technical terms sometimes. Is it in the

1 future that those amounts of dollars will be
2 missing, or is it because you're starting in the
3 past, and this is the gap for the last years that
4 is missing that I'm looking?

5 A. This represents the cumulative difference today
6 between accrual and cash. So, I think however... if
7 you were to look at the life of a pension planner,
8 OPEP plan, if Gazifère was to maintain on a cash
9 basis, this would actually, in theory, go away
10 because near the... as the plan matures, and near
11 the ending of the plan, cash would presumably be
12 higher than accrual because there's going to be
13 less current service costs, less interest, as the
14 obligations come closer to its end, in theory, its
15 end date. So, this, I think in your statement, or
16 your question with regard to does this represent
17 the past, it does represent the difference as of
18 today between accrual and cash.

19 Q. **[82]** For the past years?

20 A. Correct.

21 Q. **[83]** Thank you.

22 (11 h 01)

23 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

24 A. Just a second, just to clarify. Pour être certain,
25 ça représente les éléments, les différences qu'il y

1 a eu dans le passé, mais qui vont être payées dans
2 le futur. Donc, ultimement, ce ne sont pas des
3 coûts qui n'auraient pas été chargés dans le passé,
4 c'est des coûts qui vont être chargés dans le
5 futur. Si on était sur le mode des déboursés,
6 ultimement, comme monsieur Shem vient de le dire,
7 ce qui arriverait, c'est que dans le futur, les
8 montants augmenteraient. Donc, normalement, il y
9 aurait une courbe à la hausse qui viendrait. Cette
10 courbe-là, à la hausse, elle est compensée par
11 cette inclusion-là à partir de maintenant. Et donc,
12 par incidence, dans le futur, il n'y aura pas cet
13 effet de courbe à la hausse qui viendrait selon la
14 méthode actuelle.

15 Q. [84] Puis, vous l'avez mentionné à plusieurs
16 reprises dans vos réponses, évidemment, tous ces
17 chiffres-là doivent être réévalués par Mercer dans
18 le prochain dossier tarifaire. Donc, si je vous
19 comprends bien, la somme de un million trois cent
20 cinquante-six mille huit cents (1 356 800) et un
21 million trois cent vingt-trois mille (1 323 000),
22 si je fais la somme de ces deux trucs-là, dans
23 votre prochain dossier tarifaire, ça va être à peu
24 près le montant associé à la conversion ou au
25 passage de la méthode déboursée à la méthode

1 actuarielle.

2 Mr. JASON SHEM:

3 A. Correct. With respect to document 2.1, currently,
4 the estimated amounts are, in retrospective to two
5 thousand sixteen (2016) amounts, at this point,
6 because we haven't completed the entire year, the
7 estimated accrual costs are an estimate at this
8 point in time. It won't be finalized until the end
9 of the year. So, this figure would need to be
10 updated once the final Mercer reports are received.

11 Q. **[85]** Okay. Excusez-moi. Ce ne sera pas long. Non...
12 Oui, vas-y. Vas-y.

13 M. GILLES BOULIANNE :

14 Q. **[86]** Oui, bonjour. Gilles Boulianne pour la
15 formation. Lorsqu'on a parlé un peu plus des US
16 GAAP et de l'amortissement du compte de stabilité
17 tarifaire, je sais, Monsieur Trahan, je ne
18 m'adresse pas à un comptable, mais est-ce que vous
19 avez une idée de ce qui a amené, à l'époque, les
20 comptables américains à limiter la période
21 d'amortissement sur deux ans? Est-ce qu'il y avait
22 quelque chose qui soutenait ça? Est-ce qu'il y
23 avait des objectifs? Est-ce qu'il y avait des
24 éléments qui ont été pris en compte? Quels sont ces
25 éléments-là?

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Je ne serais pas capable de vous donner

3 l'historique, mais je veux juste faire une

4 séparation. Le report de dépenses n'est pas limité

5 par les US GAAP. Ce qui est limité, c'est la

6 portion rendement associée; donc, le rendement, les

7 impôts, les éléments rendement associés. C'est ça

8 que US GAAP vient limiter à une période de deux

9 ans. Donc, si demain matin, je prends, par exemple,

10 on arrive sur une allée puis on dit : « Tiens, le

11 salaire de monsieur Trahan, cette année, on ne le

12 passe pas à la dépense. On le repousse... on

13 l'amortit sur vingt-deux (22) ans. » Il n'y a pas

14 de problème, c'est une dépense. Mais quand on

15 regarde le compte de nivellement de la température,

16 ça prend l'ensemble du coût du service et ça prend

17 l'écart qu'il y a entre les deux, et on le met dans

18 ce fameux compte de nivellement de la température.

19 Et dans ce coût de service-là, bien, il y a la

20 portion rendement. Et c'est ça que les US GAAP

21 veulent pas, qu'on dépasse la période de deux ans.

22 Et c'est pour ça que dans la proposition que Gaz

23 Métro faisait... disait : « Bien, on peut... on

24 pourrait reporter sur une plus longue période la

25 partie dépense associée au compte de nivellement,

1 mais se limiter sur deux ans pour la partie
2 rendement. » On comprend que ça commence à être une
3 gymnastique quand même relativement complexe à
4 déterminer qu'est-ce qui est quoi. C'est pour ça
5 que je dis, il y a sûrement moyen de faire les
6 choses pas mal plus simple qui arriverait au même
7 résultat lorsqu'on sera devant une situation qui
8 n'est pas agréable.

9 Maintenant, pour ce qui est de
10 l'historique, je ne sais pas si mes collègues
11 peuvent aider. Moi, personnellement, je ne peux pas
12 aller plus loin que cet aspect contemporain. Et mon
13 collègue m'a signifié qu'il n'a pas d'idée de
14 l'historique du vingt-quatre (24) mois.

15 Q. **[87]** Merci. Ça répond à ma question.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[88]** Lise Duquette pour la formation. Juste
18 question de clarification : alors, si j'ai bien
19 compris tantôt votre réponse, Monsieur Trahan,
20 quand on regarde les... pas... on parle les comptes
21 de stabilisation de température; on parle
22 d'inconvénients administratifs, donc des coûts
23 qu'on ne peut pas vraiment quantifier ici, mais ce
24 seraient quelques coûts supplémentaires à EGD, plus
25 particulièrement, peut-être, en partie à EI, pour

1 faire cette distinction-là, US GAAP ou Canadian
2 GAAP. Et puis, par rapport à la... bon, une plus
3 grande volatilité dans l'amortissement, surtout que
4 deux ans, c'est plus volatile que sur cinq ans,
5 c'est sûr. Mais c'est quoi les autres
6 inconvénients? Je comprends qu'ils sont plus
7 administratifs mais, outre le coût, c'est quoi les
8 inconvénients pour Gazifère?

9 R. Je dirais, il y a peut-être le phénomène de coûts
10 mais, des fois, le coût ne se compte pas en
11 dollars, se compte, je dirais, en stress ou en
12 tâches additionnelles, sans nécessairement qu'il y
13 ait de coûts. Donc, ultimement, ça simplifie, nous
14 ce que ça fait - puis madame Bigelow peut peut-être
15 répondre ultimement - mais les vérificateurs
16 reviennent, posent des questions à chaque fois, il
17 faut mettre des notes, il faut expliquer après ça
18 aux gens.

19 Donc, c'est un paquet de petits moments
20 dans l'année qui créent de l'inconfort. Outre ça,
21 est-ce qu'il y a d'autres éléments...

22 Mme LUCIE BIGELOW :

23 R. En bref, il est certain qu'il y a toujours un
24 avantage à avoir une harmonisation entre les règles
25 comptables des différentes entités sur lesquelles

1 elles sont rapportées au niveau corporatif. Et ne
2 serait-ce que pour une comparaison également au
3 niveau, si on regarde au niveau provincial, d'être
4 en mesure de comparer l'information sur la même
5 base quand l'information comptable est divulguée en
6 termes de notes.

7 Et ça facilite beaucoup les explications
8 qui peuvent venir. On anticipe parfois, on ne les
9 voit pas tous arriver, mais il est plus facile,
10 quand on est tous sur la même base comparative, de
11 donner des explications plus brèves, plus claires
12 pour le futur.

13 Q. **[89]** Peut-être une question : s'il n'y avait pas de
14 période d'amortissement, si on revenait à la base -
15 puis je fais un peu de suivi sur la question de
16 monsieur Pilotto - mais qu'il y a le compte
17 d'amortisation, excusez-moi, de stabilisation -
18 c'est mes anglicismes qui ressortent - le compte de
19 stabilisation, mais qu'il n'y ait pas de période
20 d'amortissement, chez Gaz Métro - et j'y vais de
21 mémoire mais je pourrais vous ressortir la
22 décision, je pense, si vous en avez besoin - les
23 premières années, il n'y avait pas de période
24 d'amortissement considérant qu'une année dans
25 l'autre, sur la période, tout s'équivalait. Est-ce

1 que c'est une solution qui est envisageable pour
2 Gazifère?

3 Mr. JASON SHEM:

4 A. I'll make an attempt to answer the question. So, if
5 you go towards where you have no amortisation
6 period and you just keep those dollars in there on
7 a continuous basis with a theory that, over time,
8 it would smooth out, the rules state that Gazifère
9 would not be able to recognise the revenues on its
10 income statement. So, the rules state that you must
11 be able to recover those costs or return those
12 costs to its ratepayers within twenty-four (24)
13 months in order to recognise this revenue. So, what
14 that would mean is it would theoretically recognise
15 on its balance sheet an ongoing balancing account
16 to tract those costs but it won't be able to
17 recognise the revenues or sources of revenues
18 related to that.

19 Q. **[90]** Thank you. Je vais juste être sûre si je n'ai
20 pas une petite question qui traîne puis je vous
21 reviens.

22 M. GILLES BOULIANNE :

23 Q. **[91]** Gilles Boulianne pour la formation. Peut-être
24 une question pour monsieur Shem. Est-ce que j'ai
25 bien compris dans votre réponse tantôt, lorsqu'on a

1 parlé de rétroactivité du montant de un point trois
2 million (1,3 million) nécessaire ou qui découle du
3 passage de, pas US-Canadian, mais Canadian, oui, le
4 PCGR, à US GAAP, vous considérez qu'il n'y avait
5 rien de rétroactif là-dedans?

6 A. Sorry, I didn't really understand the question.

7 Could you please repeat? No, there is no
8 retroactive cost incurred. The difference between
9 accrual and cash cost with respect to pensions and
10 OPEB, Gazifère, because it was expense and recovery
11 cost under the cash basis it did not necessarily
12 record on its P&L the accrual cost. So, within the
13 results of Gazifère, it did not actually record the
14 accrual cost, it only reflected the cash
15 contribution cost with an adjustment for the
16 difference within the regulatory asset or liability
17 count.

18 So, it did not actually incur those costs
19 and, in essence, it was kept whole with respect to
20 revenues and expenses. So, it doesn't represent
21 previous costs that Gazifère has incurred, so it
22 represents the future costs.

23 Q. [92] Thank you, Sir.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ça va être l'ensemble des questions pour la

1 formation. Maître Tremblay, avez-vous un
2 réinterrogatoire?

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Cette fois-ci, j'affirme que je n'en ai pas.
5 (11 h 13)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie beaucoup. On va pouvoir vous
8 remercier. Thank you very much for your testimony.
9 Monsieur Trahan, vous restez. Madame Bigelow, est-
10 ce qu'on vous revoie sur d'autres panels? Je ne me
11 souviens pas. Rappelez-moi!

12 Mme LUCIE BIGELOW :

13 Non. Ce sera tout pour moi.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors on va vous libérer ainsi que monsieur Shem.
16 Je vous remercie beaucoup. On va pouvoir passer au
17 panel 3.

18

19

20 PREUVE DE GAZIFÈRE - PANEL 3 (Allocation des coûts
21 pour les services rendus par les compagnies
22 affiliées)

23

24 Me LOUISE TREMBLAY :

25 Alors, avant de passer à l'assermentation des

1 témoins, j'aimerais déposer les affidavits de
2 monsieur Jason Hails, B-0576; ainsi que l'affidavit
3 de monsieur Craig Sabine, B-0577.

4

5 B-0576 : Affidavit de Jason Hails

6

7 B-0577 : Affidavit de Craig Sabine

8

9 Et je vous demanderais par la suite d'assermenter
10 les témoins s'il vous plaît.

11

12 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-neuvième
13 (29e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

14

15 CRAIG SABINE, director Global Energy Service,
16 Navigant, ayant une place d'affaires au Bay
17 Adelaide Centre, 333, Bay Street, Toronto
18 (Ontario);

19

20 JASON HAILS, partner, MNPlp, National Energy and
21 Utilities, ayant une place d'affaires au 300-111,
22 Richmond Street West, Toronto (Ontario);

23

24 JEAN-BENOÎT TRAHAN (sous la même affirmation
25 solennelle);

1

2 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
3 solennelle, déposent et disent :

4 (11 H 17)

5

6 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

7 Q. **[93]** So, good morning. I understand that you will
8 refer to a PowerPoint presentation during your
9 testimony. Was this presentation prepared by you?

10 A. Yes. Yes, it was.

11 Q. **[94]** Do you have any amendments to make to this
12 presentation?

13 A. No.

14 Q. **[95]** Do you both adopt it as your evidence in the
15 present file?

16 A. Yes, I do.

17 Q. **[96]** Alors nous déposons la présentation comme
18 pièce B-0578. Merci beaucoup.

19

20 B-0578: PowerPoint presentation

21

22 So, you may now proceed with your presentation.

23 Mr. JASON HAILS :

24 A. Thank you. So, first of all, madame Chair, and
25 Board Members, thank you very, very much for the

1 opportunity to appear before you today. Just for a
2 little bit of corporate propaganda on our behalf,
3 I'm with MNP, we're the country's fifth largest
4 accounting tax and consulting firm, and we also
5 have a dedicated energy and utilities practice over
6 which I preside.

7 Representing and co-presenting with me
8 today is Craig Sabine. Craig was senior manager
9 with MNP at the time of execution of this project,
10 and he's since moved on to Navigant, as you now
11 know.

12 Collectively, we've conducted a number of
13 these types of studies, specifically one in two
14 thousand twelve (2012) and two thousand thirteen
15 (2013), for Enbridge Gas Distribution, very similar
16 profile mandate for us. We've also conducted
17 similar studies for other utilities across the
18 country, and we've appeared before the BCUC, the
19 Alberta Utilities Commission, the Manitoba Public
20 Utilities Board, and we've also developed a number
21 of different reports for the OEB as well.

22 Craig is acknowledged as the author of the
23 report, and all the work was conducted under his
24 supervision, but as compatriots, we both worked
25 quite diligently together to deliver the report and

1 analysis, and our findings as well.

2 For the purposes of today and this
3 presentation, what we've done is pulled out what we
4 felt were the poignant elements of our report, and
5 the analysis and the findings, so we're looking
6 forward to any questions that you may have. I'll
7 start off by providing some of the background and
8 context for the report, and then Mr. Sabine will
9 take over with some of the analytics and the
10 findings specifically. So, maybe we can move on to
11 the cost allocation methodology on the next page.

12 So, in terms of our specific mandate with
13 Gazifère, the purpose of the assessment was
14 twofold: one is to provide an independent
15 assessment of Gazifère received corporate services
16 cost against regulatory precedent and principles;
17 and the second part was to support the development
18 of a financial model that we used to assess these
19 costs, and one which may be used going forward for
20 subsequent allocated costs from EI and EGD. We
21 essentially conducted these concurrently, given
22 that we required the financial report, or the
23 financial model in order to appropriately assess
24 the costs.

25 The first diagram in the middle of the page

1 represents the flow of corporate services
2 information and costs from both Enbridge and EGD.
3 So, Enbridge Inc. maintains a cost-allocation model
4 that they use to assign costs to all of its
5 affiliates that receive shared services. And out of
6 that model, Gazifère would be pushed corporate
7 services costs from EI and EGD. So the subject of
8 our mandate specifically is the regulatory cost
9 allocation methodology for Gazifère, which he'll be
10 assessing over the next little while.

11 Breakdown of the two thousand fifteen
12 (2015) corporate services costs is below, and these
13 were really the subject of our assessment, so give
14 or take two point one million dollars (\$2.1M)
15 coming down from Enbridge, and one point two five
16 (1.25) coming from Enbridge Gas Distribution.

17 So, for background, if you look upstream to
18 the allocations from Enbridge. As noted, Enbridge
19 maintains a well-developed and quite a robust cost
20 allocation model that they've used over a number of
21 years that was also part of the review that we did
22 for Enbridge Gas Distribution a few years ago. All
23 Enbridge allocations are measured using fully
24 burdened costs, which are defined as direct and
25 indirect costs related to providing a corporate

1 shared service. Enbridge's policy is to charge
2 direct costs wherever they possibly can for those
3 costs that were incurred for the direct benefit of
4 Gazifère, but in the absence of that, they're
5 required to allocated costs across all of their
6 affiliates, and specifically to Gazifère, which is
7 the subject of our assessment today.

8 EGD provides services as well to Gazifère
9 on an as-needed basis, however, all of these costs
10 are directly attributed to Gazifère based upon
11 Gazifère's needs. So there is no allocation per se,
12 so the bulk of our work focussed on the Enbridge
13 allocations, given that they're allocated based
14 upon a number of variables and methodologies.

15 (11 h 23)

16 Just of note, there is an inter-corporate
17 services agreement formally between Gazifère and
18 EGD, and if we skip to the very end, that will be
19 one of our recommendations for Gazifère to create
20 something similar between EI and Gazifère.

21 So if we can move to the next one. Thanks,
22 Craig. So, there's three (3) types of cost
23 allocations within Enbridge's cost allocation
24 methodology. There are direct costs, which we just
25 discussed; indirect costs that are directly

1 related, or proportional to direct costs, and then
2 G and A costs that can be internal or external,
3 that support multiple business units, and can be
4 allocated down on a pro-ratio basis between a
5 number of Enbridge's affiliates.

6 Enbridge uses a number of different
7 allocators, four (4) specifically, to allocate
8 these costs. One of them is Full-Time Equivalent,
9 so the FTE pro-rated amount of Gazifère, compared
10 to all the other companies; Enterprise FTEs, which
11 is percentage of FTEs at each business unit
12 relative the total enterprise; Capital Employed,
13 which is the percentage of capital employed at each
14 business unit relative to the others; and then a
15 blended pro-rata, which is a blended combination of
16 the top three (3).

17 As part of its annual business cycle,
18 Enbridge runs a comprehensive model and budget CAM
19 costs for the following year, and would issue an
20 invoice to its affiliates for payment for those
21 shared services.

22 Move to slide 6, in terms of the need for
23 regulatory cost allocation methodology, where
24 transfer pricing between affiliates is required, at
25 minimum, they're required to show evidence that

1 market prices prevail over those specific costs so
2 as not to burden the rate payer. Where market
3 prices cannot easily be determined, fully allocated
4 costs must be applied with some analysis, and
5 specifically, the regulatory cost allocation
6 methodology of Gazifère treats corporate cost
7 allocations where the corporate objectives and
8 internal performance measures of Enbridge Inc.
9 and/or EGI don't necessarily fully align with
10 regulatory principles. So, that's really the focus
11 of our assessment here.

12 We will move it over to Mr. Sabine to go
13 through that, our methodology and our Prong tests.

14 MR. CRAIG SABINE:

15 A. Good afternoon, almost. I want to just thank you,
16 madame Chair, and Panel Members, for the invitation
17 to speak here today. My first time before the
18 Régie, so I'm looking forward to going through.
19 I'll be the first consultant, perhaps, to provide
20 no advertisement, so we'll save you the trouble of
21 that, and get right back into it here.

22 I'm just going to go through the
23 methodology that we conducted in a little bit more
24 detail, and demonstrate some of the results that we
25 saw as we went through it.

1 So, in performing our assessment and sort
2 of leveraging some of the experiences we've had in
3 the past, you know, we find that the Ontario Energy
4 Board provides a fairly clear and systematic set of
5 methodologies and principles to base a regulatory
6 cost allocation on. So we've used that to some
7 extent.

8 The Régie's guide and some principles that
9 have fallen out of different decisions over the
10 years align quite well with what we've applied in
11 the Ontario Energy Board context, which is
12 important for us in terms of setting our approach
13 to measure the allocations to Gazifère and ensuring
14 that there's consistency across jurisdictions in
15 terms of best practices, but also that we're
16 meeting what we know the Régie has stated in their
17 decisions.

18 We've applied a three (3)-prong test to do
19 that, that essentially looks at cost incurrence,
20 and ensuring that costs that are incurred are
21 prudent, that they're allocated appropriately from
22 the cost centre to the business unit; in this case,
23 the context would be Gazifère, of course. And then,
24 also evaluating the cost benefit, do the benefits
25 to repairs either meet or exceed the costs that are

1 incurred for the service.

2 So, if we move into Prong 1 test on cost
3 incurrence, we looked at fifty-nine (59) different
4 cost centres that were charged by Enbridge to
5 Gazifère, and through that analysis, we found that
6 ten (10) of those service items were not reasonably
7 prudent based on the evidence that we were
8 provided, equalling about a hundred and fifty-two
9 thousand four hundred dollars (\$152,400).

10 (11h28)

11 A similar methodology was applied to the
12 EGD costs that were incurred as well. The
13 conclusion was that all of those costs were
14 prudent, and of note, that they're essentially all
15 direct costs, so very little allocation through
16 factor or variable was occurring.

17 Moving into test 2, we compressed those
18 remaining service line items into a little bit more
19 manageable service categories for analytic
20 purposes, which are listed there, I won't go
21 through them, but there are fifteen (15) of them.

22 So, moving to test 2, a total of three
23 million one eighty-four (3,184,000), give or take,
24 was passed from test 1 to test 2, which is about
25 ninety-five percent (95%) of the total CAM, or cost

1 allocation methodology from EI and EGD. The
2 objective here was then to look at how these were
3 allocated, and we found that, of the five (5)
4 different service categories that we developed,
5 five (5) of those service categories were not
6 allocated with an appropriate allocator, per se.
7 Interesting that we didn't make an adjustment for
8 the purposes of this analysis because it was found
9 that, under a test procedure using an allocator
10 that we felt would be more appropriate, the costs
11 that would be allocated to Gazifère would actually
12 be higher. And this has to do with changing a
13 driver associated with an allocation to one
14 Enbridge affiliate without changing that same
15 allocator to the entire model and other business
16 units. Obviously you miss connected and dependent
17 impacts of that change.

18 We also felt that, since Gazifère is only
19 paying what they're invoiced, and of course they
20 didn't actually incur that increase in costs, there
21 would be no point to put that burden on the
22 ratepayer in this context. So, no adjustment was
23 made here.

24 Moving in to Prong 3, this is where we get
25 into a little bit more detailed analysis on the

1 actual cost levels for the service categories, and
2 to do that, it takes a little bit more effort
3 obviously for us to do that analysis, so we wanted
4 to ensure that we were applying those analytics to
5 the most impactful places. So we created a
6 materiality threshold of a hundred thousand dollars
7 (\$100,000), being any service category that was
8 less than a hundred thousand dollars (\$100,000) was
9 not analyzed with the same level of rigour that we
10 did for the categories that we did look at, which
11 were seven (7). We found that five (5) of those
12 seven (7) service categories fell within the range
13 of costs that we would expect, looking at
14 comparison to other utilities of similar nature,
15 and size, and complexity to Gazifère, as well as to
16 what we'd expect from the market, and we found that
17 two (2) fell outside that range, and these were
18 insurance services and common stock-based
19 compensation. And we made adjustments there
20 downward of a hundred and fourteen thousand
21 (114,000) and sixty-nine thousand (69,000) almost,
22 respectively, as a result of the analysis that we
23 looked at, which gave us essentially a range of
24 expected costs that we were able to compare the
25 incurred Gazifère costs to.

1 And I guess that's about it. I mean, that's
2 where we landed in terms of total adjustments, the
3 next slide, which Jason may have some words about,
4 essentially summarizes the entire picture, all the
5 fifteen (15) service categories, and the costs, as
6 they go through the model that we applied.

7 MR. JASON HAILS:

8 A. Thank you. So, if we move on to slide 12, we came
9 out of our assessment with several recommendations
10 for Gazifère, three (3) specifically; the first one
11 being to have a closer look at internal cost
12 allocation drivers, so, for instance, where we
13 found that cost allocation driver was not
14 necessarily appropriate, and as causally linked to
15 the incurrence of the cost itself, we suggest that
16 Gazifère assess alternatives and potentially work
17 with EI to embed those new drivers, either within
18 the system or perhaps even discretely after the
19 fact, based on best information and the most
20 appropriate driver.

21 The second recommendation, as mentioned
22 earlier, is to develop a service level agreement
23 with Enbridge. We feel that would help monitor
24 service levels, help justify costs, and put EI and
25 Gazifère on an equal footing as it relates to this

1 shared services that are provided.

2 (11 H 32)

3 And then recommendation number 3 suggests
4 an internal study on common stock-based
5 compensation. This is a relatively difficult
6 service to assess from a cost perspective, given
7 that you're looking at executive level compensation
8 incentives, for instance, and the range can be very
9 wide, without looking at common stock-based
10 compensation at a much more granular level. So we
11 suggested that Gazifère have a closer look and make
12 an assessment of what might be appropriate, or more
13 appropriate, perhaps, going forward, with EI. That
14 would conclude our presentation. Look forward to
15 any questions you may have.

16 Me LOUISE TREMBLAY:

17 Q. [97] Thank you to both of you. Before we actually
18 go to the questions, as indicated... Là je vais...
19 I will speak French, it's gonna be easier for me.
20 Je voudrais passer à la question de la demande de
21 Gazifère de reporter la date butoir, là, qui avait
22 été prévue pour le dépôt du rapport d'évaluation du
23 mécanisme incitatif. Gazifère a fait cette demande-
24 là aux termes d'une lettre datée du dix (10) mars
25 deux mille seize (2016). La Régie a par la suite,

1 dans une lettre du quinze (15) mars, accédé à cette
2 demande-là, et je voudrais... Dans la lettre qui a
3 été envoyée, on avait, bien entendu, énoncé les
4 motifs qui sous-tendent cette demande-là, mais
5 j'aimerais peut-être que vous puissiez développer
6 un peu sur ces motifs-là et donner un petit peu
7 plus d'information additionnelle pour permettre à
8 la Régie de faire le suivi de cette demande.

9 Monsieur Trahan.

10 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

11 R. Oui. Bien écoutez, de manière très simple, la
12 problématique c'est un manque de temps, manque de
13 ressources. Donc, à la base, les experts nous ont
14 déjà offert une première partie, donc il y a une
15 information qui a été transmise aux experts qui
16 m'accompagnent, si jamais vous voulez poser des
17 questions ils sont également présents, là, sur le
18 mandat du mécanisme incitatif, c'est MNP qui a été
19 retenue pour cet aspect. Donc, ils nous ont déjà
20 offert une partie de rapport, ils ont commencé à
21 travailler avec l'information, donc ce qu'on a été
22 capable de faire, on a suivi.

23 (11 H 35)

24 Cependant, nous, à l'interne, on n'est pas
25 capable de suivre la vitesse à laquelle eux

1 travaillent. Donc, on n'a tout simplement pas la
2 capacité de suivre à l'heure actuelle et la
3 capacité donc de leur permettre d'accomplir le
4 travail qui leur a été demandé pour la période du
5 trente et un (31) mars, bien sûr.

6 Pour ce qui est de déterminer par la suite
7 une autre date, bien, les derniers mois ont été
8 très occupés, comme vous le savez, notamment dans
9 le cadre de ce dossier-ci. On a également la
10 fermeture qui s'en vient, qui a un certain nombre
11 d'éléments qu'il faut traiter, auxquels pour
12 l'instant je n'ai pas encore eu, moi, l'occasion de
13 jeter un oeil. Donc, il y a du travail en retard de
14 ce côté-là.

15 Et suite à ça, il y a le dossier tarifaire
16 qui s'en vient. Et dans le cadre du prochain
17 dossier tarifaire, il y a également tout ce qui est
18 l'intégration de ce qu'on est en train de
19 déterminer ici aujourd'hui et qui, vous
20 comprendrez, vient bousculer de manière très
21 importante la méthode de travail actuellement à
22 l'interne. Donc, lorsqu'on parle, par exemple,
23 l'allocation des coûts, bien, ce n'est pas juste de
24 mettre quelques chiffres, là. La méthode actuelle,
25 elle est intégrée dans la méthodologie de travail

1 chez Gazifère. Passer à cette nouvelle méthode-là
2 va nécessiter également un certain niveau de
3 travail.

4 Associer avec tout ça, la décision que la
5 Régie a rendu dans le cadre du dernier dossier
6 tarifaire qui, par incidence, vient contextualiser
7 ou vient exprimer certains niveaux d'opinion sur la
8 base des dernières années au niveau de l'évolution
9 des coûts, donc nécessite également aux experts de
10 pouvoir prendre ces éléments-là en considération.
11 Donc, on doit faire une traduction, on doit leur
12 expliquer un peu le contexte, et caetera. Et
13 personnellement je n'ai pas encore eu le temps de
14 travailler sur ces aspects-là pour amener
15 l'information aux experts.

16 Donc, l'objectif ici, c'est simplement
17 d'arriver avec un dossier qui sera solide, qui sera
18 complet plutôt que d'arriver avec quelque chose qui
19 sera un peu sur le coin de la table. Sans avoir ce
20 temps additionnel là, bien, on ne voit pas comment
21 y arriver à l'heure actuelle. Donc, la demande de
22 report, c'est simplement question des ressources
23 limitées à l'intérieur de l'entreprise.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 En fait, je pense que je vais demander aux parties

1 ou aux intervenants s'ils ont des questions à ce
2 sujet-là aussi. Je vais faire une demande
3 également. Mais ça va être dans l'ordre évidemment
4 du contre-interrogatoire. Maître Neuman. Alors je
5 ne sais pas s'il y avait d'autres...

6 Me LOUISE TREMBLAY :

7 Non, moi, je n'ai pas d'autre chose à poser comme
8 questions. Bien entendu, effectivement, les
9 intervenants ont peut-être des questions à poser à
10 cet égard-là aussi.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vais demander, juste par ordre alphabétique.
13 Maître Sarault, avez-vous des questions? Pas de
14 questions sur ce sujet-là.

15 Me GUY SARAULT :

16 Non.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Charlebois? Pas de questions non plus.

19 Maître Neuman, c'est à vous.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Merci, Madame la Présidente. Messieurs les
22 régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Je vous
23 demande la permission de me réinscrire dans la
24 liste du panel 3. Mais en fait, j'aurai une
25 question aux deux témoins de MNP sur quelque chose

1 qui vient d'être mentionné, avec votre permission,
2 qui m'a surpris.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors votre lettre de planification, finalement,
5 était prémonitoire. Alors allez-y!

6 (11 H 39)

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 C'est ça. En fait, c'était votre grille de
9 calendrier qui était prémonitoire.

10 Q. [98] So Good morning, Sirs. I have to tell you that
11 I'm a bit surprised about the methodology aspects
12 that you have presented today. As you know, there
13 is a specific legislation in Quebec establishing
14 what are the... how the cost of service is
15 established. First of all, on the Prong One test,
16 which I understand has been inspired by an Ontario
17 decision, should you not have taken, used the test
18 of necessity, which is the one that exists in
19 Quebec law, instead of the test of prudence, and
20 I'll ask you my second question also at the same
21 time concerning Prong Three, the Prong Three test.
22 If I understand correctly, what this test consists
23 is literally substituting the principle of
24 allocating the cost of service to, instead,
25 determining the value of the service, instead of

1 its cost. So, if I understand correctly that Prong
2 number Three test, if the value of the service is
3 inferior to its cost, you are suggesting to
4 readjust the cost allocated to the value, and
5 therefore the real cost will not be allocated, and
6 I assume will continue to be paid by Enbri... by
7 the mother company, by Enbridge, and maybe by
8 Enbridge rate peers in Ontario, because someone has
9 to pay these costs somewhere. So, could you
10 elaborate on this?

11 Mr. JASON HAILS:

12 A. Maybe I'll address starting from the last question
13 moving forward. So, as it relates to Prong Three,
14 to the extent that Enbridge incurs costs on behalf
15 of its affiliates and allocates them down for cost
16 recovery, represents the cost that Gazifère would
17 bear. However, the regulatory principle that we're
18 using is that those costs need to be... they need
19 to be reasonable, based upon, you know, the best
20 assembly of market prices that we can ascertain. So
21 we establish a range for those costs that we feel
22 is appropriate for Gazifère, and if the price of
23 those services falls above that range, we would
24 actually claw those costs back to the average of
25 the range, so that Gazifère, and consequently its

1 rate peers, would not incur those costs. So,
2 Enbridge Inc. would be the ones that would
3 essentially bear those costs themselves, because
4 they would not recover those incremental costs over
5 and above the average. So that's the approach that
6 we're using.

7 Mr. CRAIG SABINE:

8 A. And, sir, I think, just to add to that, I would say
9 that that is equivalent to your proposition of
10 value. So the value that... the value of those
11 services in the market is what we're finding. And
12 then comparing that to the actual cost that has
13 been proposed to Gazifère through the allocation.

14 Q. **[99]** Excuse me, value was not my proposition. It
15 was my interpretation of your proposition...

16 A. Oh!

17 Q. **[100]** ... which surprised me.

18 A. Okay. So, the comment still stands. So I'm
19 explaining the connection between that, the value
20 and that cost, then. Thanks.

21 Mr. JASON HAILS:

22 A. Is that an acceptable answer? Or were you looking
23 for something...

24 Q. **[101]** Well, I understand that's what you did, and
25 I'm still surprised that you chose to do that.

1 Because if my understanding is correct, on all the
2 other costs, the costs of Gazifère itself, there is
3 no reassessment of the value of the service
4 provided by the cost. It's cost allocation. So
5 it's... I'm still surprised, and I'm also asking
6 you if you have an answer to the first part of my
7 question on the choice of the test of prudence
8 instead of necessity, which is, a necessity being
9 the test inscribed in... Maybe necessity can be
10 interpreted as meaning prudence. Maybe that's what
11 you feel, but...

12 A. Okay. Just one moment... Okay. So, I think... I
13 think prudence is akin to necessity in this case.
14 So I would see them being identical. So, prudence
15 is defined as a cost that would be reasonably
16 incurred by a standalone utility. So, example,
17 corporate aviation, for instance, which was one of
18 the costs that we did not allow, would not be a
19 reasonable expense incurred by Gazifère as a
20 smallish standalone utility.

21 (11 h 45)

22 So, necessity is essentially the same as
23 prudence in this particular case.

24 Q. [102] Okay. Thank you...

25

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. J'aimerais ajouter, quant à l'autre portion de la
3 question, je suis en désaccord avec vous. Vous
4 faites une alloca... Vous faites une référence avec
5 l'allocation des coûts. Lorsque la Régie, à chaque
6 année, fait sa décision sur la base du coût de
7 service, quand bien même qu'on soumet qu'il y a des
8 coûts qu'on va devoir encourir, la Régie peut
9 considérer que ces coûts-là n'ont pas besoin d'être
10 encourus, on considère qu'ils sont trop élevés, et
11 peut couper, à ce moment-là, les coûts. Le Prong
12 Three test, c'est l'équivalent de cet élément-là.
13 Donc, on n'est pas ici en allocation de coûts une
14 fois que les coûts ont été autorisés, on est en
15 train de déterminer si ces coûts-là sont
16 autorisables par la Régie.

17 Q. **[103]** Je vous remercie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup, Maître Neuman. Maître Rondeau? Est-
20 ce que, juste... Est-ce que vous préférez qu'on
21 aille à la pause lunch? C'est parce que je... Si
22 vous en avez pour plus de quinze (15) minutes, on
23 peut prendre la pause lunch tout de suite, c'est
24 que...

25

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 On pourrait peut-être prendre la pause lunch, parce
3 que je ne pourrais pas vous dire, quinze (15)
4 minutes, ça va dépendre des réponses.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors à ce moment-ci, je pense qu'on va prendre la
7 pause lunch tout de suite, on va pouvoir revenir à
8 treize heures (13 h), et puis à ce moment-là on va
9 pouvoir reprendre avec l'interrogatoire de maître
10 Rondeau. Je vous remercie beaucoup.

11 SUSPENSION

12 REPRISE

13 (13h05)

14 THE PRESIDENT:

15 Maître Rondeau, je pense que ça va être à vous.

16 INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU:

17 Q. **[104]** Good afternoon, gentlemen. First of all, I
18 would like to go to page 16, to your recommendation
19 number 2 regarding service level agreement with
20 Enbridge. You indicate that you recommend that
21 Gazifère develops a formal service level agreement
22 with Enbridge, which should outline the nature of
23 the corporate services provided and the policies
24 for allocated costs under the arrangement would be
25 submitted to the Régie for approval.

1 Would you care to elaborate as to the
2 contents of the suggested or recommended service
3 level agreement that you're making to Gazifère?
4 What would it contain specifically?

5 A. It could contain a number of different things, but
6 a few that come to mind would be service levels
7 themselves, so if there are expectations for the
8 quality of the service being provided, that could
9 potentially be added. Some form of business
10 justification established internally at Gazifère.
11 There are always alternative provision of services
12 that could be considered, so they could potentially
13 consider internal service provision, they could
14 consider consultants providing a service, or they
15 could have Enbridge Inc. provide the service as
16 well, so that business justification would help
17 qualify EI to provide that service. And I think a
18 detailed articulation of the service itself would
19 make it simpler for evaluators such as ourselves to
20 evaluate the cost.

21 Q. **[105]** And regarding cost allocation specifically,
22 you're referring to policies as to cost allocation.
23 Should we expect cost allocators to be contained
24 within the agreement?

25 A. That would make sense, yes.

1 Q. [106] And when you're referring to alternate
2 service provision for a given service, it's
3 something that, since we're into an agreement mode,
4 both parties have to agree, I'm just trying to see
5 the relevance of discussing the alternate nature,
6 would that be just simply in principle to indicate
7 to the other party that you might go to... for your
8 own allocation, you would go to something else
9 rather than establishing the agreement with
10 Enbridge Inc.? Go ahead.

11 A. So, I think it helps to pre-establish the services
12 that are being provided so that, you know, you
13 can... there's evidence of a discussion having been
14 made, rather than just a bill coming at the end of
15 time, right, at the end of the period. There's been
16 a discussion, there's been a discussion around some
17 parameters that would govern those services, which
18 provides, you know, whether it be us or the panel,
19 or yourselves, just a little bit more meat on the
20 bone to look at in terms of justification.

21 Q. [107] And I imagine that it would serve to also
22 serve a purpose, there's a link between the service
23 level agreement and the RCAM that you're also
24 proposing to develop, that... within Gazifère, or
25 Gazifère to develop it?

1 A. Sorry, could you repeat that?

2 Q. **[108]** I was just trying to see the link between the
3 RCAM, the regulatory cost allocation methodology
4 that you're... that is the purpose of your
5 methodology, how would that link with the SLA in
6 order to develop such a...

7 (13 h 10)

8 A. So, from my perspective, you know, you would... the
9 RCAM treatment that we've applied discovered some
10 areas where either the service levels or the price
11 for those levels may not have been totally
12 appropriate so that could be established within the
13 agreement up front and that would become more clear
14 rather than sort of the conditions that we're under
15 now, which is kind of trying to discover that after
16 the fact.

17 Q. **[109]** Okay. Thank you. If I refer you to page 17 of
18 your report, the RCAM outputs summary which, you
19 state, "provides a high level summary of Gazifère's
20 RCAM model," first of all it is a model and you
21 have the costs allocated between service categories
22 and the result of the application of your three-
23 prong test. My concern regards the third test.

24 Would it be possible to do the third test
25 because I'm assuming that the summary that we find

1 on page 17 includes both EGD's and EI's, that's my
2 understanding. Am I correct?

3 A. Correct.

4 Q. **[110]** Okay. Now, as to test number 3, would it be
5 possible to do the test separately between EI and
6 EGD?

7 A. Yes, yes, it would.

8 Q. **[111]** Yes, it would? Okay.

9 A. And we did, in fact, do a cost benefit test on both
10 EI and EGD cost.

11 Q. **[112]** Okay. It could be provided separately, that's
12 your answer?

13 Mr. JASON HAILS:

14 A. Maybe to help as well is, of course, you may know,
15 sir, that the numbers, the quantitative information
16 in here is based on a twenty fifteen (2015) budget.

17 Q. **[113]** Uh, huh.

18 A. You could apply, you know, any budget from any year
19 to the model and it would, in theory, you know,
20 spit out the results that are relevant to that
21 year's information. So, you could also do it on EI,
22 EGD or, potentially, any other service provider as
23 well.

24 Q. **[114]** Okay. Thank you. So, I understand that the
25 result of your review, as evidenced under your

1 report, was forwarded directly to Gazifère. By
2 opposition, you did not communicate your report to
3 BDR? Discussions were only between...

4 A. That's right, no, we never submitted any
5 information directly to any other consultant party.

6 Q. **[115]** Okay. And in the course of your discussion
7 with Gazifère, did you make in any way any
8 recommendation as to distribution between regulated
9 activities and non regulated or unregulated
10 activities?

11 Mr. CRAIG SABINE:

12 A. We did not.

13 Q. **[116]** You did not? Thank you. In your report, at
14 page 16, you recommend that,

15 "We recommend that Gazifère develops a
16 set of specified internal cost
17 allocation drivers for inclusion in
18 the RCAM."

19 And at page 6,

20 "Gazifère did not have a formal RCAM
21 established to further refine CAM
22 allocated costs before applying for
23 cost recovery in its twenty sixteen
24 (2016) rate application."

25 Could you, in fact, explain exactly that first

1 recommendation to include a set of specified
2 internal cost drivers and the recommendation to
3 develop a formal RCAM, what would be the RCAM
4 purpose in relation to that you indicated on page
5 3, which means you're... that it is the focus of
6 MNP in your submission? Where do we situate they
7 are in regard to the RCAM?

8 (13 h 15)

9 A. So, on the bottom of page 3, we show the same
10 graphic we did in our presentation. And the RCAM
11 specifically refers to the box with a dotted red
12 line enclosing it.

13 Q. **[117]** Now, what would be the role of the cost
14 allocation drivers within the RCAM?

15 A. So, the cost allocation drivers would be applied to
16 the service level costs being attributed to
17 Gazifère from EI. So it's a basis on which to
18 prorate Gazifère's share of the total costs among
19 the different Enbridge affiliates.

20 Q. **[118]** And what would be the inputs and the outputs
21 in the RCAM? Basically, the... I would assume
22 EI's...

23 A. Yes, so... Yes. The inputs would be EI and EGD's
24 assigned costs, their costs allocated down to
25 Gazifère.

1 Q. [119] Okay?

2 A. And...

3 Q. [120] The outputs?

4 A. And then the outputs would be the costs that - and
5 correct me if I'm wrong, Mr. Trahan - but the
6 outputs would be the costs that Gazifère proposes
7 to include in its filing, which would be recovered
8 from rate payers.

9 Q. [121] You would apply the cost allocators to the
10 input, in Gazifère's reality, which lead to the
11 outputs that we find for the purpose of the rate
12 application. Is that correct? Am I stating it
13 correctly?

14 A. Yes.

15 Q. [122] Okay.

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Peut-être juste pour conclure ou compléter, les
18 coûts qui ne passeront pas le test du RCAM, la
19 différence entre les coûts qui nous sont alloués
20 directement et les coûts qui ne passent pas le
21 RCAM, à ce moment-là sont des coûts qui sont
22 alloués à Gazifère, mais non pas dans l'activité
23 réglementée, ne seraient pas déposés dans le cadre
24 des dossiers tarifaires comme étant des coûts
25 encourus... pas encourus, mais plutôt proposés dans

1 le cadre du dossier tarifaire.

2 Q. [123] Within the RCAM, would there be an analysis
3 between regulated services and unrelated services?

4 Mr. JASON HAILS:

5 A. That would be outside of the mandate that we were
6 selected to perform in this case. That would be the
7 decision of Gazifère and its relevant consultants,
8 and of course the panel would make that
9 determination.

10 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

11 R. Peut-être, ça fait deux trois questions sur le
12 sujet, là, peut-être juste pour clarifier de
13 manière précise les mandats, le mandat qui a été
14 demandé aux gens de MNP, c'était vraiment d'allouer
15 les coûts d'Enbridge inc. sur la base de coûts
16 recouvrables à l'intérieur de notre coût de
17 service, mais nullement, aucune mention ou lien n'a
18 été fait avec l'aspect réglementé et non
19 réglementé. Par la suite, BDR a intégré ces coûts-
20 là dans le cadre de son analyse de l'allocation
21 entre les coûts réglementés et non réglementés.
22 Donc, vraiment, ça a été un input, MNP a fourni
23 quelque chose qui est devenu un input à BDR pour
24 continuer après le travail sur l'allocation
25 réglementée et non réglementée.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Rondeau, je vais me permettre de vous
3 interrompre, je suis désolée. C'est juste parce que
4 je n'ai pas très bien... I'll say it in English, it
5 will be easier. I didn't fully understand what you
6 said about that dotted red line at page 3. But
7 you've put it in your presentation as well. Yes,
8 no, you were there. Yes, exactly. The one with the
9 dotted red line. I'm not sure if I see it as your
10 work and your report, saying that you applied
11 the... you saw the corporate services cost
12 allocation methodology, and then you applied it to
13 Gazifère, and your recommendations are that
14 regulatory CAM, or your report is the regulatory
15 CAM, such as it applied, and you subtracted what
16 you felt needed to be subtracted? So if you could
17 just clarify that, please.

18 (13 h 20)

19 Mr. CRAIG SABINE:

20 A. The report findings and results become rudimentary
21 CAM... RCAM, sorry, the red box. So, the three
22 tests, essentially, do, methodologically speaking,
23 the things that you would need to do to have an
24 RCAM.

25 Q. [124] But then your... because we see after that

1 the filing, Régie's filing, so, your recommendation
2 would be another circle, maybe, between your
3 regulatory CAM, and the Régie's filing.

4 A. That's right. Probably what's absent here and what
5 should not be absent here is that the outputs of
6 the RCAM or our study are really the total costs
7 applicable to Gazifère that should... that could be
8 considered by Gazifère and the panel as recoverable
9 or not.

10 Q. **[125]** Thank you. Je suis désolée, Maître Rondeau.
11 Allez-y.

12 Me PIERRE RONDEAU :

13 Q. **[126]** La question prochaine va s'adresser à vous,
14 Monsieur Trahan. Je vais vous citer quelques
15 références pour que vous puissiez en prendre
16 connaissance avant que j'entreprenne les questions.
17 Alors, je vous réfère d'abord à la dernière
18 déclaration réamendée qui a été déposée sous la
19 cote B-0568 à la page 14. Vous indiquez une
20 conclusion :

21 Prendre acte de l'étude d'allocation
22 des coûts pour les services rendus par
23 les compagnies affiliées déposée comme
24 pièce GI-19 document 1 et s'en
25 déclarer satisfaite.

1 Et

2 Déterminer la portion des coûts des
3 compagnies affiliées devant être
4 allouée à Gazifère et supportée par
5 les activités réglementées.

6 Toujours quant à votre déclaration, je réfère à la
7 déclaration initiale qui était au paragraphe 15,
8 qui n'est pas reproduite, où on indiquait :

9 Gazifère demande à la Régie
10 d'approuver les conclusions de ce
11 rapport et de son intégration au
12 rapport de BDR, permettant de
13 déterminer les pourcentages
14 d'allocation des coûts pour les
15 services rendus par les compagnies
16 affiliées à être utilisés aux fins de
17 l'établissement de son coût de service
18 pour l'année 2016.

19 La troisième référence se situe à la page 18 du
20 rapport de NMP où on indique leurs conclusions :

21 Over all, the total corporate services
22 cost that Gazifère will submit to the
23 Régie de l'énergie for regulatory
24 approval is \$3,102,030. This
25 represents approximately 90% of the

1 total allocated cost from Enbridge and
2 EGD?

3 Et, finalement, je vous réfère... la dernière
4 référence est à la réponse à la question 5.1 de la
5 demande de renseignements numéro 7 et
6 particulièrement les quatre dernières lignes où il
7 est indiqué :

8 Gazifère propose donc d'utiliser les
9 résultats de l'étude réalisée par NMP
10 tels qu'intégrés dans le rapport BDR
11 pour établir son coût de service pour
12 l'année tarifaire 2017 et d'intégrer
13 la recommandation de la mise à jour du
14 modèle RCAM dans le cadre du dossier
15 tarifaire 2018.

16 Alors, il y a diverses conclusions et j'essaie de
17 voir... de démêler un petit peu ce que... ce
18 qu'elle est la position, ce qu'elle est, la demande
19 de Gazifère à l'égard des quatre références que je
20 vous ai données. Alors, votre référence 1, vous
21 demandez de déterminer la portion des coûts des
22 compagnies affiliées. À la référence 2, vous
23 demandez d'approuver les conclusions du rapport
24 NMP, lesquelles contiennent un montant et un
25 pourcentage. Puis, à la référence 4, vous indiquez

1 que Gazifère propose d'utiliser les résultats de
2 l'étude tels qu'intégrés dans le rapport BDR.
3 Alors, est-ce que vous pourriez clarifier un petit
4 peu... j'essaie de démêler un petit peu les quatre
5 conclusions dont je vous ai fait lecture quant à la
6 position de Gazifère sur ce qu'elle demande. On
7 réfère à des coûts, on réfère à des montants, on
8 réfère à une méthode intégrée; qu'est-ce que...
9 qu'en est-il exactement? Prenez tout votre temps,
10 je comprends que je vous ai lancé un peu de..

11 (13 h 25)

12 R. Ça va.

13 Q. **[127]** ... plusieurs citations.

14 R. Pas de problème. À la base, je vais y aller pour
15 présentation, je dirais, générale. L'objectif de
16 l'étude de MNP, c'était d'arriver avec une
17 conclusion à laquelle on devait intégrer ça dans le
18 coût de service de deux mille seize (2016), dans
19 laquelle on pouvait utiliser un montant de manière
20 précise. Et ce montant-là de manière précise se
21 retrouvait par incidence dans le rapport de BDR. Et
22 dans le rapport de BDR, puisque le rapport de MNP
23 vient séparer l'aspect acceptable ou pas pour être
24 traité au niveau de l'activité réglementée, dans le
25 rapport de BDR, on passe à une autre étape qui est,

1 est-ce qu'il doit y avoir également une allocation
2 différente des coûts entre une activité réglementée
3 et non réglementée.

4 Donc, étape 1, on regarde c'est quoi le
5 montant entre guillemets. Ici, on regarde les
6 dollars, on regarde le montant qui ne devrait pas
7 être accepté. Quand on s'en va faire l'analyse qui
8 a été faite dans BDR, on va voir qu'on a... Je peux
9 peut-être vous amener directement. J'essayais de ne
10 pas devancer le prochain panel, mais je pense que
11 je n'aurai pas le choix d'y aller un petit peu.

12 Donc, lorsqu'on retrouve le fameux tableau
13 de la page 40, on va voir par exemple au niveau des
14 « EI costs »... Donc c'est GI-20, Document 1 page
15 40.

16 Q. **[128]** Pourriez-vous me référer sur la page 40?

17 R. Oui, c'est la GI-20.

18 Q. **[129]** Oui.

19 R. Document 1, page 40.

20 Q. **[130]** D'accord.

21 R. Dans la petite portion « EI costs » .

22 Q. **[131]** Oui.

23 R. Donc si on prend, par exemple, « Insurance D&O »,
24 on voit ici qu'il y a soixante-dix-sept pour cent
25 (77 %) des coûts qui s'en va directement à

1 l'activité non réglementée. Et dans cet aspect-là,
2 si on retourne à l'aspect du tableau précédent,
3 dans lequel on va se retrouver à la page 36. On va
4 voir que, dans le cas des assurances D&O, il y a
5 deux éléments d'allocation. Le premier, c'est
6 l'exclusion de MNP. Donc, il y a un montant qui est
7 exclu du montant. Et, ça, c'est cent pour cent. On
8 l'appelle non réglementée, mais on s'entend que ce
9 n'est pas... c'est que c'est des non reconnues au
10 niveau activité.

11 Q. **[132]** C'est non reconnu.

12 R. Réglementée, bien, chez nous, ça tombe dans le non
13 réglementé, ce n'est pas nécessairement encouru
14 pour faire une activité non réglementée. Et par la
15 suite, sur le montant restant, on applique un
16 pourcentage qui est... bien un allocateur plutôt,
17 qui est ici l'élément revenu. Donc qui est un dix-
18 sept pour cent (17 %). Lorsqu'on fait une
19 combinaison du montant de D&O qu'on avait et qu'on
20 passe dans la petite moulinette, on se retrouve
21 avec le montant, dans le cas des « Insurance D&O »
22 de soixante-dix-sept pour cent (77 %) non
23 recouvrable dans le cadre du dossier tarifaire.
24 Donc, ce qu'on demande, c'est d'utiliser ce
25 soixante-dix-sept pour cent (77 %) là non

1 recouvrable ou vingt-trois pour cent (23 %)

2 recouvrable dans le cadre du prochain dossier

3 tarifaire. Est-ce que ça clarifie?

4 Q. **[133]** D'accord. Oui.

5 R. Bien. Donc, la conclusion à la base, la première
6 demandée, c'est de dire, bien, je suis d'accord
7 avec le rapport MNP. Le résultat basé sur le budget
8 deux mille quinze (2015) est adéquat. Les dollars
9 qui sont exclus sont adéquats. Par incidence, ces
10 dollars-là s'intègrent, et donc la portion exclue
11 se trouve dans le tableau vert, comme je vous
12 montrais à la page 36 où chacun, on a passé à
13 l'activité non réglementée, la portion des dollars
14 non réglementée. Et par la suite, on applique
15 l'allocateur sur l'autre élément, qui fait en sorte
16 que, à la fin, on a le pourcentage à utiliser
17 l'année prochaine pour cet élément-là.

18 Q. **[134]** Ça, vous voulez dire deux mille seize (2016)?

19 R. Bien, là, ça se trouve être pour deux mille dix-
20 sept (2017). On s'entend que...

21 Q. **[135]** Deux mille dix-sept (2017), d'accord.

22 R. ... que ça ici ça a été déposé dans l'optique
23 d'être utilisé en deux mille seize (2016) et que ça
24 a été repoussé à deux mille dix-sept (2017). Donc,
25 initialement, ça devait être utilisé en deux mille

1 seize (2016). Maintenant, ce serait utilisé en deux
2 mille dix-sept (2017).

3 Q. **[136]** D'accord.

4 R. Par la suite ce qu'on souligne, c'est qu'on donne
5 le mandat à l'entreprise MNP pour pouvoir mettre en
6 place le fameux RCAM modèle et faire les analyses
7 des options 1 et 3 des mandats à suivre. Et une
8 fois que cet élément-là sera en place, on pourra
9 remettre à jour de manière régulière le RCAM et,
10 par incidence, les éléments de la page 36 qui se
11 traduisent par l'évolution des éléments de la page
12 40.

13 Q. **[137]** Alors, si je reprends bien votre... Est-ce
14 que ça correspond ça à la réponse que vous donniez,
15 là, la réponse 5.1, c'est-à-dire que vous proposez
16 d'utiliser les résultats de l'étude MNP telle
17 qu'intégrée dans le rapport BDR pour établir son
18 coût de service pour l'année et d'intégrer la
19 recommandation de la mise à jour. Est-ce que c'est
20 cette conclusion-là essentiellement que vous...

21 R. Bien, intégrer les résultats de l'étude MNP...

22 Q. **[138]** Oui, le résultat qui est de soixante-dix-sept
23 (77) notamment.

24 R. Par exemple.

25 Q. **[139]** Par exemple. Dans ce cas-ci.

1 R. Dans ce cas-ci, pour le dossier tarifaire deux
2 mille dix-sept (2017).

3 Q. **[140]** C'est ça.
4 (13 h 30)

5 R. Bien entendu, donc ce n'est pas les dollars, donc,
6 actuellement, j'avais cent cinquante-sept mille
7 dollars (157 000 \$) de D&O, si le cent cinquante-
8 sept (157 000 \$) devient cent soixante (160 000 \$)
9 ou cent trente-deux (132 000 \$), bien, on applique
10 le soixante-dix-sept (77) au montant qui sera au
11 budget.

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Si vous permettez, Maître Rondeau, je vais... Juste
14 une petite question, Monsieur Trahan.

15 Q. **[141]** Le soixante-dix-sept (77), lui, est-ce qu'il
16 serait redéposé? Pas le soixante-dix-sept (77), la
17 page 40 qui comme intègre le tout dans le fond,
18 est-ce que, ça, ce serait redéposé à chaque dossier
19 et mis à jour à chaque dossier?

20 R. Non. La mise à jour que vous parlez, là, je veux
21 dire, les données, les pourcentages qu'on retrouve
22 à droite du tableau, ça, on les utiliserait à
23 chacun des dossiers. Par contre, la mise à jour du
24 dossier en tant que tel ne serait pas faite. Mise à
25 jour du dossier, on rentre dans deux types

1 d'élément. Le RCAM, une fois qu'il sera établi, par
2 exemple à partir de deux mille dix-huit (2018),
3 lui, ça, ce sera mis à jour à chacune des années.
4 Donc, les pourcentages pourraient varier un peu,
5 dépendamment des résultats du RCAM qui se fait
6 d'année en année. C'est assez simple. Dans le sens
7 qu'une fois que c'est rentré, c'est les mêmes
8 lignes qui rentrent à chacune des années, on les
9 met dans le chiffrier puis on y arrive.

10 Dans le cas des autres éléments qu'on verra
11 tantôt avec BDR, bien, on parle d'un exercice de
12 plusieurs semaines, sinon mois, là -bien, c'est
13 plusieurs mois, pour l'avoir fait- de récupérer un
14 paquet d'informations à l'intérieur de l'entreprise
15 pour déterminer à chaque fois si l'allocateur est
16 adéquat. Donc, ça ici, on pense que c'est un
17 travail qui serait trop lourd, qui ne serait pas
18 nécessaire, qu'on demanderait de refaire seulement
19 une fois un certain nombre d'années, une fois de
20 temps en temps.

21 Q. **[142]** O.K. Merci. Je vais laisser poursuivre maître
22 Rondeau.

23 Me PIERRE RONDEAU :

24 Q. **[143]** J'avais juste une petite dernière question au
25 regard de ça. Alors, là, ce que vous demandez au

1 terme de votre dernière déclaration réamendée de
2 déterminer la portion des coûts, compagnie affiliée
3 devant être allouée à Gazifère et supportée par les
4 activités réglementées, est-ce que ça tient
5 toujours, la portion des coûts? J'ai compris votre
6 démarche, votre étape, l'intégration des données
7 de MNP à celles de BDR, et les résultats finaux que
8 l'on retrouve à 40. Mais est-ce que cette
9 conclusion-là, déterminer la portion des coûts, de
10 quelle façon est-ce que je dois interpréter votre
11 demande?

12 R. Bien... Je ne l'ai pas devant moi. Mais je
13 comprends, je pense comprendre. Si je fais erreur,
14 ramenez-moi à l'ordre. Mais à la base ce qu'on veut
15 obtenir, c'est... ultimement ce sont les chiffres
16 qu'on retrouve dans la page 40.

17 Q. **[144]** O.K.

18 R. Et dans cette page-là, il y a deux éléments dedans.
19 Donc, il y a ma portion exclusion d'emblée puis ma
20 portion d'allocation pour l'activité non
21 réglementée. Donc, ultimement, c'est ces chiffres-
22 là que je veux utiliser. Ce ne sont pas les
23 chiffres de la page 36 que je veux utiliser qui eux
24 sont beaucoup plus détaillés et qui, là, demandent
25 un travail de mise à jour de manière régulière.

1 Donc, ce sont vraiment les données. Quand on parle
2 des portions associées aux activités... pas les
3 activités, des coûts...

4 Q. **[145]** C'est les données qu'on retrouve.

5 R. Affiliées, entreprises affiliées. Ça se trouve être
6 de manière précise. Et ce serait la page 40 aux
7 lignes 3 à 5, je ne sais pas trop, 3 à 7. Le fameux
8 petit... C'est le seul qui a comme un petit tag sur
9 le côté « EI Costs » à la page 40. Donc, c'est le
10 soixante-dix-sept (77 %), vingt-trois (23 %),
11 quarante-huit (48 %), cinquante-deux (52 %), trente
12 (30 %), soixante-dix (70 %) et six (6 %), quatre-
13 vingt-quatorze (94 %). Donc, normalement, ces
14 montants-là seraient revus en deux mille dix-huit
15 (2018) avec la mise en place d'un RCAM. Puis après
16 ça, si on décide de faire une révision sur les
17 aspects de BDR, donc sur les aspects des différents
18 allocateurs entre activité réglementée et non
19 réglementée, bien, il pourrait y avoir une mise à
20 jour additionnelle en deux mille dix-huit (2018) ou
21 ultimement une autre année lorsqu'on déciderait de
22 le refaire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Rondeau. Monsieur Pilotto.

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 M. LAURENT PILOTTO :

3 Q. **[146]** Pendant que vous êtes chaud. Et le SLE là-
4 dedans?

5 R. Ça, c'est une bibitte. Ultimement, le SLE, ce qu'il
6 va venir faire, il va venir un peu entourer
7 l'ensemble du projet dans une certaine manière. Le
8 RCAM peut se faire indépendamment du SLE à venir.
9 Le SLE va venir plutôt confirmer, aider à la
10 compréhension puis au détail des travaux. Ce qu'on
11 vous a souligné, c'est qu'on était pour
12 entreprendre, tenter d'entreprendre des démarches.
13 Moi, je n'ai pas eu le temps encore de contacter
14 les gens.

15 La première des choses, c'est qu'il faut
16 toujours bien que ma contrepartie accepte. Je vais
17 tenter autant que faire se peut, mais l'objectif
18 est... d'emblée si c'est une entente, ça me prend
19 une contrepartie qui accepte de la faire. Le
20 deuxième élément, ça va être de le produire cet
21 élément-là. Personnellement, je n'ai jamais produit
22 ça. Et je n'ai aucune idée de l'ampleur et de la
23 lourdeur de la tâche. Puis je vous avouerais que je
24 suis plutôt craintif à la chose. Non pas craintif
25 sur le résultat, mais craintif sur comment je vais

1 y arriver pour produire cet aspect-là.

2 (13 h 35)

3 Q. [147] O.K. Peut-être que vos consultants à côté qui
4 semblent savoir exactement ce qu'ils ont en tête
5 avec le SLA pourraient compléter quant à l'ampleur
6 de la tâche et sa chance de réussite.

7 Mr. CRAIG SABINE:

8 A. So, I'll say something really briefly and Jason may
9 have a stronger experience set to call upon but...
10 EGD does have an SLA with EI for this purpose. It
11 would be a significant amount of work. Obviously,
12 there's a negotiation involved, it's somewhat like
13 a settlement. They would have to come to an
14 agreement on how well the pieces fit together,
15 potentially what the allocators look like because,
16 if you change an allocator from the CAM, it may
17 mean that they have to change that for their entire
18 suite of companies, which they may or may not be
19 interested in doing but that's the negotiation that
20 has to happen so...

21 Mr. JASON HAILS:

22 A. Yes, you could template the SLA and garner similar
23 information that EGD has with EI which would
24 certainly simplify the process so you could bring
25 some efficiency to the table but, you know, if

1 you're looking at fifty-nine (59) service levels,
2 that is a significant amount of work to understand
3 all the parameters and variables and expectations
4 for each. You could potentially categorise at a
5 higher level, similar to the fifteen (15)
6 categories that we opted to do our assessment so
7 that could simplify it and speed things along but
8 so, not an insignificant amount of work but it also
9 wouldn't be a huge amount of work, depending on how
10 you qualify those things.

11 THE PRESIDENT:

12 I'll take...

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 R. Si vous me permettez, peut-être juste compléter. On
15 a laissé libre cours aux experts qui ont proposé de
16 le mettre. Je vous dirais, d'emblée, moi si j'avais
17 voulu simplement, j'aurais tout simplement demandé
18 que ça ne soit pas là parce que je vois la boule
19 arriver puis j'ai peur un peu, mais je préférais
20 que ce soit là et d'expliquer l'entièreté de la
21 tâche puis la complication qui est en arrière de ça
22 que de simplement signifier que ce n'est pas là.
23 C'est quelque chose qui serait utile que ce soit
24 là. Donc, on est d'accord sur le fond, c'est plus
25 dans la manière d'y arriver que là, on est un peu

1 dans le noir pour le moment puis, bien, je suis
2 rassuré à moitié de ce que j'entends sur la
3 lourdeur de la chose, donc c'est ça, c'est plus un
4 grand travail, mais je pense que ça viendrait un
5 peu compléter l'ensemble de l'exercice.

6 Je pense qu'il faut voir aussi d'où on
7 part, on part de quand même quelque chose d'assez
8 loin. Le travail qui avait été fait à l'allocation
9 c'était long, il y avait un tiers qui avait été
10 déterminé qui était un peu dans les airs. Le dix
11 point deux (10,2) était basé sur les revenus, mais
12 ça n'a pas été une étude qui a été faite de manière
13 très, très précise.

14 Ici, ce qu'on a fait, c'est une étude quand
15 même très précise autant avec EI, autant avec les
16 gens de BDR qui viendront tantôt sur l'allocation
17 des coûts réglementés, non réglementés. C'est un
18 exercice en détail qu'on n'aurait jamais fait à
19 l'intérieur de l'entreprise et là, ça nous amène à
20 dire « Bien oups, il y a un autre step à faire pour
21 continuer à être encore plus "state of the art" »
22 je ne sais pas c'est quoi l'expression française
23 mais... Bien, comment on peut envisager de la faire
24 puis est-ce que ça s'intègre bien? Oui, ça
25 s'intègre bien. Maintenant, quand et de quelle

1 manière, ça, c'est la partie où je suis moins à
2 l'aise dans l'histoire. Mais sur le fond,
3 fondamentalement, c'est tout à fait adéquat d'aller
4 dans ce sens-là.

5 THE PRESIDENT:

6 Q. [148] Just maybe a couple of questions more. First,
7 let me tell you I was surprised to hear you say
8 that Gazifère would be on an equal footing with EI
9 to sign that SLA and be more on an equal footing. I
10 was kind of surprised because there's one hundred
11 percent (100%) affiliates so it might be difficult
12 on their part to research or to have that equal
13 footing.

14 But just for my understanding, could your
15 recommendation number 3 be included in your
16 recommendation number 2 or is there a difference
17 with the common stock-based compensation that could
18 not be included in the SLA or is it two different
19 things? Are they so apart that they cannot be in a
20 SLA or can it be in it?

21 Mr. JASON HAILS:

22 A. So, I think common stock-based compensation could
23 continue to be one of the fifty-nine (59) services
24 that Gazifère enjoys. The purpose for our
25 recommendation was to assess it at a much deeper

1 level due to the variability that we found...

2 Q. **[149]** Uh, huh.

3 A. ... in the results. So, it's much more difficult to
4 assign a fair market value to common stock-based
5 compensation just because of the inherent
6 variability, the inherent compensation structures
7 in different jurisdictions. So, that was the
8 purpose for a specific closer look at common stock-
9 based compensation.

10 Q. **[150]** Okay.

11 A. But it is, it would be one of the fifty-nine (59)
12 that you would negotiate.

13 (13 h 41)

14 Q. **[151]** Merci. And I would draw up on your experience
15 here about the SLA just... what can we expect from
16 it, even if Monsieur Trahan finds a partner to deal
17 with, and even if there's a deal, what can we
18 expect? Could we expect a, let's say a percentage,
19 I guess I would have a ten percent (10%) or twenty
20 percent (20%) of EI cost, or two percent (2%), it
21 could be lower, just... could it be another set of
22 factors that would say, for that level agreement,
23 it will be that amount of dollars, or X hours of
24 work done? What can we expect?

25 A. With an SLA, each party to the contract would have

1 accountability to both develop the contract,
2 monitor its results, and refresh it over time as
3 business considerations change, perhaps for both of
4 the companies. So, the primary benefit is the
5 accountability and the articulation of the
6 relationship. What gets measured gets done, so if
7 there are increments to value that Gazifère might
8 expect from EI, this would give them the mechanism
9 to hold EI accountable for those... those services.

10 Q. **[152]** But in a cost of service, I won't go into PBR
11 -- anyway, performance-based regulation -- but in a
12 cost of service, what we try to see is the amount
13 of revenue that you need in the next year, and
14 would an SLA enable that in a sense that, if
15 Gazifère would be, let's say the agreement will be
16 Gazifère takes two percent (2%) of EI costs, but I
17 don't know what the EI costs are, would that amount
18 to a more... sorry, I keep turning to Mr. Pilotto
19 for translation here, but, une plus grande
20 prévisibilité, predictability of costs? If the
21 Régie... if there was to be an SLA, and if it was
22 to be approved, would it, in your experience, would
23 it... would there be more predictability to the
24 outcome of amounts of dollar that Gazifère would
25 have to pay to EI?

1 A. That would be a logical outcome with both parties
2 participating in development and delivery of those
3 costs.

4 Q. **[153]** Is it something that you see in your
5 experience?

6 MR. CRAIG SABINE:

7 A. So, from my perspective, what it gives you is, you
8 know, Jason mentioned accountability, so stronger
9 governance over the principles and the methodology
10 that you're using or applying to get the outcome.
11 So, it's not likely that the SLA would include,
12 although if Mr. Trahan was a superior negotiator
13 than I am, he may be able to get it to defined
14 percentages which are in the interests of
15 Gazifère's ratepayers. But more likely, it's, you
16 know, here's the methodology that we'll use to
17 allocate you the costs, our CAM model becomes based
18 on the correct allocators and the correct
19 principles, so you're more likely to get an outcome
20 that is consistent over time. And you avoid perhaps
21 the necessity for us to have to dig it apart and
22 pull apart and verify that, right.

23 Q. **[154]** I understand. It's just that, presently,
24 actually, in Gazifère, what we see when we -- I'll
25 say it this way -- close the book, fermeture

1 réglementaire, is that the amount of money that EI
2 requests of Gazifère is very unpredictable. You
3 expect that amount of money, and then what you see
4 at the end is that you have to complete another
5 montant based on clé de répartition, another set of
6 keys that you don't understand that are not
7 explained to you, and they're not likely to be
8 explained anytime soon, so an SLA would be nice,
9 but still, you have to understand what it's based
10 from. So, I was just wondering if the SLA would be
11 more comprehensive than what exist actually?

12 MR. JASON HAILS:

13 A. I think it would. We see the costs being borne by
14 Gazifère from EI and EGD similar to any other costs
15 that it would bear in the operation and maintenance
16 of its company. So, you could go to the market and
17 request services that EI provides for Gazifère, you
18 could expect your internal staff to perform those
19 functions as well, although presumably there would
20 be many more FTEs required in order to do so.

21 So, we see the SLA being a mechanism to
22 keep EI accountable, and EGD accountable, just as
23 Gazifère would its external contractors, just as it
24 would its employees for performance.

25 (13 h 48)

1 Q. [155] Thank you. Monsieur Trahan, j'ai deux
2 dernières questions. Elles sont pour vous. Ah!
3 Monsieur Pilotto me dit qu'il en a une autre, mais
4 je vais quand même poser les miennes tout de suite.
5 Si la Régie devait mettre, dans sa décision, qu'un
6 SLA ça serait une bonne idée, pensez-vous que ça
7 vous aiderait à trouver un partenaire?

8 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

9 R. J'imagine que ça ne peut pas nuire. J'imagine que
10 ça ne peut pas nuire. Écoutez, des fois il faut
11 faire l'exercice pour se rendre compte de la valeur
12 de la chose. Personnellement, je comprends très
13 bien ce que ça peut sortir. Je pense, sincèrement,
14 que l'utilisation du CAM avec le RCAM vient en
15 grande partie régler des problèmes qu'on avait
16 auparavant, où on mettait vraiment des montants
17 puis on voyait juste des grands pourcentages. Ici
18 on a quand même, t'sais, chacune des lignes a été
19 évaluée une par une, il y a des allocations de
20 coûts qui sont faites de nos amis de EI à chez
21 nous, qui sont appliquées, qui sont révisées par
22 ces gens-là qui disent : « Bien, au bout de la
23 ligne, cet élément-là est adéquatement fait. »

24 Je vois aussi une séparation entre ce qui
25 se passe avec EGD et ce qui se passe chez EI. Chez

1 EGD, il y a beaucoup beaucoup de services qui nous
2 sont offerts sur la base, pratiquement, de la
3 consultation. Un exemple, si par exemple, tout ce
4 qui est allocation des coûts, bien, quand ils
5 travaillent sur leur dossier réglementaire EGD, ils
6 travaillent sur le dossier réglementaire EGD ;
7 quand ils tombent sur nos dossiers à nous, ça tombe
8 chez nous. Dans le cas de EI, bien, il y a d'autres
9 éléments où, t'sais, de la consolidation, c'est
10 beaucoup plus diffus en tant que tel. Donc on doit,
11 ultimement, retomber sur un allocateur.

12 Donc, au bout de la ligne, si le SLA...
13 SLA... SLA... - en tout cas, peu importe - finit
14 par, tout simplement, remettre en place le CAM
15 actuel pour dire bien voici c'est quoi les
16 allocateurs, ça n'a pas donné grand-chose. Moi je
17 pense que dans les trois options qu'on a ici, là,
18 c'est-à-dire l'option 1 et l'option 3, d'aller voir
19 des éléments qui semblent être un peu inappropriés,
20 m'apparaissent être prioritaires qu'aller
21 développer le SLA. Ça c'est ma vision à moi, là,
22 mais il m'apparaît que ça c'est beaucoup plus
23 utile, à court terme, d'aller pousser là-dessus et
24 de trouver la vérité, si on veut, là, de manière
25 précise, que d'aller faire le SLA. Je pense que le

1 SLA pourrait venir par la suite, pour tenter
2 d'améliorer la chose, mais à la base, je pense que
3 les recommandations 1 et 3 sont prioritaires sur
4 l'objectif de s'approcher, ultimement, du bon
5 modèle.

6 Moi je pense qu'au bout de la ligne, ma
7 compréhension du SLA, si on en arrive, par exemple,
8 à régler... Parce que le 1, c'est de régler
9 également des éléments où est-ce qu'on considère
10 que l'allocateur n'est pas adéquat. Si, ultimement,
11 ces allocations-là, les allocateurs utilisés dans
12 le 1 et dans le 3 sont maintenant ajustés et
13 adaptés, bien, le SLA devrait, normalement, quand
14 même, être assez représentatif de ces ajustements-
15 là.

16 Maintenant, est-ce que dans le cadre du SLA
17 il y a d'autres éléments qui rentrent en ligne de
18 compte? Et là, c'est là où ça me fait un peu peur,
19 parce que ça implique un paquet d'éléments à revoir
20 sur le rôle dont on a le support d'Enbridge. Et ce
21 rôle-là, c'est un rôle qui est aussi diffus, mais
22 qui est drôlement appréciable lorsque vient le
23 temps de pouvoir le faire. Et je vais vous donner
24 simplement un exemple, là.

25 Marché du carbone. J'ai besoin d'émettre

1 une lettre de crédit de huit millions de dollars
2 (8 M\$) à la Deutsche Bank en Allemagne. Moi, dans
3 mon bureau à Gatineau, là, c'est épeurant un petit
4 peu. Mais un coup de téléphone, trois quatre petits
5 éléments, bing bang pouf, et ça s'est réglé. O.K.?
6 Donc, ce service-là, qui peut être diffus, mais qui
7 va être présent lorsque besoin est, bien ça, c'est
8 très très utile, et c'est aussi quelque chose qui
9 non seulement vient rassurer, mais qui est utilisé
10 lorsque le besoin se fait.

11 Donc, cette expertise-là, qui est
12 concentrée là, si j'exclus ça puis je m'en vais
13 dans le marché, je vais aller chercher une banque,
14 il va falloir que je m'entende, ça va être d'une
15 lourdeur qu'on n'a pas. Donc, vous savez, c'est
16 tout ce jeu-là qu'il faut prendre en compte dans
17 cet élément-là. Fait que ma recommandation à moi,
18 je vous dirais, faisons 1 et 3 pour nettoyer le
19 plus vite possible, puis voyons le SLA comme étant
20 un nice-to-have en cours de route.

21 Q. **[156]** Alors, ma dernière question est plus sur la
22 demande de report. Vous mentionnez décembre deux
23 mille seize (2016), mais vous mentionnez également
24 toute une série de facteurs qui feraient en
25 sorte... enfin, pourquoi vous ne pouvez pas le

1 faire fin mars et puis vous demandez décembre deux
2 mille seize (2016), mais dans cette série de
3 facteurs-là, si on parle fermeture réglementaire,
4 si on parle de la demande tarifaire, ça fait déjà
5 quelques fois qu'on reporte l'évaluation du
6 mécanisme incitatif, pensez-vous réellement que
7 décembre deux mille seize (2016), c'est réalisable?
8 Parce que je ne voudrais pas reporter pour
9 reporter, puis ensuite reporter à nouveau. Fait
10 que... Parce que...

11 R. Je... Je comprends. Si vous vous souvenez - je ne
12 sais pas si vous avez cette mémoire - moi je me
13 souviens de l'avoir dit, où je mettais le trente et
14 un (31) mars en me disant je vais tenter d'y
15 arriver. Lorsque je l'avais dit, je n'avais pas dit
16 que j'étais pour y arriver, j'étais pour tenter d'y
17 arriver. On a tenté d'y arriver. Comme je dis, il y
18 a quand même un bon travail de fait. Jason peut
19 embarquer, là, s'il veut, là-dessus, mais on a déjà
20 eu une portion de rapport, donc on n'est pas à
21 zéro, là. On n'est pas en train de... de rien de
22 fait. Il y a vraiment une portion de rapport qui a
23 été faite.

24 (13 h 53)

25 Maintenant, c'est vraiment le support que,

1 moi, j'ai à donner...

2 Q. **[157]** Hum, hum.

3 R. ... moi étant moi et les gens chez Gazifère, que,
4 là, pour l'instant, avec les derniers mois et demi,
5 on a été occupé à faire autre chose. Donc, je n'ai
6 pas été capable d'embarquer là-dessus. La décision
7 est arrivée tardivement, sans reproche à personne;
8 tout simplement, il faut l'appliquer, il faut
9 l'intégrer. On a un curam spécial avec un tarif de
10 trans... bien, pas transition mais un récupérateur,
11 je pourrais dire. Je ne sais pas si c'est le bon
12 terme mais la...

13 Q. **[158]** Le cavalier tarifaire.

14 R. ... le cavalier tarifaire, merci beaucoup, qui nous
15 a demandé également du temps. Donc, il y a un
16 paquet d'éléments comme ça qui, vraiment, est venu
17 gruger de temps où on n'a pas été capable d'en
18 dégager d'autre. Même chose avec...

19 Q. **[159]** Mais ce n'est pas que je ne vous crois pas,
20 Monsieur Trahan.

21 R. Non, non, non.

22 Q. **[160]** Je fais juste vous demander si d'ici décembre
23 deux mille seize (2016), l'ensemble des tâches que
24 vous avez mentionnées, qui vont à être quand même
25 prenantes...

1 R. Oui, tout à fait.

2 Q. **[161]** ... on va être à la fin de la 2004... fin de
3 la phase 4, idéalement, la décision va sortir fin
4 deuxième trimestre. On est déjà à... Vous allez
5 avoir la fermeture entre-temps. Vous allez avoir le
6 dossier tarifaire. Il va falloir... tantôt, vous
7 mentionniez, il faudrait intégrer les résultats de
8 la phase 4 dans le dossier tarifaire. Allez vous
9 avoir le temps d'ici décembre deux mille seize
10 (2016)?

11 R. Écoutez, si la question c'est : est-ce que je vais
12 tout faire pour y arriver? La réponse, c'est oui.
13 Si vous dites, je ne veux absolument pas donner une
14 date qui va faire en sorte que ça va être
15 dépassé... Quand je regarde ce qui s'en vient en
16 fait de travail, le travail d'ici la fin de l'année
17 est très lourd. Le travail début deux mille... là,
18 je ne sais plus quelle année je suis...

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Dix-sept (17).

21 R. Deux mille dix-sept (2017), merci.

22 Q. **[162]** Nous sommes en deux mille seize (2016).

23 R. Je commence à être mêlé. Début deux mille dix-sept
24 (2017) m'apparaît être un petit peu plus léger.

25 Donc, si l'idée est de mettre une date de manière à

1 être certain de ne pas le dépasser, si j'ai un peu
2 de temps début deux mille dix-sept (2017), c'est
3 plus simple à y arriver. Mais là, à un moment
4 donné, il faut que ça finisse aussi parce que, je
5 veux dire, à un moment donné, on n'en sort pas. Ça
6 fait que je... moi, si j'étais capable de le sortir
7 immédiatement, je le ferais. J'aimerais bien passer
8 à autre chose. On a bien d'autres choses à faire
9 mais il faut le faire correctement, puis c'est ça
10 mon objectif. Donc, si vous voulez vraiment être
11 certaine, je vous dirais retarder un petit peu, si
12 vous n'avez pas d'inconfort, de quelques mois.
13 C'est sûr que, à ce moment-là, c'est certain.
14 Mais...

15 Q. **[163]** Bien...

16 R. ... sinon, je vais faire tout mon possible pour y
17 arriver pour le trente et un (31).

18 Q. **[164]** ... en fait, c'est que la conséquence logique
19 de report, puis vous mentionnez, bon, on a reporté
20 en deux mille dix-neuf (2019) l'application d'un
21 nouveau mécanisme incitatif, s'il devait y avoir
22 lieu. Mais pour qu'il y ait une application d'un
23 nouveau mécanisme incitatif encore faut-il qu'il y
24 en ait un de proposé. Et celui-ci doit-il encore
25 être fait en fonction de l'évaluation?

1 Évidemment...

2 R. Je suis d'accord avec vous.

3 Q. **[165]** Alors, c'est juste est-ce qu'on est... Un des
4 motifs pour lesquels on avait reporté à deux mille
5 dix-neuf (2019), c'était la quantité de travail à
6 faire. Bien, évidemment... c'est juste que, plus on
7 reporte... c'est parce qu'on voit deux mille vingt
8 (2020) arriver.

9 R. Oui, bien, je pense qu'en neuf mois, tu sais, je
10 devrais y arriver. Puis, si je n'y arrive pas en
11 neuf mois, ça va être neuf mois et quart. Je veux
12 dire, on a quelques éléments, bon, des bouts de
13 décisions, des bouts de rapport qui a été pris,
14 qu'il va falloir faire traduire, puis ils vont être
15 capables de repartir assez rapidement par la suite.
16 Donc, moi, je pense que décembre, je pense, ça
17 tient pas mal la route. Je ne pense pas qu'on va
18 diverger de là longtemps. Et comme je vous dis, le
19 travail est déjà enclenché. La dernière fois qu'on
20 s'est parlé, on n'avait pas de travail d'enclenché.
21 On a soumis de l'information, des demandes de
22 renseignements, bien, de renseignements ou, enfin,
23 d'informations additionnelles sont rentrées. Donc,
24 tu sais, j'ai quand même bonne confiance.

25 Q. **[166]** O.K.

1 R. Est-ce que ça veut dire qu'il y a beaucoup de
2 travail puis ça va être très lourd? Oui. Mais à un
3 moment donné il faut avancer aussi quand même.

4 Q. [167] Merci. Monsieur Boulianne. Il n'y en avait
5 plus, de questions.

6 M. GILLES BOULIANNE :

7 Q. [168] Merci, Madame la Présidente. Gilles Boulianne
8 pour la formation. Monsieur Trahan, j'ai bien aimée
9 l'exemple que vous m'avez donné des services rendus
10 par Enbridge à la petite... au petit distributeur
11 Gazifère, l'exemple de la lettre de crédit qu'il
12 faut aller chercher dans un nouveau marché, le
13 marché de carbone. Avez-vous d'autres exemples
14 comme ça de services rendus par Enbridge a
15 Gazifère?

16 R. Il y en a une multitude, si on reprenait les
17 lignes. Mais ultimement, on a des éléments de
18 trésorerie, des éléments associés avec tout ce qui
19 est les assurances. Donc, nous, chez nous, on ne
20 gère pas les assurances. On n'a pas besoin de se
21 questionner puis de travailler là-dedans. Tout ce
22 qui est le « banking », tout ce qui est les
23 éléments de banque, donc on n'a pas besoin, nous,
24 d'avoir un.... d'aller négocier les forfaits puis
25 de négocier avec la banque. D'autres éléments

1 aussi, c'est l'accès au crédit. Tout l'accès au
2 crédit est sur un appel, un courriel, au lieu de
3 devoir à chaque fois aller faire des dossiers dans
4 une Caisse populaire ou une banque pour aller
5 demander du crédit additionnel ou d'émettre du
6 crédit additionnel. Donc, tous cet élément-là est
7 géré à l'intérieur d'Enbridge. Donc, il y a une
8 multitude d'éléments de cette nature-là qui sont
9 vraiment facilitants. Ne pas avoir Enbridge
10 nécessairement, on prend juste la relation avec la
11 banque, je veux dire, c'est une relation qui est
12 lourde. C'est du « day-to-day » puis il faut voir
13 les actifs où est-ce qu'on en est rendu. Puis, il
14 faut faire des rapports à la banque, puis tout ça,
15 on évite tous ces éléments-là dans la gestion qu'on
16 a ou dans la relation qu'on a avec Enbridge. Donc,
17 c'est d'autres exemples. Je ne sais pas si c'est
18 suffisant pour...

19 Q. **[169]** Ça me donne une meilleure idée.

20 R. ... pour satisfaire.

21 Q. **[170]** Ça me donne une meilleure idée. Merci
22 beaucoup...

23 R. Bienvenue.

24 Q. **[171]** ... Monsieur Trahan.

25 (13 h 58)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense que, à moins que vous ayez un
3 réinterrogatoire, Maître Tremblay.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Non, je n'en ai pas, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Sarault, oui. Venez au micro s'il vous
8 plaît!

9 Me GUY SARAULT :

10 Avec votre permission, votre question suscitait un
11 vif intérêt chez moi sur le degré de préparation
12 pour le report du mécanisme de rendement incitatif.
13 C'est que, évidemment, nous, notre intervention,
14 l'ACIG, porte pour l'essentiel sur l'allocation des
15 coûts entre activité réglementée et non
16 réglementée, entre classe tarifaire. Et il y a des
17 recommandations qui sont formulées là-dedans qui
18 remettent en question certaines des méthodologies
19 chez Gazifère.

20 Et j'aurais des questions à poser -je sais
21 que monsieur Trahan va être sur tous les panels-
22 sur si jamais la Régie devait donner suite à
23 certains de nos questionnements et renvoyer
24 Gazifère faire d'autres études ou d'élaborer de
25 nouvelles méthodologies sur certains aspects

1 d'allocation des coûts. Est-ce que ceci aura un
2 impact sur le report du nouveau mécanisme de
3 rendement incitatif? Parce qu'on sait que
4 l'allocation des coûts dans le cas de Gaz Métro a
5 été ce qui a retardé le retour à un mécanisme de
6 rendement incitatif plutôt qu'un coût de service.
7 Alors, si une trajectoire semblable devait se
8 produire du côté de Gazifère, est-ce que ça
9 renchérit un peu sur votre question? Est-ce que ça
10 ne vient pas un peu complexifier cet aspect-là?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Là, vous me posez la question à moi si ça va être
13 complexe? La réponse est oui.

14 Me GUY SARAULT :

15 Est-ce que je pourrai la poser à ce moment-là à
16 monsieur Trahan dans le cadre de mon contre-
17 interrogatoire sur ces autres aspects du dossier
18 quant à leur impact potentiel sur le report?

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Avec votre permission, Madame la Présidente, vous
21 aurez tout le loisir de poser les questions à
22 monsieur Trahan.

23 Me GUY SARAULT :

24 O.K. Ça me convient. Parce qu'on avait dit qu'on le
25 ferait au panel 3. Étant donné que je n'avais pas

1 de questions pour le panel 3, je veux juste vous
2 signaler que l'intérêt est là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie beaucoup.

5 Me GUY SARAULT :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Là-dessus, je pense qu'on va prendre une courte
9 pause. Ça va permettre de penser au panel 4, de
10 remercier... Thank you very much for your
11 testimony. Merci beaucoup. Monsieur Trahan, on va
12 vous revoir pour le panel 4. Et puis à ce moment-
13 là, je pense qu'on va prendre une courte pause de
14 dix minutes, parce que si on veut maintenir
15 l'horaire prévu. Alors on se revoit à deux heures
16 dix (2 h 10). Je vous remercie.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20

21 PREUVE GAZIFÈRE - PANEL 4 - (Allocation des coûts
22 entre les activités réglementées et non
23 réglementées)

24 (14 h 19)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Allez-y, Maître Tremblay.

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Merci beaucoup, Madame la Présidente. Alors, avant
5 d'assermenter les témoins, je vais faire comme
6 avant chaque panel, déposer les affidavits. Alors,
7 le premier est celui de madame Paula D. Zarnett,
8 B-0579. C'est bien ça, Madame la Greffière? Et le
9 deuxième, Michael J. Roger, B-0580.

10

11 B-0579 : Affidavit de Mme Paula D. Zarnett

12

13 B-0580 : Affidavit de M. Michael J. Roger

14

15 Good afternoon. I understand that you will refer to
16 a PowerPoint presentation during your testimony.
17 Mr. Roger, Ms. Zarnett, did you prepare this
18 presentation or was it prepared under your
19 supervision? Il faudrait les assermenter
20 auparavant, excusez-moi.

21

22 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), le vingt-neuvième
23 (29e) jour de mars, ONT COMPARU :

24

25 MICHAEL J. ROGER, associate, rates and regulation,

1 BDR North America, 34 King Street East, Suite 600,
2 Toronto;

3

4 PAULA D. ZARNETT, vice president, BDR North
5 America, 34 King Street East, Suite 600, Toronto;

6

7 MIREILLE BOUCHER-MARTIN, superviseure, budget et
8 réglementation, Gazifère, 706, boul. Gréber,
9 Gatineau;

10

11 JEAN-BENOÎT TRAHAN (sous la même affirmation
12 solennelle)

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY:

18 Q. **[172]** So, now it's the time to ask you, did both of
19 you prepare the PowerPoint presentation or was it
20 prepared under your supervision?

21 Mr. MICHAEL J. ROGER:

22 A. We both prepared it and it was prepared under both
23 our supervision.

24 Q. **[173]** Do you have any amendments to make to the
25 presentation?

1 A. No, we don't.

2 Q. [174] Do you both adopt it as your evidence in the
3 present file?

4 A. Yes.

5 Q. [175] Yes? Donc, nous déposons la présentation
6 comme pièce B-0581.

7

8 B-0581 : (GI-20 Doc. 2) BDR - Presentation to
9 the Régie de l'énergie

10

11 You may now proceed with your presentation.

12 Ms. PAULA D. ZARNETT:

13 A. Thank you very much. That's very distracting. Okay.

14 This project is a joint project of BDR North
15 America and Elenchus Research Associates. We're
16 consultants active in the Canadian regulated energy
17 sector. For both of us, this is our first
18 appearance before the Régie so thank you very much.

19 Gazifère, in addition to its regulated gas
20 distribution business, performs a number of
21 unregulated business services. These include
22 maintenance and cleaning of natural gas appliances,
23 funding programmes for gas appliances, rental of
24 gas appliances, water heaters and furnaces and a
25 call centre and dispatch service under contract

1 with an affiliate. Gazifère uses staff in
2 facilities shared with the regulated business to
3 carry out these activities, although large portions
4 of the work is also outsourced.

5 Gazifère is now using a methodology
6 approved by the Régie in the year two thousand
7 (2000) in order to allocate those costs and
8 Gazifère now wishes to update the methodology to
9 reflect new costs, new operations data and current
10 best practices in that kind of allocation.

11 (14 h 25)

12 Our mandate with Gazifère in performing
13 this assignment was to help Gazifère develop a
14 cost-based, fair method of allocating costs between
15 the regulated and unregulated activities. This
16 specifically included reviewing the existing
17 approved methodology, reviewing comparable practice
18 in other utilities in Quebec and other
19 jurisdictions, going into depth in considering the
20 basis on which the services are performed, the
21 ability of Gazifère from its existing processes and
22 systems to gather data to support the methodology,
23 and on the basis of all that information, to
24 recommend a methodology consistent with accepted
25 practices of cost allocation, to prepare a report

1 for Gazifère, which has now been filed in evidence,
2 and to come in person to explain the
3 recommendations to the Régie and stakeholders, and
4 to answer questions about that. Okay?

5 I wanted to address briefly the difference
6 between a marginal and fully allocated cost
7 approach, because the Régie has, in prior
8 documents, expressed its preference for a fully
9 allocated approach, and Gaz Metro has adopted a
10 fully allocated cost approach.

11 Using a marginal cost approach would
12 allocate to the unregulated business only those
13 costs that would not be incurred if the unregulated
14 business did not exist. The result of doing that
15 kind of methodology would mean that the regulated
16 services would never benefit from the sharing of
17 costs with the regulated services.

18 In a fully allocated approach, even if the
19 total did not change, each type of service shares
20 in the costs of those services, just as it shares
21 in the benefits. And as a result, the regulated
22 ratepayers have the potential to benefit from cost
23 reductions as a result of sharing services with
24 unregulated activities. The methodology being
25 recommended by BDR is a fully allocated approach.

1 The assignment scope did specifically not
2 include review of any of the services provided by
3 Gazifère's affiliates. And here, we mean Enbridge
4 Inc. or Enbridge Gas Distribution, or any review of
5 the nature of the services, or the basis on which
6 they've been allocated into Gazifère. We did not
7 make any audit of Gazifère's accounts, or
8 independently review its operations. All the
9 information about the nature of the services and
10 the amounts of costs that would be allocated were
11 provided to us by management and accepted by us for
12 purposes of our review. Neither did we benchmark or
13 assess the reasonableness of any of the costs that
14 apply to the regulated business.

15 In starting the study, our first step was
16 to discuss with Gazifère management and interview
17 them as to what services constitute the unregulated
18 business, what services they used jointly with the
19 regulated business, how the services are delivered,
20 and what exactly the resources are that are used to
21 deliver the services. And it was important to
22 explore that in some depth, because even though
23 we've done quite a number of other comparable
24 studies, in each case the services, the
25 organization of how they're delivered, how much is

1 internal, how much is contracted out, how the
2 organizational structure results in separation or
3 not of responsibilities is different in every
4 organization.

5 (14 h 29)

6 So, in order to make recommendations, we
7 had to understand that. Management, then, gathered
8 cost data, broke down the functions in a way that,
9 just to compare with the customer cost allocation,
10 it was a detailed functionalization. So, costs that
11 would need to be treated differently for the
12 allocation were separated as line items, so that
13 they could be treated differently.

14 Initially, we recommended some allocation
15 approaches. And then, there was an iteration where
16 we identified whether Gazifère would be able to
17 provide the data, whether the data was available,
18 whether that was consistent with the way the
19 services are delivered. We reviewed the precedent
20 studies in... including Gaz Métro. And then,
21 Gazifère put together its final spreadsheet and we
22 reviewed again with them to confirm that everything
23 that was in there correctly reflected how those
24 services are delivered, and what data is available.

25 Okay, the diagram. So, the way that this

1 works is the first step... and maybe I should just
2 take that, the first step is always to look at a
3 cost and ask the question: is it directly
4 identifiable as being a cost of the unregulated
5 business? If the answer is yes, then, those costs
6 are taken and applied directly to the unregulated
7 costs in Gazifère. So, that means that it is not a
8 shared cost. If the answer is no, then, it's posted
9 to general account. And then, we need to ask the
10 question: is this a cost that provides a shared
11 value between the regulated and the unregulated
12 business? If the answer is no, it's fully
13 regulated, then it's treated as one hundred percent
14 (100%) for the regulated business. And that's... as
15 example, operation of means and services applies
16 entirely to the gas distribution system. If the
17 answer is yes, then, we asked the question: is
18 there a fairly direct relationship between that
19 cost and the causation, the way it comes into the
20 organization, or the outputs that are produced from
21 it? If the answer is yes, we use that relationship
22 as the allocator. If the answer is no, we look for
23 a related cost that can be a surrogate for the
24 allocator.

25 So, the factors that we considered in

1 recommending specific allocator, we look for ones
2 that are fairly simple and transparent to apply.
3 You can tell where they come from. You can tell how
4 they work. The data supporting the allocation
5 factor, if possible, is gathered in the ordinary
6 course of business so that it would not, each time,
7 demand a huge additional research in order to
8 develop it, or it can be gathered fairly easily. We
9 used direct assignment wherever possible, wherever
10 the cost can be identified as wholly for regulated
11 or wholly for unregulated. If it was shared and
12 could not be separated, we preferred to direct
13 allocation if one was suitable. And only if we
14 could not do that, did we use an indirect
15 allocation.

16 We looked at approaches used in other
17 utilities. We looked for internal consistency so
18 that line items that are related or the same get a
19 similar or the same treatment, and that all costs
20 that are a part of the fully allocated approach
21 become part of the allocation and get a treatment.
22 And, overall, at the highest level, that the
23 results satisfy a sense of fairness when they're
24 viewed.

25 (14 h 35)

1 BDR has performed ten (10) or so studies
2 for clients in Ontario that are electricity
3 distributors, and are of a size similar to
4 Gazifère, and some of them provide very similar
5 types of services as they're unregulated
6 businesses. One thing that we learned in doing them
7 is that every company organizes itself around
8 shared services in a different way so there is not
9 necessarily any single approach that is correct for
10 everybody. So, we looked at whether the services
11 have their source in a regulated business, or an
12 unregulated business, what is the type of business,
13 whether the scope and scale of the unregulated
14 business make it possible for that business to
15 sustain its own resources, or how heavily it relies
16 for resources on the regulated business, whether
17 the direction of provision of the services, and
18 overall having looked at those factors, it's our
19 opinion that the methodology being proposed is
20 consistent with practice used by other utilities
21 and accepted in regulatory proceedings by the
22 stakeholders.

23 First to deal with the bulk of shared costs
24 are related to the activities of employees.
25 Employee salaries and benefits account for a very

1 high proportion of the shared costs. Employee time
2 is the basis for allocating those directly,
3 salaries and benefits, and also used as an
4 allocator for supporting services, which include
5 building space, furniture, computers, software, and
6 various departmental expenses, office supplies, and
7 other facilities.

8 Where the employees record their time to a
9 work order system, which is the case for typically
10 engineering and operations, these records were used
11 to determine what the employees were working on,
12 and how they were spending their time.

13 For purposes of the study, we considered
14 this basically to be direct identification of those
15 costs, a direct assignment rather than an
16 allocation. If employees could identify their costs
17 as either for the regulated or the unregulated,
18 they were asked to provide an estimate, since
19 Gazifère has not historically required these
20 employees to have any time log system.

21 For employee work with a shared benefit, a
22 causal factor was identified, and for example, one
23 employee that's involved in human resource
24 services, we propose that their time be allocated
25 according to the... basically the allocated

1 employees so that there's a relationship between
2 human resource function and the employees.

3 In BDR's experience, it is not typical for
4 utility employees who are not part of the work
5 order system to keep a time long. The allocation of
6 employee time was therefore determined either by
7 high-level estimates or by task-based estimates,
8 and by task-based, we mean where the estimate was
9 supported by operational or other statistics that
10 were available, for instance, data from the phone
11 system or the computer system as to access and
12 transactions.

13 BDR consists at an estimate which is based
14 on the expected or typical workload is essentially,
15 as well as an estimate of current, the best basis
16 for forecast that can apply forward into the test
17 year.

18 (14 h 40)

19 To be clear, we are not recommending that
20 the Régie order time logs for Gazifère's management
21 and administrative employees because most of their
22 time cannot be clearly identified as either for
23 regulated, only for regulated, or only for
24 unregulated. So, when they come to keep the log,
25 there would consistently be a question, how do I

1 allocate the time that I've just spent?

2 The time units to tasks are very small. The
3 employees in a small organization, we've found this
4 again and again, have a broad range of
5 responsibilities, switch tasks very frequently, and
6 as a result, the units of time that they would have
7 to log would be very small.

8 The variety of activities that the
9 employees do, especially at the director and
10 general manager level, would be widely variable as
11 compared within a larger organization, where
12 employees have the opportunity to specialize, and
13 they can specialize in their tasks because of the
14 size. As a result, it's our opinion that, while a
15 time log would give a more detailed allocation, it
16 would not necessarily give a more accurate
17 allocation.

18 So, that addresses the costs that are
19 either direct employee costs, or costs of functions
20 that support the employees. As well, there are a
21 number of cost types that have no relationship with
22 the employee work: external audit, insurance,
23 administrative postage, general advertising and
24 listings, bank charges, bad debt and internal
25 charges. And for each of those, we developed a

1 specific treatment based on the best information
2 available. So, those were independently assessed
3 numbers.

4 In order to be a fully allocated
5 methodology, as well as dealing with the OM&A
6 portion of the costs, we needed to have a look at
7 assets. The cost of assets that are typically in a
8 regulated revenue requirement include depreciation,
9 interest, income taxes, and return on equity. The
10 assets were allocated between the regulated and
11 unregulated business, and the unregulated portion
12 will then be removed from the asset base of the
13 regulated business, and would therefore then not
14 attract depreciation, interest, income tax, or rate
15 of return in the regulated revenue requirement.

16 The distribution system planned obviously
17 is a hundred percent (100%) regulated. The shared
18 assets include office equipment, leasehold
19 improvements, vehicles, communication, computers,
20 and software. If Gazifère owned a head office
21 building, that would also be in there, but they
22 rent the building, so there is no item for building
23 asset. And the... each type of asset receives the
24 same allocation as its most closely related item in
25 OM&A.

1 Following through all that, it's the
2 opinion of the BDR consulting team that the
3 methodology documented in our report and proposed
4 by Gazifère is a fully allocated cost approach
5 which reflects cost causation, and which is
6 consistent with accepted principles of cost
7 allocation. We are therefore recommending that the
8 Régie de l'énergie approve this methodology, and
9 the resulting allocation of costs for use by
10 Gazifère in its thousand seventeen (2017) test
11 year, and until the issue is re-examined in a
12 future proceeding.

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 Q. **[176]** Thank you, Mrs. Zarnett. I have a couple of
15 other questions. Did you have a chance to review
16 IGUA evidence on cost allocation between Gazifère's
17 regulated and non-regulated activities?

18 (14 h 16)

19 A. Yes, I did.

20 Q. **[177]** IGUA refers to pages 8 and 9 of your report
21 which is tabled 1.1 where you list the costs
22 directly assigned to Gazifère's regulated and
23 unregulated businesses. This intervener is more
24 particularly concerned by four cost centres that
25 seem to be directly assigned entirely to Gazifère's

1 regulated activities, according to these pages of
2 your report.

3 IGUA submits that these cost centres may
4 possibly provide indirect benefits to Gazifère's
5 unregulated activities since they concern expenses
6 related to the use of building, publicity and the
7 sales force. I will go over these cost centres with
8 you as they are described in the summary table on
9 pages 8 and 9 of your report.

10 The first cost centre is municipal and
11 other taxes. It actually appears on page 9 of your
12 report. What is your opinion in response to IGUA's
13 concern, more particularly with respect to this
14 cost centre?

15 A. Municipal taxes are assessed on assets like the
16 distribution system and buildings. BDR was advised
17 by Gazifère that it pays municipal taxes only in
18 respect of its distribution system because it does
19 not own its building. So, if Gazifère were paying
20 any municipal tax on a general plant, then these
21 would need to be allocated and shared with the
22 unregulated business as IGUA has talked about.
23 However, the only municipal taxes that are paid by
24 Gazifère are for the distribution system and those
25 can be assigned one hundred percent (100%) to the

1 regulated distribution system.

2 Q. [178] Mrs. Zarnett, if Gazifère does not receive a
3 municipal tax bill with respect to the building,
4 what cost does it incur for the building and does
5 the unregulated business share in these costs?

6 A. Yes, there are a number of costs related to the
7 building and these are shown on page 36 in the
8 table that's there. These are office rent, building
9 operation, material and outside services related to
10 the building. For these costs, unregulated
11 activities are allocated seventeen percent (17%) of
12 the costs based on first breaking down the square
13 footage between the garage and the office space
14 allocating the office space in accordance with the
15 number of employees, the FTEs and the garage space
16 being assigned one hundred percent (100%) of
17 regulated so, when you pool that, you get a
18 seventeen percent (17%) allocation to the
19 unregulated.

20 In addition, on page 41, there's a
21 leasehold improvement, this is an asset, so there's
22 no asset for the building but there is a leasehold
23 improvement and that receives the same treatment,
24 seventeen percent (17%) of the costs to the
25 unregulated business.

1 Q. **[179]** Monsieur Trahan, je me tourne vers vous tout
2 simplement pour vous demander : est-ce que madame
3 Zarnett a indiqué que ces faits-là lui avaient été,
4 dans le fond, rapportés par Gazifère quant à la
5 façon que ça fonctionne au niveau des taxes? Est-ce
6 que les faits tels que rapportés par madame Zarnett
7 correspondent à ce qui se passe en réalité chez
8 Gazifère?

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Tout à fait. Comme Gazifère est locataire, c'est le
11 propriétaire qui reçoit les taxes municipales et
12 donc recharge ces taxes municipales là via la
13 location, donc le prix de location. Quant aux taxes
14 qui ont été soulignées par l'ACIG, on parle ici de
15 l'en lieu de taxes, donc de la taxe municipale
16 associée aux équipements gaziers, c'est-à-dire au
17 réseau gazier et non pas à l'activité non
18 réglementée qui, elle, se limite principalement à
19 la location d'équipement.

20 Q. **[180]** Merci. Now, Mrs. Zarnett, I will ask
21 questions about the second cost centre mentioned by
22 IGUA. It is listed on page 9 of your report and
23 described as "Components of Gazifère's building
24 identified as warehouse use, rent, expenses and
25 leasehold improvements". What is your opinion with

1 respect to IGUA's concern on this particular cost
2 centre?

3 Mrs. PAULA D. ZARNETT:

4 A. Gazifère advised us that all the warehousing
5 requirements for the unregulated business are
6 contracted out as part of the supply arrangements
7 for the unregulated business. No inventory for the
8 unregulated business is stored in the warehouse. As
9 a result, we consider it appropriate that no part
10 of the cost of that facility should be allocated to
11 the unregulated business.

12 Q. **[181]** Encore une fois, Monsieur Trahan, je vais
13 vous poser la même question : est-ce que les faits,
14 tels que relatés par madame Zarnett, correspondent
15 effectivement à l'utilisation qui est faite de ces
16 espaces-là?

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 R. Tout à fait. Il faut voir la séparation des
19 activités. Tout ce qui est non réglementé est
20 principalement fait par des contracteurs, donc
21 c'est à l'extérieur. Les équipements sont livrés du
22 producteur... bien, du producteur... du
23 distributeur directement au contracteur, et le
24 contracteur s'en va l'installer chez l'individu en
25 tant que tel.

1 Le garage, en réalité au garage, au
2 storage, sert aux équipements réglementés : les
3 tuyaux, les fittings, tous les équipements associés
4 à la tenue de réseau. Et également, il y a une
5 installation de soudure à l'intérieur de ça, qui
6 sert à la soudure des besoins pour l'activité
7 réglementée. Bien que ça s'appelle un garage, là,
8 il n'y a pas de stationnement à l'intérieur du
9 garage, les camions ne dorment pas là la nuit. Il y
10 a un espace, en réalité, de chargement-
11 déchargement. Donc, l'ensemble de l'utilisation qui
12 est faite de cet équipement-là est cent pour cent
13 (100 %) réglementée, il n'y a pas d'équipement, ou
14 d'inventaire, ou quoi que ce soit d'autre, là, qui
15 appartiennent à l'entreprise non réglementée, si on
16 peut les séparer de cette manière.

17 Q. **[182]** I will turn back to you, Mrs. Zarnett. The
18 third cost centre mentioned by IGUA is described as
19 "Sales, commercial and residential, staff and
20 expenses", and it's mentioned at page 8 of your
21 report. So what is BDR's opinion with respect to
22 IGUA's concern on this cost centre?

23 Mrs. PAULA D. ZARNETT:

24 A. The staff in sales residential and sales commercial
25 have as their mandate to gain new customers for the

1 distribution system, to sell them gas through the
2 distribution system as the regulated business. The
3 costs are applied in those cost centres. The sales
4 for the unregulated business are in the sales
5 administration cost centre, those are for selling
6 the unregulated services, and the costs are
7 included in that cost line.

8 Q. **[183]** Now the fourth cost centre is described as
9 "Advertising expenses", and it's found on page 8 of
10 your report. What is your opinion with respect to
11 IGUA's concern on this cost centre?

12 A. IGUA is correct that Gazifère advertises for both
13 the regulated business and for the unregulated
14 business. Advertising for the unregulated business
15 can be specifically identified as for that, and
16 when those costs come in, they're charged directly
17 to one of the unregulated cost centres: J.C. and
18 Hip Cleaning, furnace cleaning, and rental
19 equipment maintenance. That means that the costs
20 that are left in the advertising costs line are
21 those, for those advertising and communications
22 that are for the regulated business.

23 The detailed table on page 39 includes an
24 item under each of the unregulated cost centres
25 that's for expenses, and the advertising related to

1 the unregulated businesses are included in those
2 amounts. Therefore, the item "Advertising" in the
3 summary table on page 8 refers only to the costs of
4 ads for the regulated business. And that's the
5 amount that's in that area.

6 Q. **[184]** Thank you, Mrs. Zarnett. Now another
7 question, and a last one for you. Can you please
8 provide your opinion with respect to IGUA's
9 recommendation to the Régie to ensure that the
10 costs related to these four cost centres be
11 correctly recharged to the unregulated activities
12 according to the fully allocated cost approach?

13 A. It's BDR's opinion that all the costs that pertain
14 to the unregulated business have already been
15 charged there, and therefore there is no need for a
16 further reallocation of the costs that have been
17 identified as regulated.

18 Q. **[185]** Monsieur Trahan, j'ai une dernière question
19 pour vous. L'ACIG demande à la Régie de considérer
20 la mise en place d'un système de suivi du temps
21 chez Gazifère pour les gestionnaires et les
22 employés de l'administration. Madame Zarnett a
23 donné sa position tantôt, elle en a parlé, mais
24 j'aimerais avoir la position de Gazifère à l'égard
25 d'une telle recommandation.

1 (14 h 58)

2 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

3 R. Gazifère n'est pas favorable à une telle approche.

4 Dans une petite organisation, c'est quelque chose
5 qui est difficile à mettre en place. Madame Zarnett
6 en a parlé tantôt. On parle de changer de tâche à
7 peu près à toutes les neuf minutes. Pour avoir déjà
8 travaillé dans une organisation plus grande, je
9 peux vous dire que, en effet, c'est une grosse
10 différence entre les deux. D'un côté, on est très
11 spécialisé pour travailler des jours et des
12 semaines entières sur un sujet. À Gazifère, neuf
13 minutes, c'est déjà beaucoup de temps octroyé à une
14 tâche avant d'être dérangé pour faire autre chose.
15 Donc, faire du « logging » pour les gestionnaires
16 et les employés associés à l'administration, ce
17 serait quelque chose qui serait très complexe.

18 Et d'autant plus, comme elle le disait
19 précédemment, chacune des tâches peut requérir un
20 certain pourcentage d'activité réglementée, non
21 réglementée qui va être différente. Donc, ce n'est
22 pas cent (100), zéro, cinquante (50). Chaque tâche
23 est différente. Donc, c'est vraiment une
24 complication qui serait très grande. On pense que,
25 fondamentalement, l'exercice qui a été fait, qui a

1 été très long, on l'a fait de manière individuelle,
2 avec chaque employé. C'est vraiment très, très
3 détaillé. On pense que c'est un estimé qui a une
4 très grande valeur et qui respecte les principes et
5 les besoins d'un tel exercice et que le « logging »
6 serait une tâche, une lourdeur administrative qui
7 ne rapporterait pas grand avantage à la chose, mais
8 beaucoup de désagréments.

9 Q. **[186]** Merci beaucoup, Monsieur Trahan. Cela
10 compléterait les questions pour ce panel, Madame la
11 Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie, Maître Tremblay. Peut-être une
14 question. Il est trois heures (3 h). Sur ma
15 feuille, je vois que l'ACIG en avait pour vingt
16 (20) minutes de questions. La Régie en a
17 probablement pour un même nombre de minutes. Ça
18 fait une quarantaine de minutes. Je ne sais pas...
19 Vous avez vos experts. Je ne sais pas s'ils sont
20 disponibles demain. Je ne sais pas s'il vaut mieux
21 couper maintenant et faire le contre-interrogatoire
22 demain ou continuer. Il y a toujours la question...
23 Maître Sarault, si vous pouviez aussi nous
24 éclairer.

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Alors vous comprendrez que la dernière, les deux
3 dernières séries de questions qui ont été formulées
4 par ma consœur à l'endroit du panel, lesquelles
5 n'étaient pas dans la présentation Powerpoint,
6 touchent directement notre preuve, et même mes
7 questions en contre-interrogatoire. J'aimerais
8 certainement réévaluer mes notes manuscrites que je
9 viens de prendre à la lumière de ce qui vient
10 d'être dit pour réévaluer mes questions en contre-
11 interrogatoire, parce qu'ils ont empiété sur mon
12 territoire un petit peu, au moins pour les sujets.
13 Alors, avec votre permission, j'aimerais mieux
14 remettre à demain.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Tremblay, vos témoins sont disponibles,
17 j'imagine, demain matin?

18 Me LOUISE TREMBLAY :

19 are both of you free ...

20 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

21 R. Moi, je suis disponible.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On s'y attendait.

24 Me LOUISE TREMBLAY :

25 Are you free until tomorrow?

1 Mrs PAULE D. ZARNETT :

2 About eleven o'clock, that sounds like it would be
3 sufficient for everybody.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 You mean until eleven o'clock?

6 Mrs PAULE D. ZARNETT :

7 From nine to eleven.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Vous en aviez pour vingt (20) minutes. J'imagine
10 que vous n'en aurez pas pour deux heures demain
11 matin?

12 Me GUY SARAULT :

13 Non, en fait, s'il y a quelque chose, ça va peut-
14 être être plus court parce que c'est des questions
15 que j'aurais abordées d'une manière ou d'une autre.
16 Si les réponses sont déjà complètes.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Voulez-vous... C'est juste parce que je n'aimerais
19 pas faire revenir les témoins demain matin pour
20 rien. Bien, pas pour rien, parce qu'on a quand
21 même... la Régie a quand même ses questions. On en
22 a pour une vingtaine de minutes. Si on vous donnait
23 une dizaine de minutes pour voir, puis on pourrait
24 peut-être continuer, terminer ce panel-là
25 aujourd'hui, ce serait...

1 Me GUY SARAULT :

2 Moi, j'aurais préféré, en tout cas...

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Écoutez, c'est certain que, normalement, Maître
5 Sarault, je comprends que vous aimeriez revoir vos
6 notes, puis tout ça, mais normalement, vous
7 pourriez continuer de faire votre contre-
8 interrogatoire en ce moment. Je comprends, si c'est
9 possible d'attendre à demain, on va attendre à
10 demain. Mais je ne voudrais pas nécessairement que,
11 comme dit madame la présidente, qu'ils restent
12 pour...

13 Me GUY SARAULT :

14 On ne se rendra pas... je n'irai pas jusqu'à onze
15 heures (11 h), ça, c'est sûr.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Parfait.

18 Me GUY SARAULT :

19 Ils nous disent que ça les accommode.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça fait que je pense que ce qu'on va faire, parce
22 que, avec les sténographes aussi, avec la version
23 anglaise, ça demande quand même plus de temps, ça
24 fait que je pense qu'on va arrêter là pour
25 aujourd'hui et on va continuer demain matin. Et

1 puis on va vous revoir à ce moment-là demain matin
2 les quatre. Et puis on vous remercie. On va
3 recommencer demain à neuf heures (9 h).

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 À neuf heures (9 h). Parfait. Merci beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci.

8 AJOURNEMENT

9

10

11 SERMENT D'OFFICE :

12 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
13 certifie sous mon serment d'office, que les pages
14 qui précèdent sont et contiennent la transcription
15 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
16 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
17 Loi.

18

19 ET J'AI SIGNE:

20

21

22

Sténographe officiel. 200569-7

23

24